



PRÉFET DU LOIRET

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
DU LOIRET**

**arrêté par le Préfet du Loiret
le 26 décembre 2011**

**Direction des Collectivités Locales et de l'Aménagement
Bureau des Relations avec les Collectivités**

SOMMAIRE

PRESENTATION :

- I) La loi du 16 décembre 2010 sur les collectivités territoriales:
- A) Les objectifs généraux p 4
 - B) Les conditions fixées par la loi du 16 décembre 2010 p 4
- II) L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale du Loiret :
- A) Un travail de concertation mené avec les élus et les membres de la CDCI p 5
 - B) Un schéma non figé (aspect prospectif) p 5-6

PARTIE I :

L'INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE DANS LE LOIRET

- I/ Diagnostic : l'état des lieux des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2011 :
carte des EPCI à fiscalité propre et bilan chiffré. p 8 et 9
- II/ Le futur paysage des EPCI à fiscalité propre du département du Loiret :
- A) Les réunions organisées avec les élus p 10 à 12
 - B) Tableau récapitulatif des EPCI à fiscalité propre :
- Arrondissement d'Orléans : Présentation** p 13 à 16
- Fiche 1 : Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (*périmètre constant*) p 17-18
 - Fiche 2 : CC ARTENAY-PATAY (*création*) p 19-20
 - Fiche 3 : CC DE LA FORET (*intégration d'une nouvelle commune*) p 21-22
 - Fiche 4 : CC DU VAL DES MAUVES (*création 2011*) p 23-24
 - Fiche 5 : CC DE SULLY SUR LOIRE (*création*) p 25-26
 - Fiche 6 : CC DU VAL D'ARDOUX (*périmètre constant*) p 27-28
 - Fiche 7 : CC VAL D'OR ET FORET (*périmètre constant*) p 29-30
 - Fiche 8 : CC VAL SOL (*intégration d'une nouvelle commune*) p 31-32
 - Fiche 9 : CC DES LOGES (*périmètre constant*) p 33-34
 - Fiche 10 : CC DU CANTON DE BEAUGENCY (*périmètre constant*) p 35-36
 - Fiche 11 : CC DU CANTON DE LA FERTE ST AUBIN (*périmètre constant*) p 37-38
- Arrondissement de Montargis : Présentation** p 40
- Fiche 12 : Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing (+ 5 communes) p 41-42
 - Fiche 13 : CC DU CANTON DE BRIARE (*périmètre constant*) p 43-44
 - Fiche 14 : CC de CHATILLON SUR LOIRE (*périmètre constant*) p 45-46
 - Fiche 15 : CC DU CANTON DE LORRIS (*intégration d'une nouvelle commune*) p 47-48
 - Fiche 16 : CC DU BETZ ET DE LA CLERY (*création*) p 49-50
 - Fiche 17 : CC GIENNOISES (*intégration d'une nouvelle commune*) p 51-52
 - Fiche 18 : CC DES 4 VALLEES (*intégration d'une nouvelle commune*) p 53-54
 - Fiche 19 : CC de CHATILLON COLIGNY (*périmètre constant*) p 55-56
 - Fiche 20 : CC du BELLEGARDOIS (*périmètre constant*) p 57-58
 - Fiche 21 : CC de CHATEAU-RENARD (*périmètre constant*) p 59-60

<u>Arrondissement de Pithiviers</u> : Présentation	p 62
Fiche 22 : CC DU MALESHERBOIS (<i>périmètre constant</i>)	p 63-64
Fiche 23 : CC COEUR DU PITHIVERAIS + CC BEAUCE ET GATINAIS + CC DU PLATEAU BEAUCERON (<i>fusion de 3 CC</i>)	p 65-66
Fiche 24 : CC PLAINE DU NORD LOIRET (<i>périmètre constant</i>)	p 67-68
Fiche 25 : CC DES TERRES PUISEAUTINES (<i>périmètre constant</i>)	p 69-70
Fiche 26 : CC DU BEAUNOIS (<i>périmètre constant</i>)	p 71-72

PARTIE 2 :
LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUUX ET SYNDICATS MIXTES
DU LOIRET

I/ <u>L'état des lieux</u>	p 74
II/ <u>Les objectifs et moyens de la loi</u>	p 74
III/ <u>L'impact du schéma sur les syndicats</u>	p 75-78

ANNEXES

Carte des SCOT dans le Loiret	p 80
Carte des syndicats mixtes : syndicats de pays	p 81
Carte des syndicats mixtes : « compétences déchets »	p 82
Cartes des syndicats mixtes : « compétences hydrauliques »	p 83-84
Carte des syndicats mixtes « compétences équipements et infrastructures »	p 85
Carte des syndicats mixtes « compétences diverses »	p 86

I – LA LOI DU 16 DECEMBRE 2010 DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A) LES OBJECTIFS GENERAUX FIXES PAR LA LOI DU 16 DECEMBRE 2010 DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

La refonte de la carte intercommunale constitue l'une des mesures essentielles de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Elle poursuit trois objectifs :

- assurer la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- supprimer toutes les enclaves et discontinuités territoriales
- rationaliser les périmètres des EPCI et syndicats mixtes existants

Ces objectifs conduisent notamment à :

- constituer des EPCI à fiscalité propre capables de porter des projets communs de développement, regroupant au moins 5000 habitants (article 35 de la loi)
- améliorer la cohérence spatiale en veillant à ce que le périmètre des EPCI recouvre un territoire pertinent (en termes notamment de bassins de vie, d'unités urbaines au sens de l'INSEE, et des schémas de cohérence territoriale)
- accroître et rééquilibrer la solidarité financière entre les communes

La loi prévoit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui, contrairement à celui de 2006, n'est pas un simple document d'orientation mais comporte des effets juridiques. Il constitue en effet la base légale des décisions de création, modification de périmètre, transformation d'EPCI ainsi que des suppressions, transformations et fusions de syndicats de communes ou de syndicats mixtes

B) CONDITIONS FIXÉES PAR LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 2010 POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA :

- un calendrier contraint : le Préfet doit arrêter le schéma avant le 31 décembre 2011, sa révision ultérieure se faisant a minima tous les 6 ans
- la loi confie des pouvoirs accrus à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui peut amender le projet de schéma par des propositions qui s'imposent au préfet, dès lors qu'elles respectent les principes et orientations posées par la loi, et qu'elles sont adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres
- des dispositifs temporaires permettant l'achèvement et la rationalisation de l'intercommunalité. Ces dispositifs prévoient, au plus tard le 31 décembre 2012, la définition des périmètres prévus au SDCI devant aboutir pour les EPCI au 1er juin 2013 à :
 - la création *ex nihilo* de nouveaux EPCI à fiscalité propre;
 - la modification du périmètre pour des EPCI existants ;
 - ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre.

II – L'ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU LOIRET :

A) UN TRAVAIL DE CONCERTATION MENÉ AVEC LES ÉLUS ET LES MEMBRES DE LA CDCI :

Le présent document constitue le schéma départemental de coopération intercommunal du Loiret (SDCI). Il a été arrêté par le Préfet à l'issue de la dernière réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui s'est tenue le 20 décembre 2011.

Le SDCI est l'aboutissement d'un travail de concertation mené avec les élus et les membres de la CDCI tout au long de l'année 2011, dont les étapes majeures sont rappelées ci-après.

---- Calendrier 2011 :

28 avril 2011 :

- présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale aux membres de la CDCI
- envoi du projet de SDCI à l'ensemble des assemblées délibérantes des communes et EPCI impactés par le schéma, ces derniers disposant d'un délai de 3 mois pour rendre un avis. A défaut, leur avis est réputé favorable.

29 juillet 2011 : réunion de la CDCI

16 août 2011 : envoi de l'ensemble des avis des organes délibérants reçus aux membres de la CDCI ouvrant le délai de 4 mois de réflexion au delà duquel le schéma peut être arrêté et publié

18 novembre et 20 décembre 2011 : ultimes réunions de la CDCI

Il convient de préciser que la CDCI s'est réunie à 5 reprises en groupes de travail pour entendre les présidents des syndicats intercommunaux concernés par le schéma de coopération intercommunale. Ces réunions sont détaillées dans la deuxième partie du présent document.

B) UN SCHÉMA NON FIGÉ :

Au delà des prescriptions qui seront validées au 31 décembre 2011, le schéma départemental de coopération intercommunale n'a pas vocation à être figé dans le temps et doit pouvoir faire l'objet d'évolutions ultérieures, liées aux perspectives de développement dans le département, notamment économique, urbain et de transports.

A cet égard, les membres de la CDCI sont appelés à assumer pleinement leur rôle de proposition dans l'optique d'un renforcement de la coopération intercommunale harmonieux et respectueux des avis de chacun, communes et intercommunalités notamment. Ils sont les garants de la solidarité financière entre les communes qui sont membres de communautés existantes, conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Au delà des propositions qui doivent se concrétiser dans le schéma départemental de coopération intercommunale au 31 décembre 2011, d'autres perspectives d'évolution pourraient être envisagées à l'issue des prochaines élections municipales, notamment dans le but de renforcer l'adéquation de la carte des structures administratives avec la réalité de vie des populations, sans pour autant mettre en péril les structures intercommunales existantes, dans le cadre d'un accord commun.

Ces perspectives doivent faire l'objet d'une réflexion d'ensemble portant autant sur les périmètres pertinents des structures intercommunales existantes ou à venir que sur les possibles évolutions des éléments de développement dans le département. La réflexion menée doit toujours englober les effets induits par l'évolution d'un périmètre, notamment au regard des périmètres de structures intercommunales à fiscalité propre d'ores et déjà existantes.

Aux fins de dégager ces perspectives, il sera créé au sein de la CDCI un groupe de travail composé de 8 membres dont 1 représentant de chacune des deux communautés d'agglomération, 1 représentant de chacune des deux communautés de communes les plus peuplées et le Président de l'Association des maires du Loiret, les autres membres étant désignés par la CDCI.

Ce groupe de travail peut être saisi soit par le préfet, soit par le rapporteur général de la CDCI, en vue:

- de définir des pistes de réflexion sur l'évolution des périmètres des structures intercommunales;
- de proposer aux membres de la CDCI, à l'occasion de réunions devant intervenir à partir de juin 2014, les évolutions qu'ils souhaitent apporter au schéma départemental de coopération intercommunale.

Toute discussion engagée sur l'évolution de périmètres de structures intercommunales à fiscalité propre existantes suppose pour ce groupe de travail de prendre, dans tous les cas, l'avis de la ou des structure(s) intercommunale(s) concernée(s) ainsi que celui de la ou des commune(s) également concernée(s). Il est rappelé qu'en tout état de cause, toute décision de la commission départementale de coopération intercommunale à cet égard ne pourra être prise qu'au vu de ces avis.

PARTIE 1 :
L'INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE DANS LE LOIRET

I. DIAGNOSTIC : ETAT DES LIEUX DES EPCI A FISCALITE PROPRE AU 1^{er} JANVIER 2011 :

La situation de l'intercommunalité de projet (EPCI à fiscalité propre) au 01/01/2011 dans le Loiret :

Au 1er janvier 2011, le Loiret compte **22 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération** : ainsi près de 80% des communes du département représentant 90% de la population appartiennent à un EPCI à fiscalité propre (voir carte p. 9).

Toutefois, **68 communes** restent isolées :

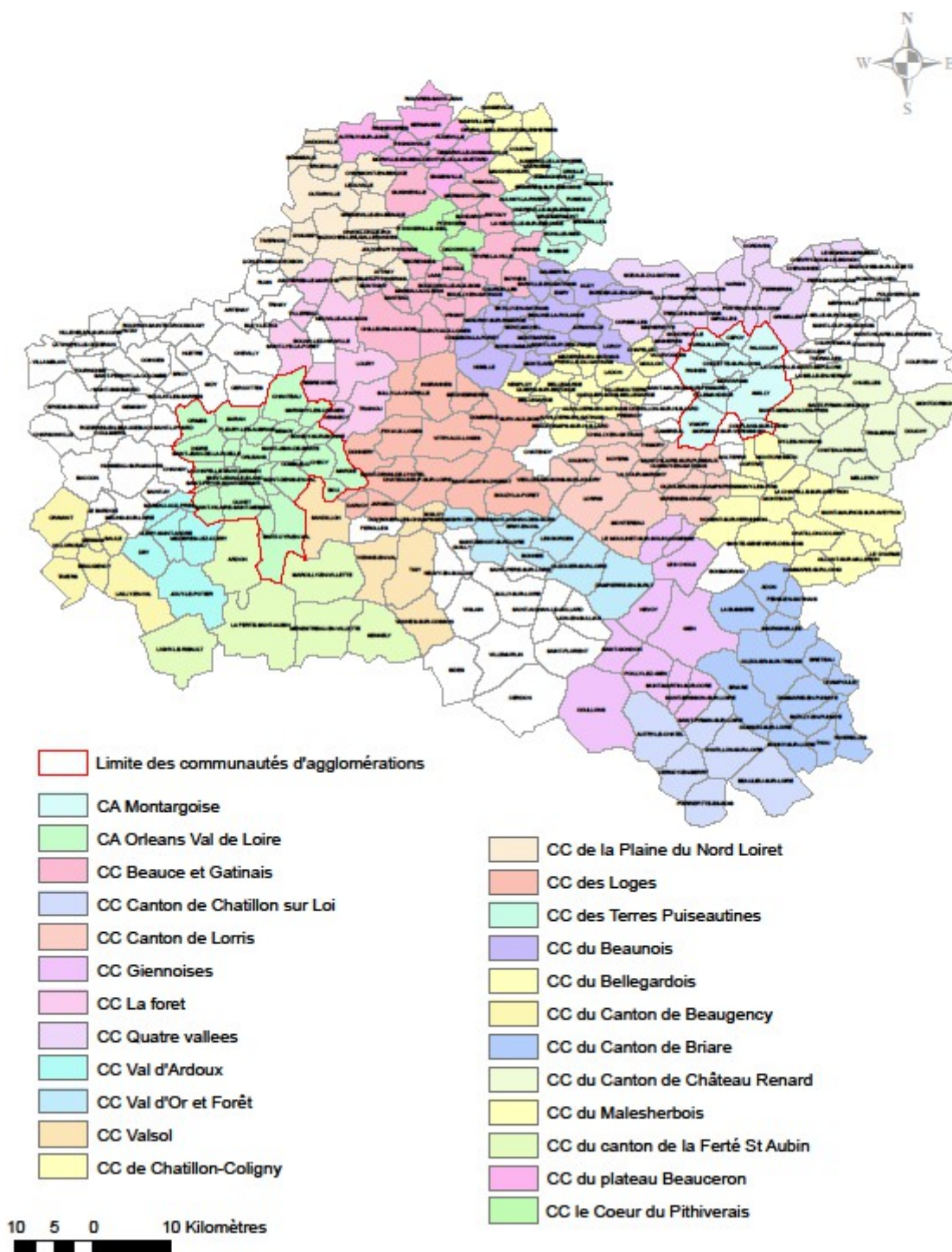
- △ les 10 communes du canton d'Artenay (8 816 habitants au 1.01.2011)
- △ les 13 communes de canton de Patay (6 814 habitants)
- △ les 15 communes du canton de Courtenay (10 014 habitants)
- △ les 10 communes du canton de Meung-sur-Loire (19 016 habitants)
- △ les 10 communes du canton de Sully sur Loire (12 169 habitants)
- △ Bougy-lez-Neuville (177 hab, arrondissement d'Orléans, canton de Neuville-aux-Bois)
- △ Ferolles (1 212 hab, arrondissement d'Orléans, canton de Jargeau)
- △ Chatenoy (435 hab, arrondissement d'Orléans, canton de Chateauneuf-sur-Loire)
- △ Saint-Maurice-sur-Fessard (1 158 hab, arrondissement de Montargis, canton d'Amilly)
- △ Chevillon-sur-Huillard (1 312 hab, arrondissement de Montargis, canton d'Amilly)
- △ Lombreuil (302 hab, arrondissement de Montargis, canton d'Amilly)
- △ Mormant-sur-Vernisson (132 hab, arrondissement de Montargis, canton d'Amilly)
- △ Solterre (516 hab, arrondissement de Montargis, canton d'Amilly)
- △ Boismorand (834 hab, arrondissement de Montargis, canton de Gien)
- △ Neuvy-en-Sullias (1 149 hab, arrondissement d'Orléans, canton de Jargeau)

Il ressort de ces statistiques que le Loiret est le département de la Région Centre comprenant le plus de communes isolées (à la fois en chiffres bruts et proportionnels). Par ailleurs, 1 communauté de communes (la CC du Plateau Beauceron) se situe en dessous du seuil des 5000 habitants.

Ces constats permettent de mesurer l'ampleur du travail qu'il convenait de réaliser dans le Loiret pour élaborer le schéma départemental de coopération intercommunale.

CARTE DES EPCI A FISCALITE PROPRE AU 1^{er} JANVIER 2011

EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2011



II – LE FUTUR PAYSAGE DES EPCI A FISCALITE PROPRE DANS LE LOIRET :

A- Les réunions organisées avec les élus :

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, de nombreuses réunions de travail ont été organisées sous l'égide de l'Etat avec les élus concernés par le schéma (élus des communes concernées par la création d'une CC, Présidents des CC existantes, maires des communes isolées, conseillers généraux...)

Plusieurs principes ont guidé l'élaboration du schéma :

1 - La prise en compte des propositions formulées par les élus eux-mêmes au travers de la procédure de concertation qui s'est notamment traduite par de multiples réunions bilatérales Etat/élus .

2 - Le respect des communautés de communes existantes dès lors qu'elles avaient plus de 5 000 habitants et que leur périmètre correspondait bien à un bassin de vie ou ne coupait pas un bassin de vie en deux, ou que leur fragilité ne mettait pas en cause leur pérennité.

3 - Le renforcement des EPCI, de leurs compétences, et notamment de leur solidarité financière, afin de pouvoir porter des projets à même d'assurer le développement de leurs territoires.

Trois types d'orientations ont pu être déterminés concernant les communautés de communes et communautés d'agglomération :

1 - Rattachement des communes isolées : en dehors des cantons entiers qui n'étaient pas couverts, 10 communes pouvaient être qualifiées de réellement isolées. Le SDCI prescrit leur rattachement à des CC déjà existantes.

2 - Création de communautés de communes nouvelles : 58 communes isolées recouvrent le périmètre de 5 cantons entiers non couverts en EPCI à fiscalité propre. Le SDCI prescrit la création de 4 CC.

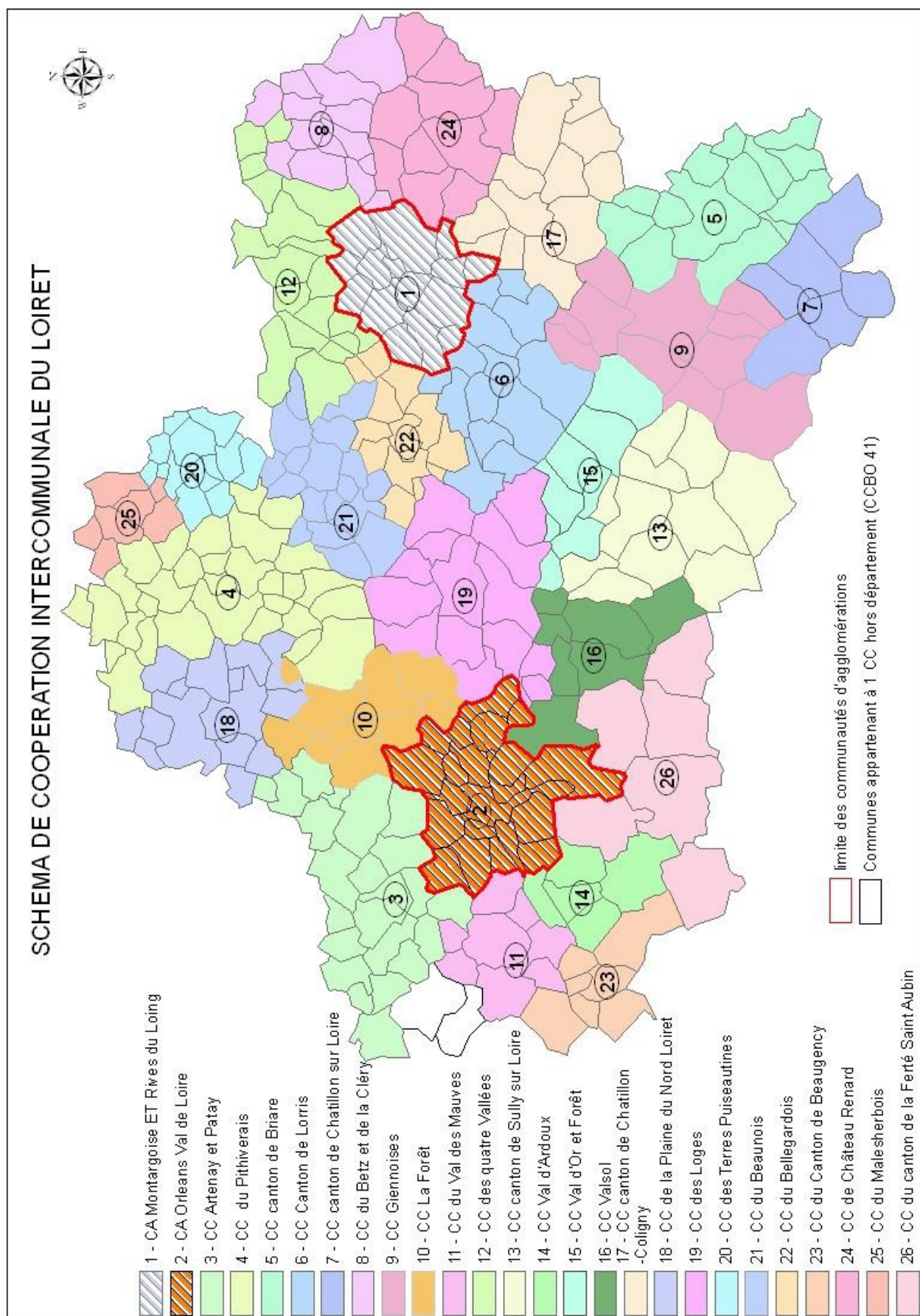
3- fusion imposée par une taille inférieure à 5 000 habitants : cas de la CC du Plateau Beauceron (inférieure à 5000 habitants) pour laquelle est prescrite une fusion avec la **CC Coeur du Pithiverais** et la **CC de Beauce et du Gâtinais**

Ainsi, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté se traduit par le rattachement des **68 communes isolées** à des EPCI à fiscalité propre, par la création de 4 **nouvelles communautés de communes** et la **fusion de 3 communautés de communes** (cf carte p.11).

L'esprit de concertation a prévalu et a animé également les réunions de la commission départementale de coopération intercommunale.

La carte ci-après représente le futur paysage des EPCI à fiscalité propre du Loiret, qui comprendra **26 EPCI a fiscalité propre** (2 communautés d'agglomération + 24 communautés de communes). La situation de chaque EPCI à fiscalité propre dans sa nouvelle configuration est présentée par arrondissement dans les pages qui suivent.

Carte des EPCI à fiscalité propre après mise en œuvre du SDCI



B/ TABLEAU RECAPITULATIF DES EPCI A FISCALITE PROPRE
APRES MISE EN OEUVRE DU SDCI

	DENOMINATION	Modifications apportées par le SDCI	Arrondissement
1	Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME)	+ 5 communes : Chevillon sur Huillard/St Maurice sur Fessard/Lombreuil/Mormant sur Vernisson/Solterre	MONTARGIS
2	Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire	*****	ORLEANS
1	CC Le coeur du Pithiverais	Fusion des 3 CC	PITHIVIERS
	CC de Beauce et du Gâtinais		
	CC du Plateau Beauceron		
2	CC de Chatillon sur Loire	*****	MONTARGIS
3	CC du canton de Briare	*****	MONTARGIS
4	CC de Chatillon Coligny	*****	MONTARGIS
5	CC de la Forêt	+ 1 commune (Bougy-Lez-Neuville)	ORLEANS
6	CC de la Plaine du Nord Loiret	*****	PITHIVIERS
7	CC des Loges	*****	ORLEANS
8	CC des 4 vallées	+ 1 commune (Rozoy le Vieil)	MONTARGIS
9	CC du Beaunois	*****	PITHIVIERS
10	CC du Bellegardois	*****	MONTARGIS
11	CC du canton de Beaugency	*****	ORLEANS
12	CC du canton de la Ferté St Aubin	*****	ORLEANS
13	CC du canton de Lorris	+ 1 commune (Chatenoy)	MONTARGIS
14	CC des Terres Puiseautines	*****	PITHIVIERS
15	CC du Malesherbois	*****	PITHIVIERS
16	CC du Val d'Ardoux	*****	ORLEANS
17	CC Val d'Or et Forêt	*****	ORLEANS
18	CC Val Sol	+ 1 commune (Férolles)	ORLEANS
19	CC des communes Giennoises	+ 1 commune (Boismorand)	MONTARGIS
20	CC de Château-Renard	*****	MONTARGIS
21	CC de Sully sur Loire	Création nouvelle CC (11 communes)	ORLEANS
22	CC du Val des Mauves (1)	AP création 07/12/11 (8 communes)	ORLEANS
23	CC des cantons d'Artenay-Patay	Création nouvelle CC (23 communes)	ORLEANS
24	CC du Betz et de la Cléry	Création nouvelle CC (14 communes) à compter de 2012	MONTARGIS

(1) la CC Val des Mauves correspond au périmètre du canton de Meung sur Loire (moins Epieds et Rozières en Beauce qui seront rattachées à la CC Beauce Oratorienne dans le Loir-et-Cher)

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

ETAT DES EPCI A FISCALITE PROPRE APRES MISE EN OEUVRE DU SDCI

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

Le SDCI prescrit la **création de 2 nouvelles communautés de communes** sur l'arrondissement d'Orléans, correspondant géographiquement à des périmètres cantonaux à couvrir en EPCI à fiscalité propre. Ces communautés de communes sont les suivantes :

- 1 – La CC du canton de Sully sur Loire correspondant aux 10 communes du canton de Sully-sur-Loire (Sully-sur-Loire, Cerdon, Isdes, Saint-Florent, Lion-en-Sullias, Saint-Aignan le Jaillard, Saint-Père sur Loire, Guilly, Viglain, Villemurlin), en y associant la commune de Neuvy-en-Sullias. Cette communauté de communes correspond à un bassin de vie et à une zone d'emploi. Les communes ont l'habitude de travailler ensemble au sein du SIVOM de Sully-sur-Loire et Saint-Père-sur-Loire qui gère entre autres depuis 1967 l'assainissement collectif et non collectif, l'entretien de l'éclairage et des espaces verts.
- 2 – La CC regroupant les 23 communes des cantons d'Artenay et de Patay, cette solution recueillant l'assentiment d'une grande majorité d'entre elles (18 communes), 1 commune (Trinay) étant favorable à une intercommunalité à l'échelle du canton, les 4 autres n'ayant pas délibéré. Le territoire, au nord de l'agglomération d'Orléans jusqu'aux limites occidentales du département est cohérent. Il a vocation à structurer son développement dans la perspective d'un possible futur contournement Ouest de l'Agglomération (« Artenay-Meung »).

Notons que l'année 2011 a vu la création de la CC correspondant au périmètre du canton de Meung sur Loire (moins 2 communes), dénommée « CC du Val des Mauves » :

Elle regroupe les 8 communes volontaires du canton de Meung-sur-Loire (Meung sur Loire, Le Bardon, Saint Ay, Chaingy, Huisseau-sur-Mauves, Baccon, Coulmiers et Rozières en Beauce). La création de cette CC était inscrite dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale soumis pour avis aux assemblées délibérantes concernées : compte tenu de l'avis favorable exprimé par les 8 communes concernées, de l'avis favorable de la CDCI concernant le périmètre de cette CC, l'arrêté préfectoral portant création de la CC a été pris le 7 décembre 2011, afin de ne pas retarder sa mise en oeuvre, dès 2012.

Par ailleurs, plusieurs communes isolées rattachées à des cantons déjà couverts en EPCI à fiscalité propre vont intégrer des communautés de communes, mettant ainsi fin aux zones blanches. Ainsi :

***Bougy-lez-Neuville**, seule enclave du département, à la suite de l'adhésion de Saint-Lyé-la-Forêt à la CC de la Forêt, aurait dû réglementairement adhérer avant fin 2006 à cette CC (ancien art. L. 5211-18 du CGCT). Le présent schéma confirme cette solution.

***Chatenoy**, commune du canton de Châteauneuf sur Loire, intégrera la CC de Lorris, où elle retrouvera certaines communes qui font partie, comme elle, du syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans.

* **Férolles** scinde le périmètre de la CC Val Sol en deux parties : Sandillon, siège de la CC, d'un côté, et les cinq autres communes membres de l'autre. Seule une infime bande de terre de quelques centaines de mètres assure la continuité territoriale entre Sandillon et Vienne-en-Val.

La commune de Férolles était adhérente au Syndicat d'étude qui a prélué à la constitution de la CC Val Sol, il est opportun qu'elle rejoigne la CC Val sol et ce afin de rééquilibrer le territoire de l'EPCI également membre du même pays.

- **Neuvy-en-Sullias**, présente également dans le canton de Jargeau, intégrera la future CC du canton de Sully-sur-Loire. Cette orientation se justifie par les habitudes de travail prises au sein du syndicat d'eau potable Neuvy-Guilly et du syndicat de pays Sologne Val Sud.

Après mise en oeuvre du SDCI, l'arrondissement d'Orléans sera couvert par 11 EPCI à fiscalité propre puisqu'il comprendra :

--- **1 communauté d'agglomération**

--- **10 communautés de communes.**

Sur l'arrondissement d'Orléans, la mise en oeuvre du SCDI, se traduira de la manière suivante :

LES EPCI A PERIMETRE CONSTANT :

----- 5 Communautés de Communes et 1 Communautés d'agglomération ne voient pas leur périmètre évoluer

Dénomination	pages
- communauté d'agglomération Orléans Val de Loire	16-17
- Communauté de communes du Val d'Ardoux	26-27
- Communauté de communes Val d'Or et Forêt	28-29
- Communautés de communes des Loges	32-33
- Communauté de communes du canton de Beaugency	34-35
- Communauté de communes du canton de la Ferté	36-37

EPCI ACCUEILLANT DE NOUVELLES COMMUNES

----2 EPCI à fiscalité propre de l'arrondissement d'Orléans vont accueillir de nouvelles communes :

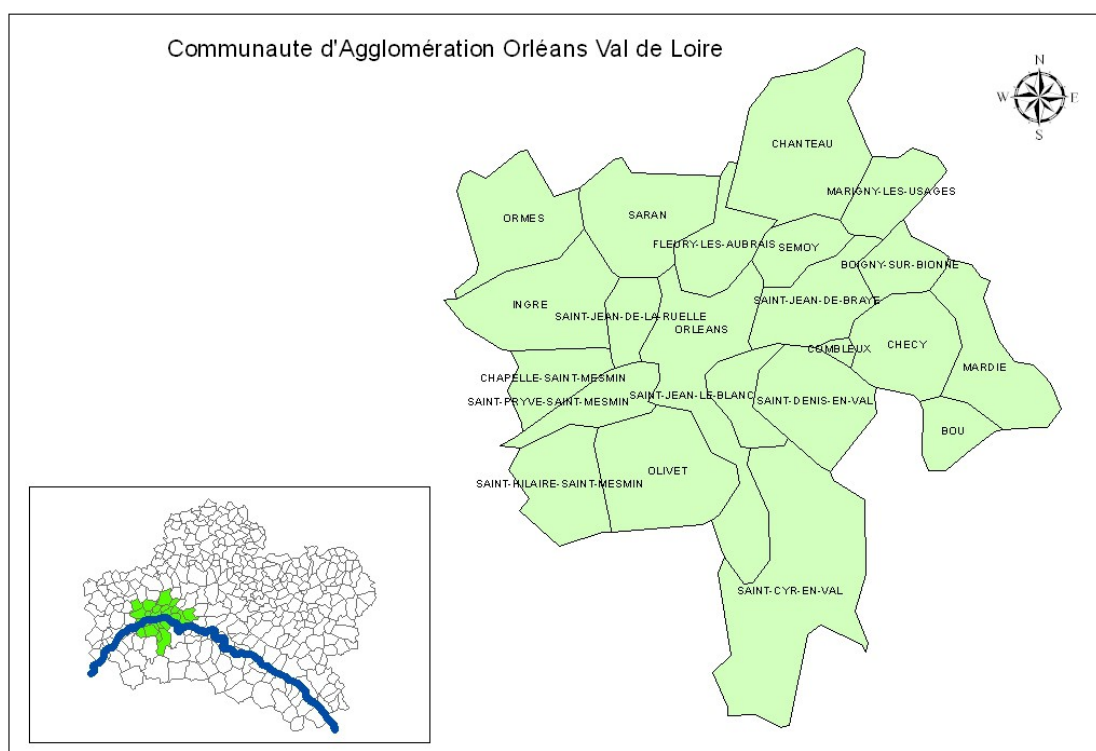
Dénomination	Commune(s) rejoignant le nouvel EPCI	Pages
- Communauté de communes de la Forêt	Bougy-Lez-Neuville	20-21
- Communauté de communes Val Sol	Férolles	30-31

NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES CREEES :

---- 3 communautés de communes, assises sur des périmètres cantonaux, vont voir le jour :

Périmètre	pages
- Communauté de communes des cantons d'Artenay-Patay	18-19
- Communauté de communes du canton de Meung sur Loire (8 communes), dénommée « Val des Mauves » : L'arrêté de création de cette CC a été pris le 7 décembre 2011 afin de permettre son installation au 1er janvier 2012. Les membres de la CDCI ont approuvé son périmètre qui est conforme aux préconisations de la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales	22-23
- Communauté de communes de Sully sur Loire (regroupe l'ensemble des communes du canton de Sully sur Loire et la commune de Neuvy en Sullias, du canton de Jargeau)	24-25

FICHE 1 : Communauté d'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE



22 Communes adhérentes :

communes	Nombre d'habitants (*)	communes	Nombre d'habitants(*)
Boigny-sur-Bionne	2 203 habitants	Orléans	116 515 habitants
Bou	929 habitants	Ormes	3 445 habitants
La Chapelle-Saint-Mesmin	9 950 habitants	Saint-Cyr-en-Val	3 292 habitants
Chanteau	1 264 habitants	Saint-Denis-en-Val	7 400 habitants
Chécy	8 219 habitants	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	2 814 habitants
Combleux	482 habitants	Saint-Jean-de-Braye	19 448 habitants
Fleury-les-Aubrais	21 506 habitants	Saint-Jean-de-la-Ruelle	16 996 habitants
Ingré	8 109 habitants	Saint-Jean-Le-Blanc	8 550 habitants
Mardié	2 649 habitants	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	5 416 habitants
Marigny-les-Usages	1 161 habitants	Saran	15 628 habitants
Olivet	20 723 habitants	Semoy	2973 habitants

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE ---- **SOIT TOTAL GENERAL :279 272 habitants**

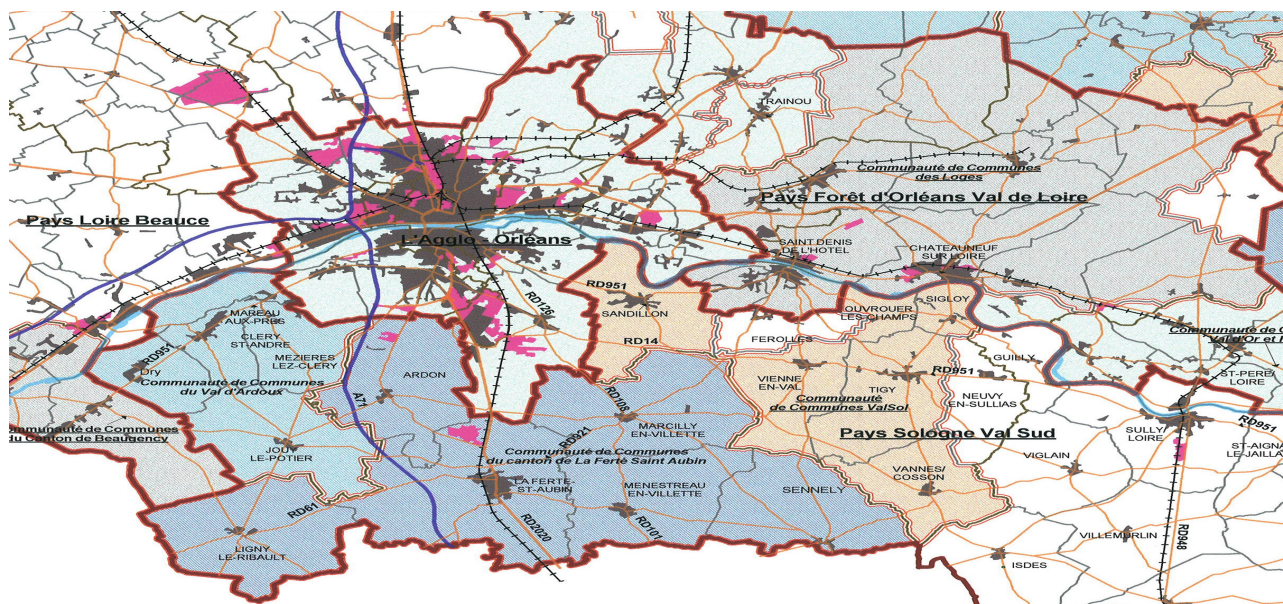
Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire comprenant 279 272 habitants et 22 communes

Créée au 1er janvier 2002 par transformation de la communauté de communes de l'agglomération orléanaise (1998), la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire s'étend sur 13 cantons dont 6 sont intégralement compris dans les limites de la commune d'Orléans. Sa population représente 64,5 % de la population de l'arrondissement d'Orléans (432 508 habitants) et 41,7 % de la population totale du département du Loiret (668 913 habitants)

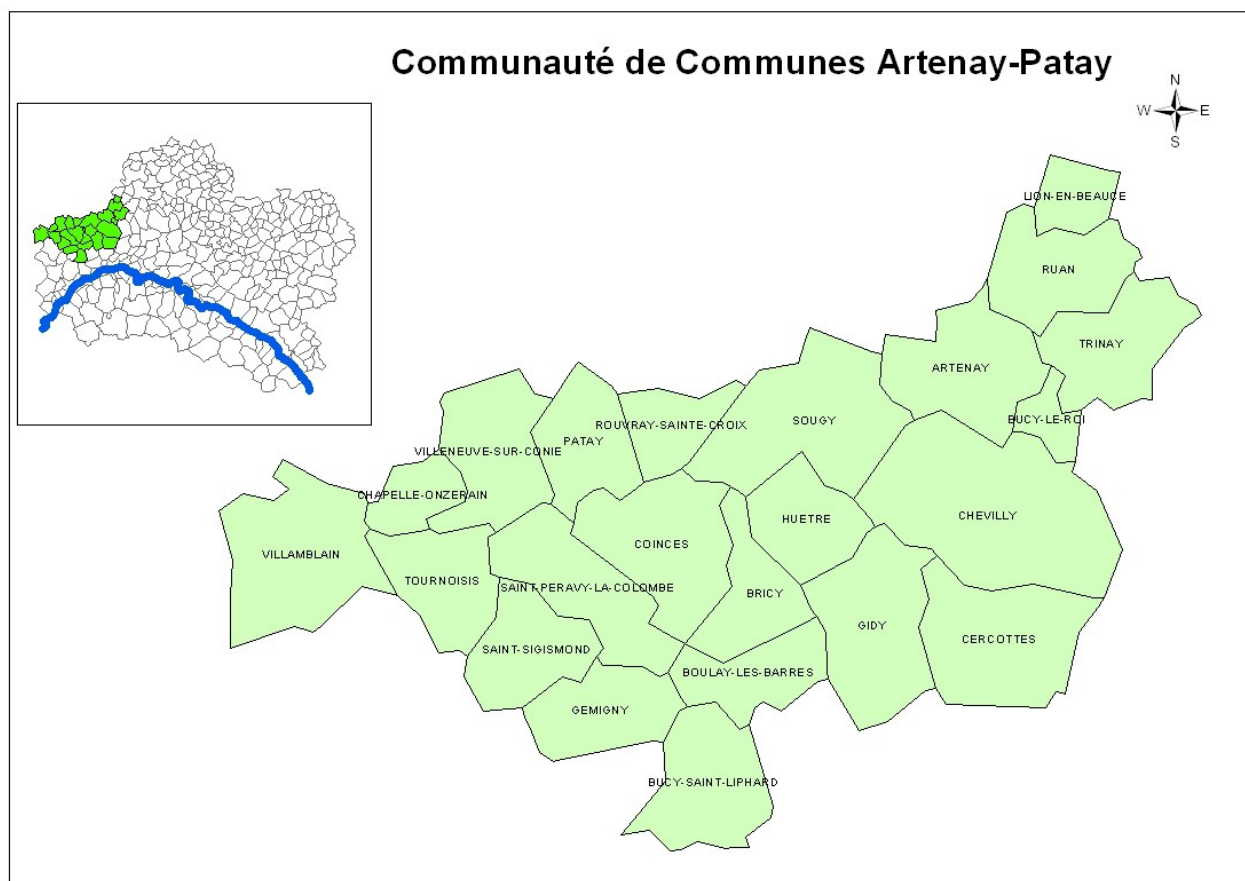
Comprenant désormais 22 communes membres et 279 272 habitants, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire dispose aujourd'hui d'une population importante et d'un périmètre cohérent. Bien que le périmètre du bassin de vie soit un peu plus large, la CAOVL en couvre la grande partie. L'agglomération est dynamique en termes d'emplois.

Les compétences de la CAOVL sont larges: celle-ci dispose notamment depuis 2003 de compétences en matière de développement économique (gestion et aménagement de parcs d'activités, accompagnement des entreprises locales, prospection pour l'implantation de nouvelles entreprises). Elle intervient également en matière de déplacements urbains (réseaux de bus, construction de lignes de tramway). Enfin, elle porte un SCOT (schéma de cohérence territoriale), véritable instrument de planification, qui recouvre intégralement son périmètre. Il met en avant deux priorités majeures : le développement économique et l'environnement. Il a pour objectifs principaux d'une part de rendre les politiques d'urbanisme plus claires et plus démocratiques, d'autre part, de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux dans un environnement préservé.

Le périmètre actuel de la Communauté d'agglomération paraît cohérent. Le SDCI ne prescrit donc pas de modification de périmètre pour cette CA. Dans une prochaine étape, il serait néanmoins utile de réexaminer la cohérence du territoire de l'Agglomération et le niveau territorial pertinent pour l'exercice le plus efficace de ses politiques publiques.



FICHE 2 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES d'ARTENAY-PATAY



Les 23 communes adhérentes :

communes	Nombre d'habitants (*)	communes	Nombre d'habitants(*)
Patay	2123	Artenay	1796
Boulay-les-Barres	1139	Bucey-le-roi	194
Bricy	550	Cercottes	1171
Bucey-saint-liphard	214	Chevilly	2470
Chapelle-Onzerain	111	Gidy	1529
Coinces	522	Huêtre	226
Gémigny	199	Lion-en-Beauce	118
Rouvray-Sainte-Croix	155	Ruan	230
Saint-Pérvy-la-Colombe	652	Sougy	872
Saint-Sigismond	278	Trinay	210
Tournoisis	371		
Villamblain	284		
Villeneuve-sur-Conie	216		
Total	6814	Total	8816

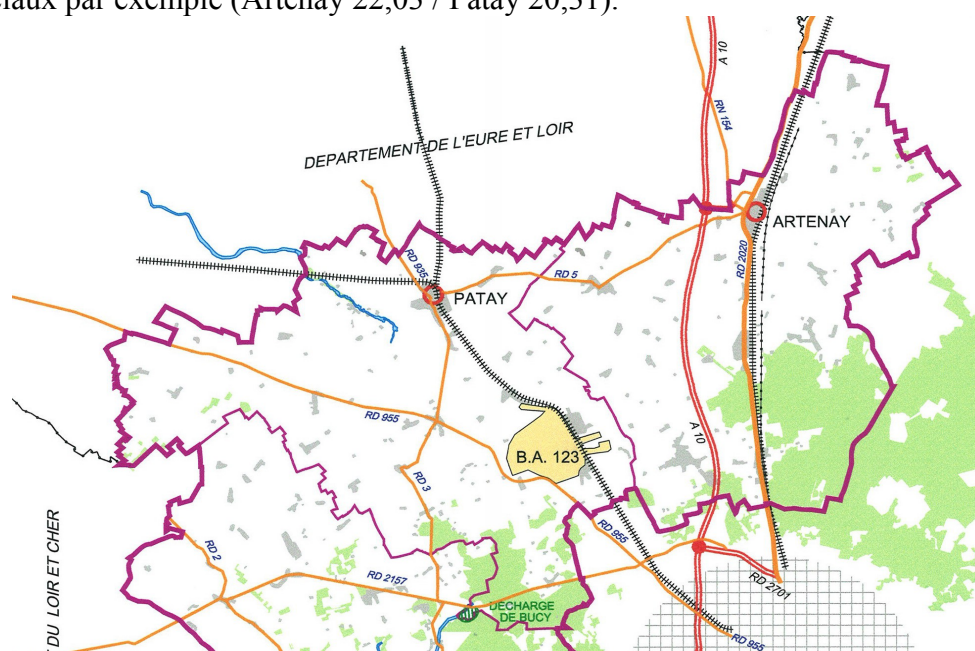
(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 –
Source : INSEE - TOTAL GENERAL des 2 cantons réunis : 15630 HABITANTS

Communauté de communes réunissant les cantons d'Artenay et de Patay

Un périmètre cohérent: avec une population de 15 630 habitants, les 2 cantons d'Artenay et de Patay non couverts par un EPCI à fiscalité propre jusqu'à présent, constituent un périmètre pertinent pour créer une nouvelle communauté de communes

Ces deux cantons sont de population à peu près égale (Artenay 8816 / Patay 6814) et constituent la zone du Loiret où la population à l'horizon 2030 augmenterait le plus (cf carte de l'évolution annuelle moyenne de la population entre 2005 et 2030 : 0,69% d'augmentation). Ils appartiennent de plus au même syndicat de pays Loire Beauce.

Les rapprochements existent encore à l'examen des indicateurs des deux communes chef-lieu de canton : similarité des taux de chômage (Artenay 7,35 / Patay 6,32) et de la part des logements locatifs sociaux par exemple (Artenay 22,03 / Patay 20,31).



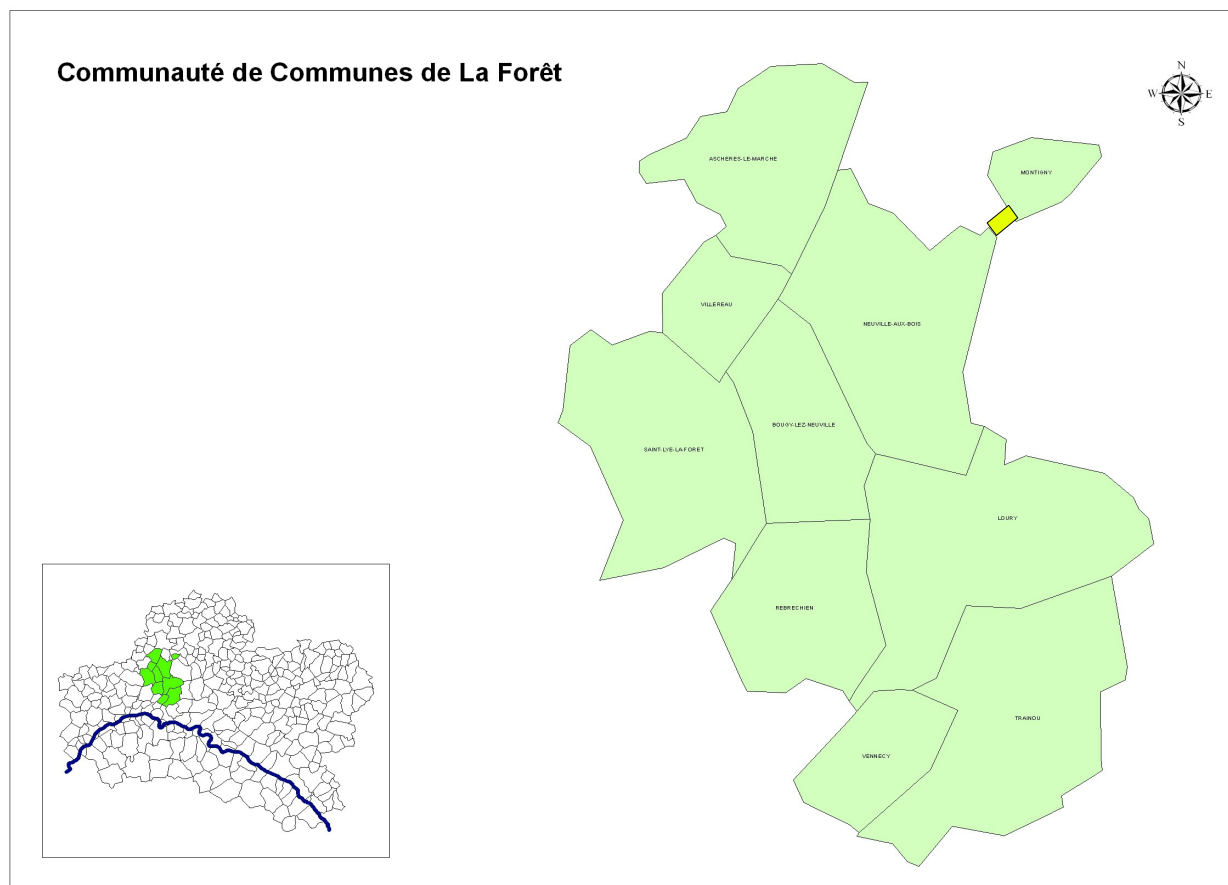
Le canton d'Artenay et deux communes de Patay (Bricy et Boulay-les-Barres) sont rassemblés en un « syndicat d'étude et de faisabilité » depuis 2007.

Le territoire, au nord de l'agglomération d'Orléans, jusqu'aux limites occidentales du département est cohérent. Il a vocation à structurer son développement dans la perspective d'un possible contournement Ouest de l'Agglomération (« Artenay-Meung »).

Cette solution d'une intercommunalité à l'échelle des deux cantons correspond aux souhaits exprimés par la majorité des communes concernées (18 des 23 maires). De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu en présence du représentant du Préfet en 2010 et sur l'année 2011, permettant de faire entendre l'intérêt d'une telle intercommunalité.

Par ailleurs, ces deux cantons sont ceux où l'appartenance des communes à des syndicats est la plus forte dans le Loiret : en moyenne une commune appartient à 7 syndicats ou plus, ce qui devrait permettre de rationaliser la carte des syndicats intercommunaux sur le territoire et dégager des économies d'échelles.

FICHE 3 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA FORET



Les 10 communes adhérentes : (avec l'adhésion de BOUGY-LEZ-NEUVILLE)

communes	Nombre d'habitants (*)	CANTON D'APPARTENANCE
ASCHERES LE MARCHE	1185	OUTARVILLE
LOURY	2545	NEUVILLE-AUX-BOIS
MONTIGNY	267	OUTARVILLE
NEUVILLE-AUX-BOIS	4081	NEUVILLE-AUX-BOIS
REBRECHIEN	1396	NEUVILLE-AUX-BOIS
ST LYE-LA-FORET	1069	NEUVILLE-AUX-BOIS
TRAINOU	3122	NEUVILLE-AUX-BOIS
VENNECY	1398	NEUVILLE-AUX-BOIS
VILLEREAU	407	NEUVILLE-AUX-BOIS
+ BOUGY-LEZ-NEUVILLE	177	NEUVILLE-AUX-BOIS
TOTAL	15 647 HABITANTS	

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE -

Communauté de communes de la Forêt

Créée au 1er janvier 1999, la communauté de communes de la Forêt rassemblait jusqu'à présent 9 communes, rattachées à 2 cantons différents:

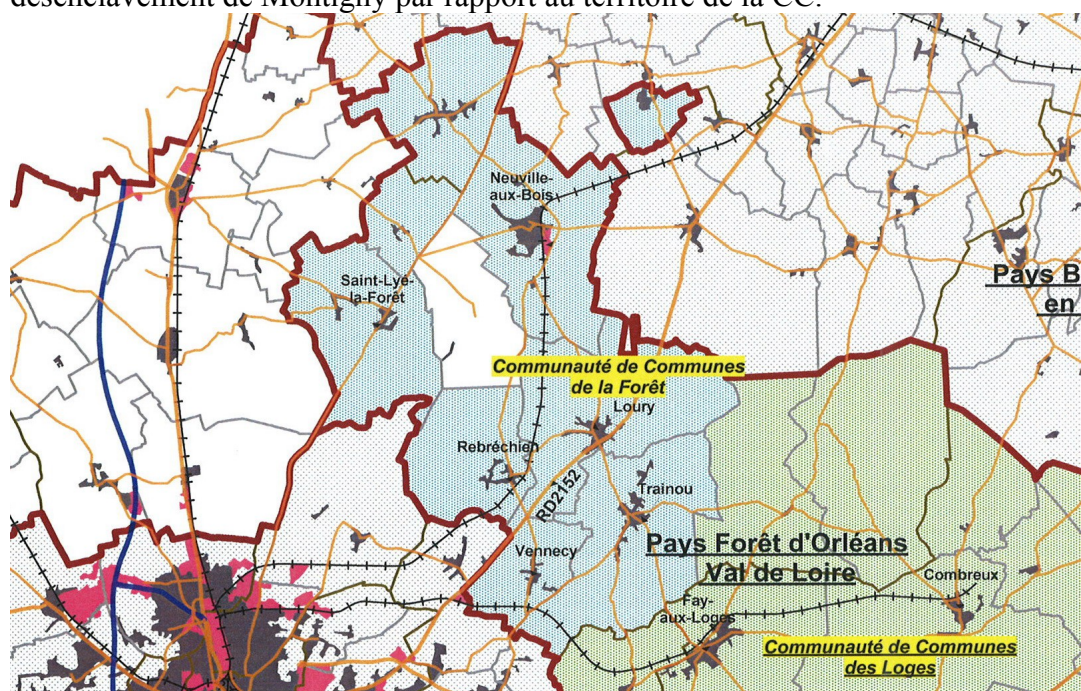
- 7 communes sur les 10 communes du canton de Neuville-aux-Bois (Bougy-lez-Neuville située au centre de la communauté de communes faisant partie des communes isolées avant l'adoption du SDCI ; Ingrannes et Sully la Chapelle adhérent à la CC des Loges),
- elle comprend également 2 communes du canton d'Outarville (Aschères le Marché et Montigny). L'ensemble des autres communes de ce canton adhère à la CC Plaine Nord Loiret, à l'exception d'Attray sur Juine qui adhère à la CC du Plateau Beauceron.

Avec l'adhésion de BOUGY-LEZ-NEUVILLE, elle comptera désormais 15 470 habitants.

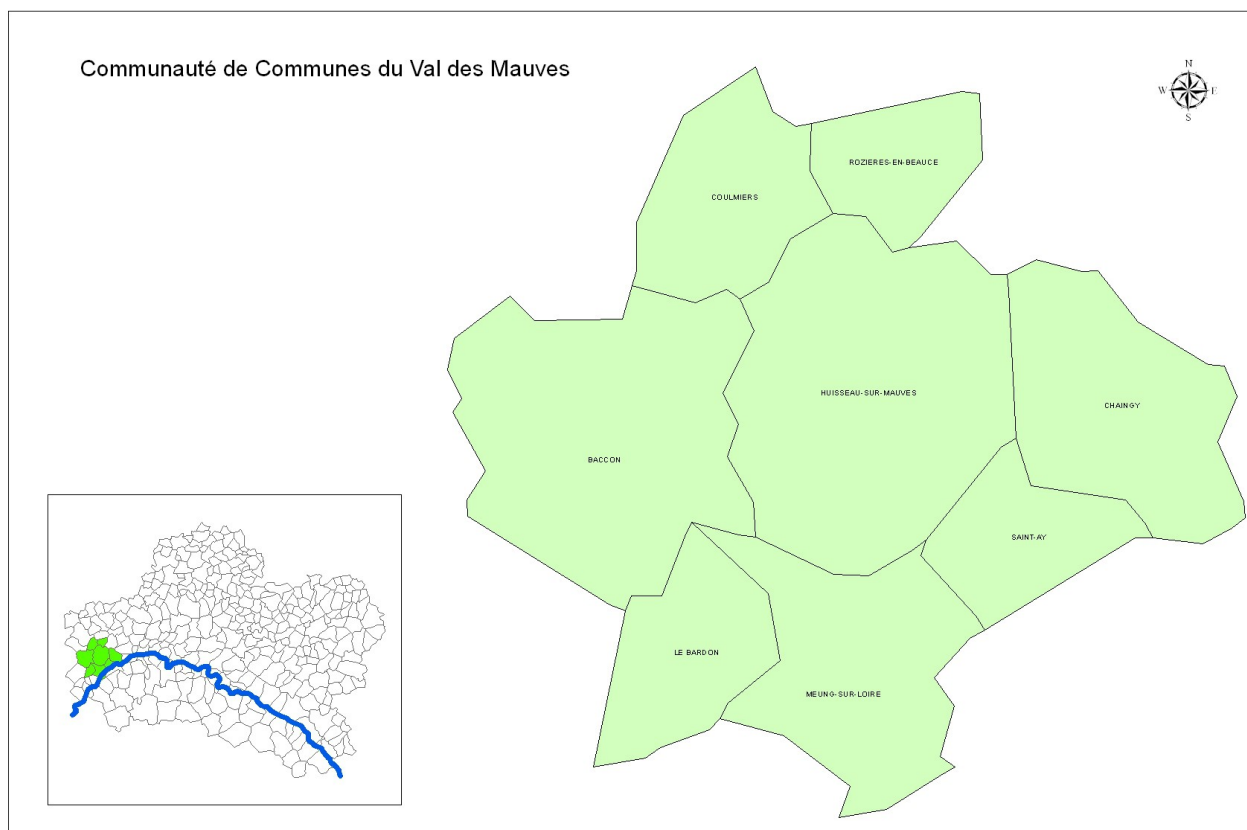
Située en bordure Nord-Est de l'agglomération orléanaise, la CC de la Forêt dispose d'une population relativement importante et d'un périmètre cohérent.

Il reste toutefois à résorber l'enclave territoriale formée par la commune de Bougy-Lez-Neuville. La nécessité de rationaliser et d'achever la couverture intercommunale impose d'intégrer désormais Bougy-Lez-Neuville (177 habitants) dans cette CC.

Par ailleurs, il conviendra également de régler la discontinuité territoriale entre la commune d'Attray et de Montigny. Il a été proposé, après consultation des deux conseils municipaux, d'engager une procédure d'échange de terrain entre les deux communes pour permettre le désenclavement de Montigny par rapport au territoire de la CC.



FICHE 4 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DES MAUVES



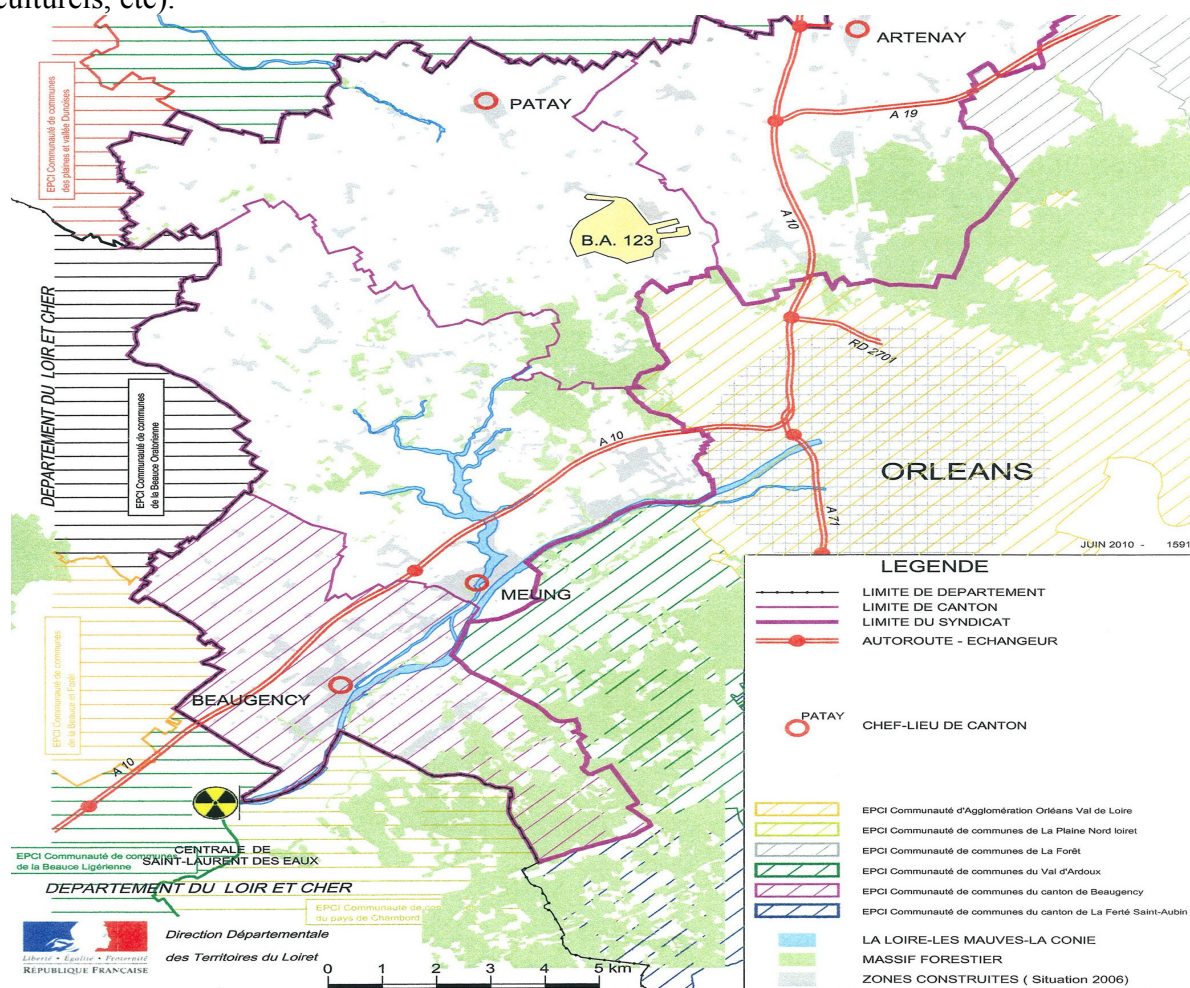
COMMUNES	POPULATION (*)
MEUNG-SUR-LOIRE	6219
BACCON	699
LE BARDON	972
CHAINGY	3541
COULMIERS	528
HUISSEAU-SUR-MAUVES	1712
ROZIERES-EN-BEAUCE	187
SAINT-AY	3112
TOTAL	16970

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

Communauté de communes de Val des Mauves

Un arrêté de périmètre rassemblant les 10 communes du canton avait été pris le 3 novembre 2010 pour délimiter le territoire de la future communauté de communes.

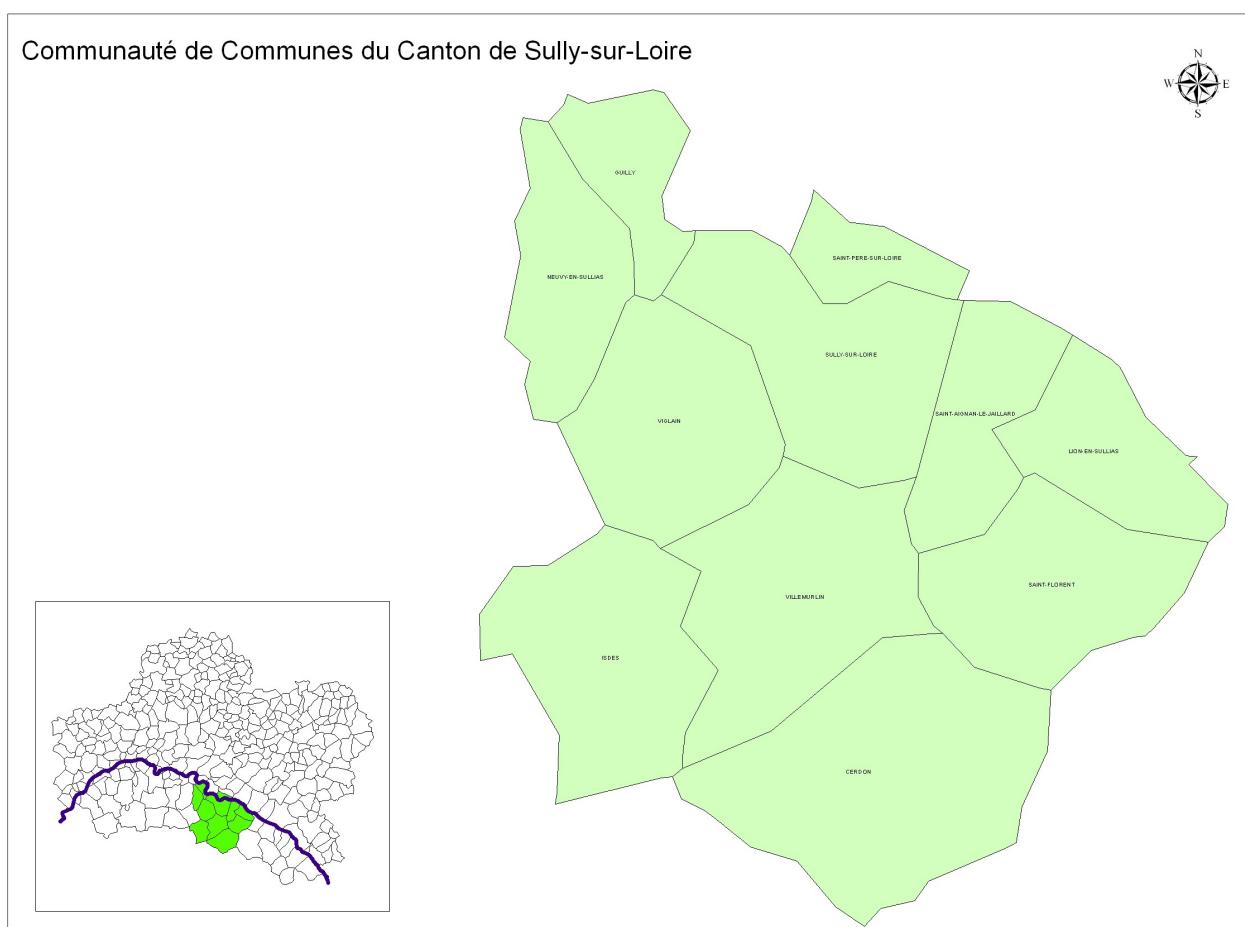
Cependant, il a été décidé en accord avec les communes d'Epieds-en-Beauce et de Charsonville de ne plus les inclure dans ce périmètre, du fait de leur volonté d'adhérer à la CC de la Beauce Oratorienne (41), ces 2 communes partageant en effet des liens forts avec les communes du département voisin, notamment Ouzouer le Marché (scolarisation des enfants, équipements sportifs et culturels, etc).



Les 8 autres communes du canton ne sont pas opposées à cette scission et constituent à elles-seules une CC de taille importante (16970 habitants), qui dispose d'une activité économique significative entre la Loire et l'autoroute A 10 (zone d'activités de Meung-sur-Loire).

La création de cette CC figurait au projet de schéma départemental de coopération intercommunale soumis en avril 2011 à la CDCI. Elle répond aux préconisations de la *loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales*. Elle a recueilli l'avis favorable unanime des 10 communes susvisées et de la CDCI. De leur côté, Charsonville et d'Epieds en Beauce ont délibéré favorablement pour rejoindre la CC de la Beauce Oratorienne dont le périmètre est inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale du Loir-et-Cher. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'arrêté préfectoral portant création de la CC a été pris le 7 décembre 2011 pour permettre à cette CC une installation rapide, dès 2012.

FICHE 5 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SULLY-SUR-LOIRE



COMMUNES	POPULATION (*)
CERDON	1080
GUILLY	658
ISDES	642
LION-EN-SULLIAS	421
SAINT-AIGNAN LE JAILLARD	560
SAINT-FLORENT	476
SAINT-PERE-SUR-LOIRE	1076
SULLY-SUR-LOIRE	5798
VIGLAIN	912
VILLEMURLIN	546
NEUVY-EN-SULLIAS	1149
TOTAL	13318 HABITANTS

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

Communauté de communes de Sully sur Loire

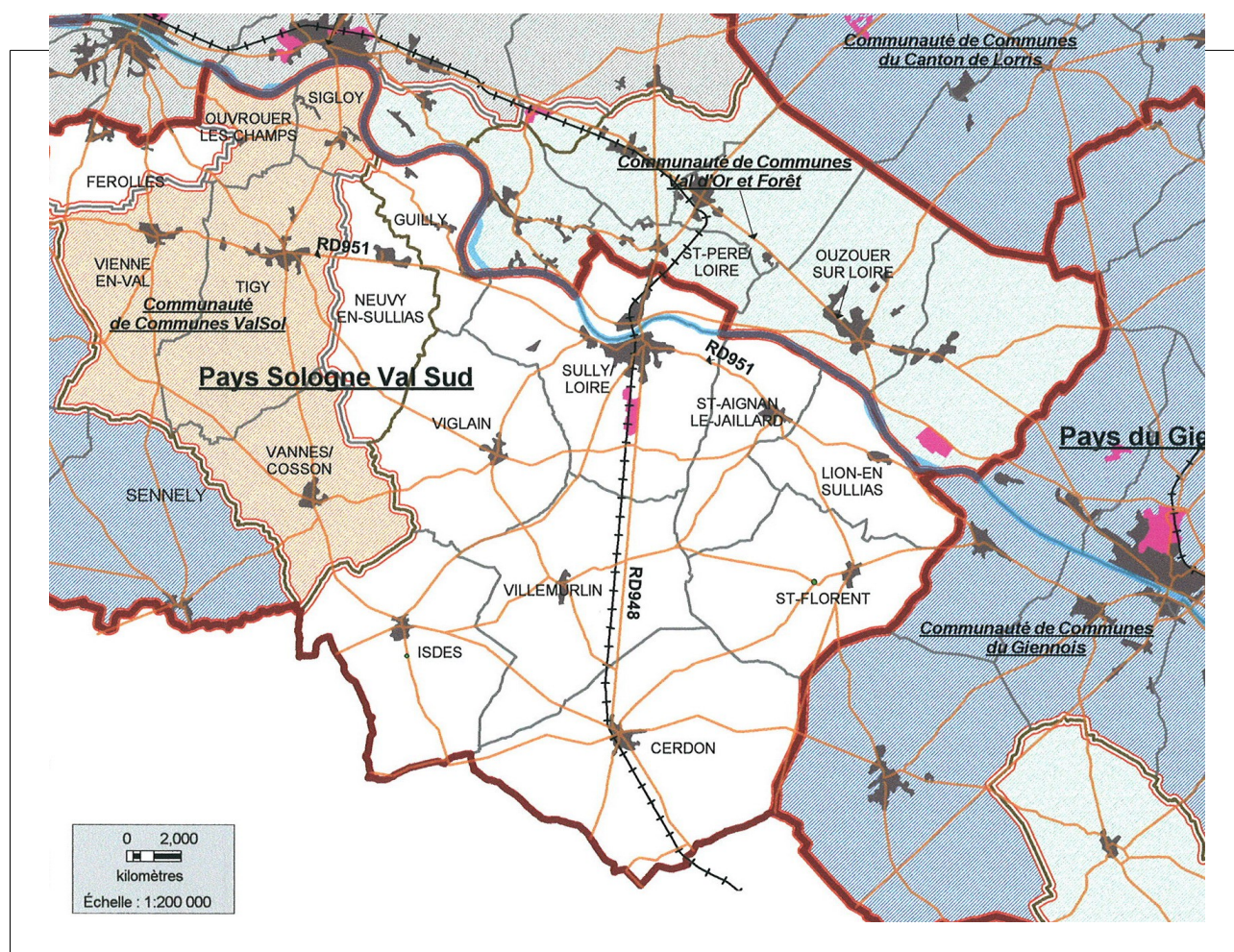
Les communes du canton de Sully-sur-Loire et la commune de Neuvy-en-Sullias (canton de Jargeau) constituent un périmètre cohérent pour constituer une communauté de communes.

La communauté de communes comptera ainsi 11 communes membres et 13318 habitants.

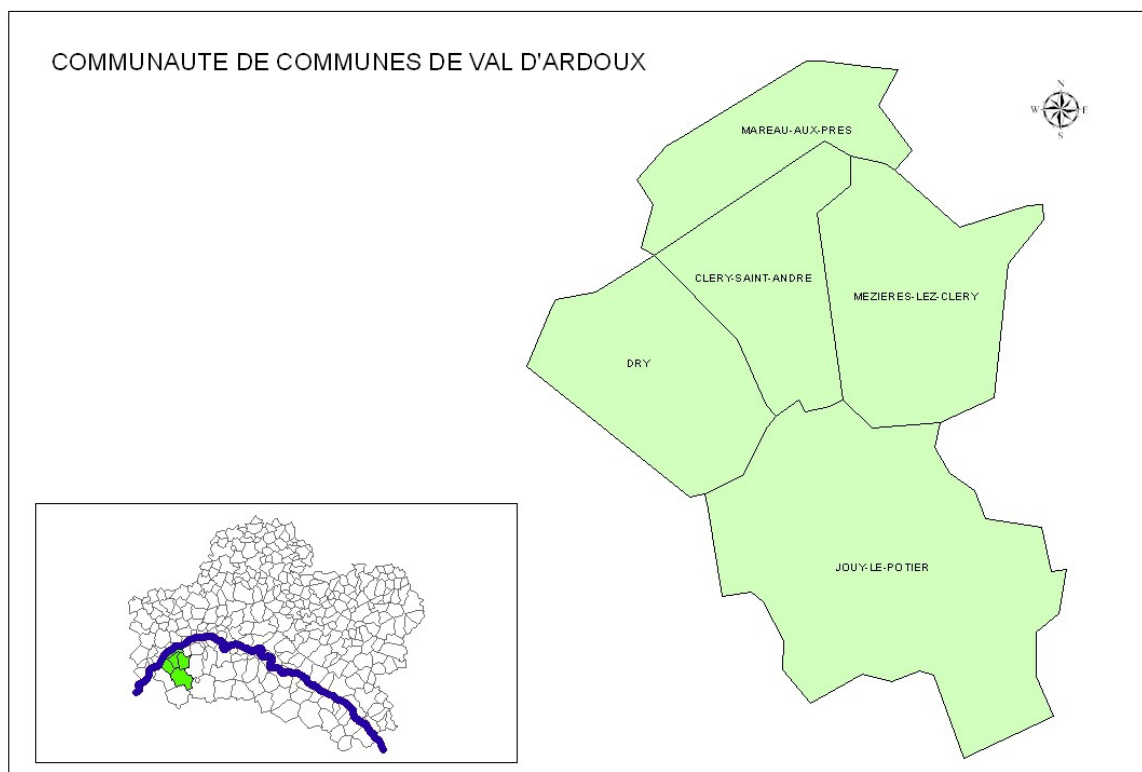
La taille d'une CC à l'échelle du canton serait convenable, bien qu'en deçà de la taille moyenne des CC.

Créé en 1967, le SIVOM est composé uniquement des communes de Sully-sur-Loire et de Saint-Père sur Loire. Puis en 2007, toutes les autres communes du canton ont rejoint le SIVOM, qui a modifié ses statuts en prenant de nouvelles compétences (assainissement collectif et non collectif, entretien éclairage et espace verts, etc).

Elles sont liées également par le même bassin de vie, la même zone d'emploi.



FICHE 6 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX



COMMUNES	POPULATION TOTALE (*)
Cléry-Saint-André	3 260 habitants
Dry	1 402 habitants
Jouy-le-Potier	1 377 habitants
Mareau-aux-Prés	1 279 habitants
Mézières-lez-Cléry	768 habitants
TOTAL	8 086 HABITANTS

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

CC du Val d'Ardoux

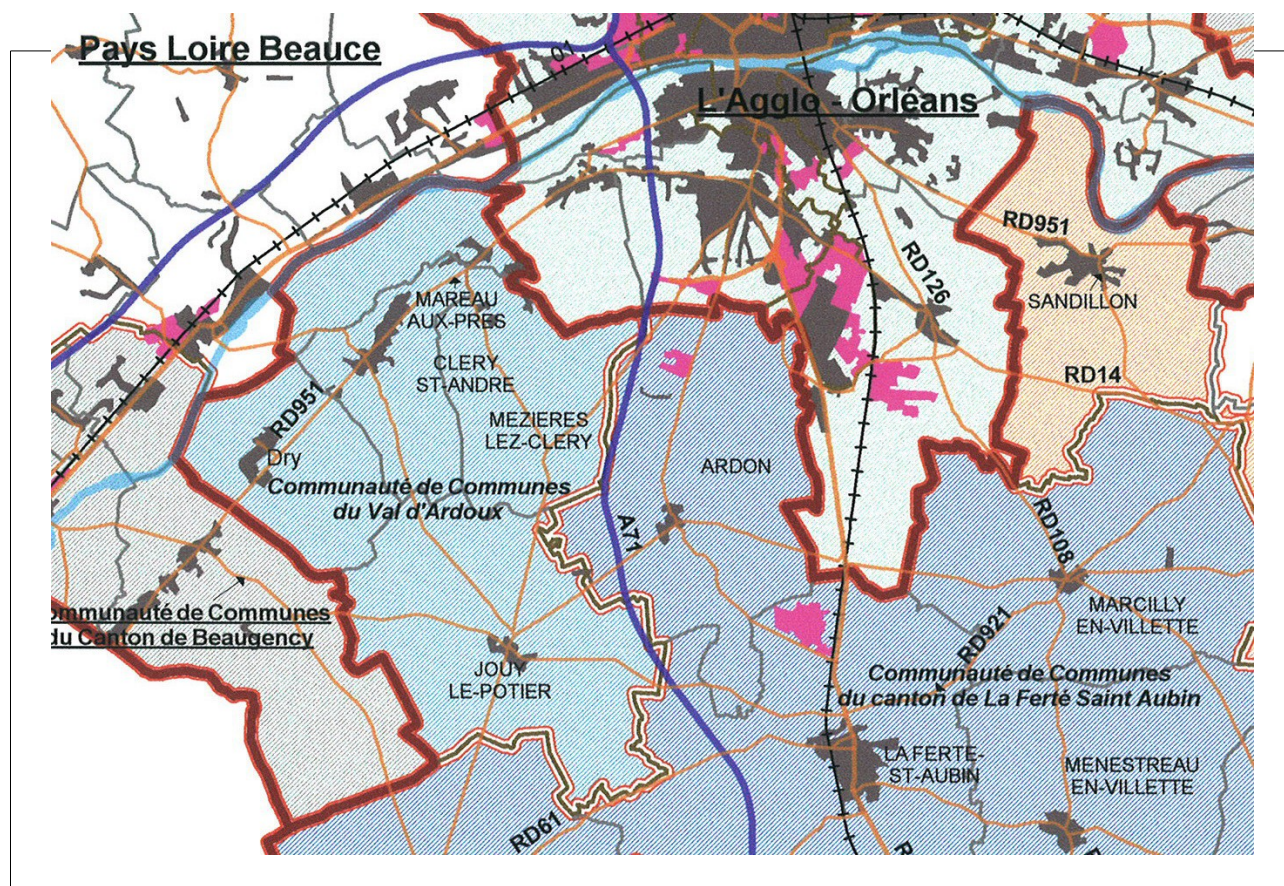
Le canton de Cléry est le siège de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux qui s'est constituée fin 1998 avec effet au 1^{er} janvier 1999 et s'est substituée au SIVOM de la région de Cléry-Saint-André, créé en 1964.

Avant la création de la CC du canton de la Ferté Saint Aubin, il avait été question d'étendre la communauté aux communes de Lailly-en-Val, La Ferté-Saint-Aubin et Ardon, voire d'inclure d'autres communes du canton de La Ferté.

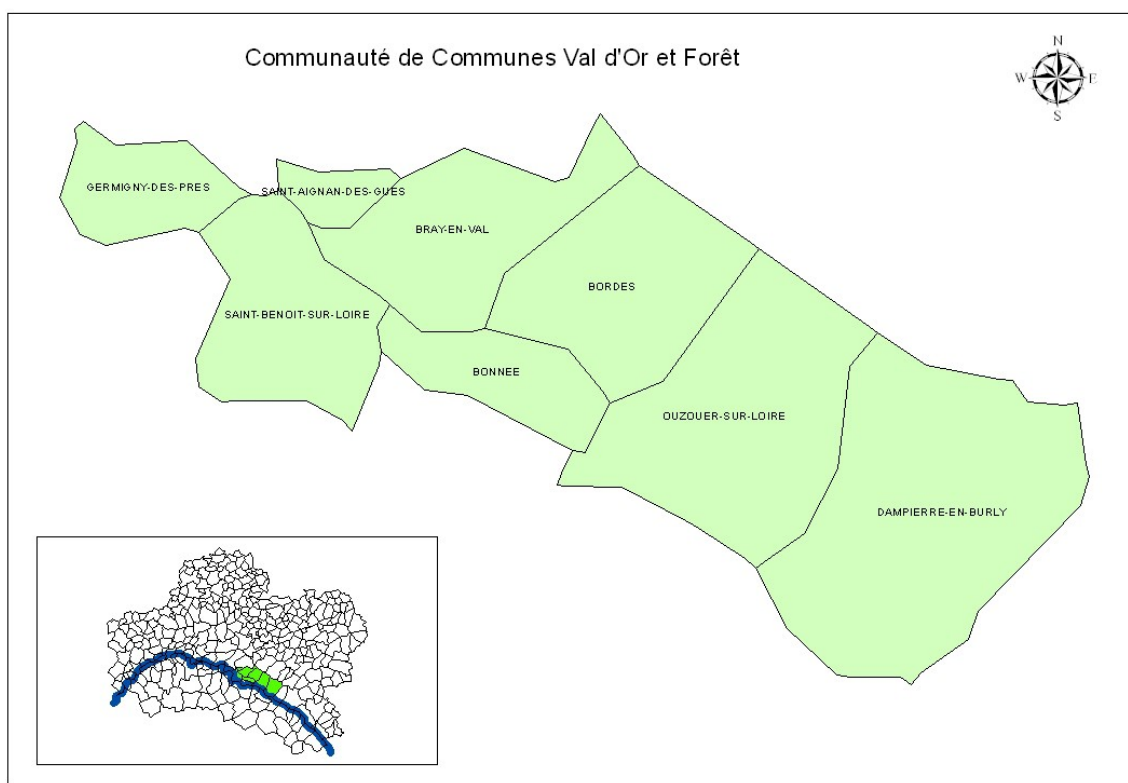
La CC rassemble les 5 communes du canton et compte aujourd'hui 8 086 habitants.

La CC du Val d'Ardoux dispose d'un périmètre assez restreint et d'une activité semble-t-il modérée. Toutefois, les élus ont la volonté de développer encore les compétences de cet EPCI à fiscalité propre pour offrir plus de services à leur population.

Partagé entre attractivité de l'agglomération d'Orléans et territoires tournés vers le Val de Loire et la Sologne, le périmètre semble également pertinent en terme de canton, de zonage de SCOT et d'évolution de l'emploi (plus de 10 %).



FICHE 7 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VAL D'OR ET FORÊT



COMMUNES	POPULATION (*)
BONNEE	697
LES BORDES	1749
BRAY-EN-VAL	1335
DAMPIERRE-EN-BURLY	1266
GERMIGNY-DES-PRES	728
OUZOUEUR-SUR-LOIRE	2789
SAINT-AIGNAN-DES-GUES	347
SAINT-BENOIT-SUR LOIRE	2038
TOTAL	10949 HABITANTS

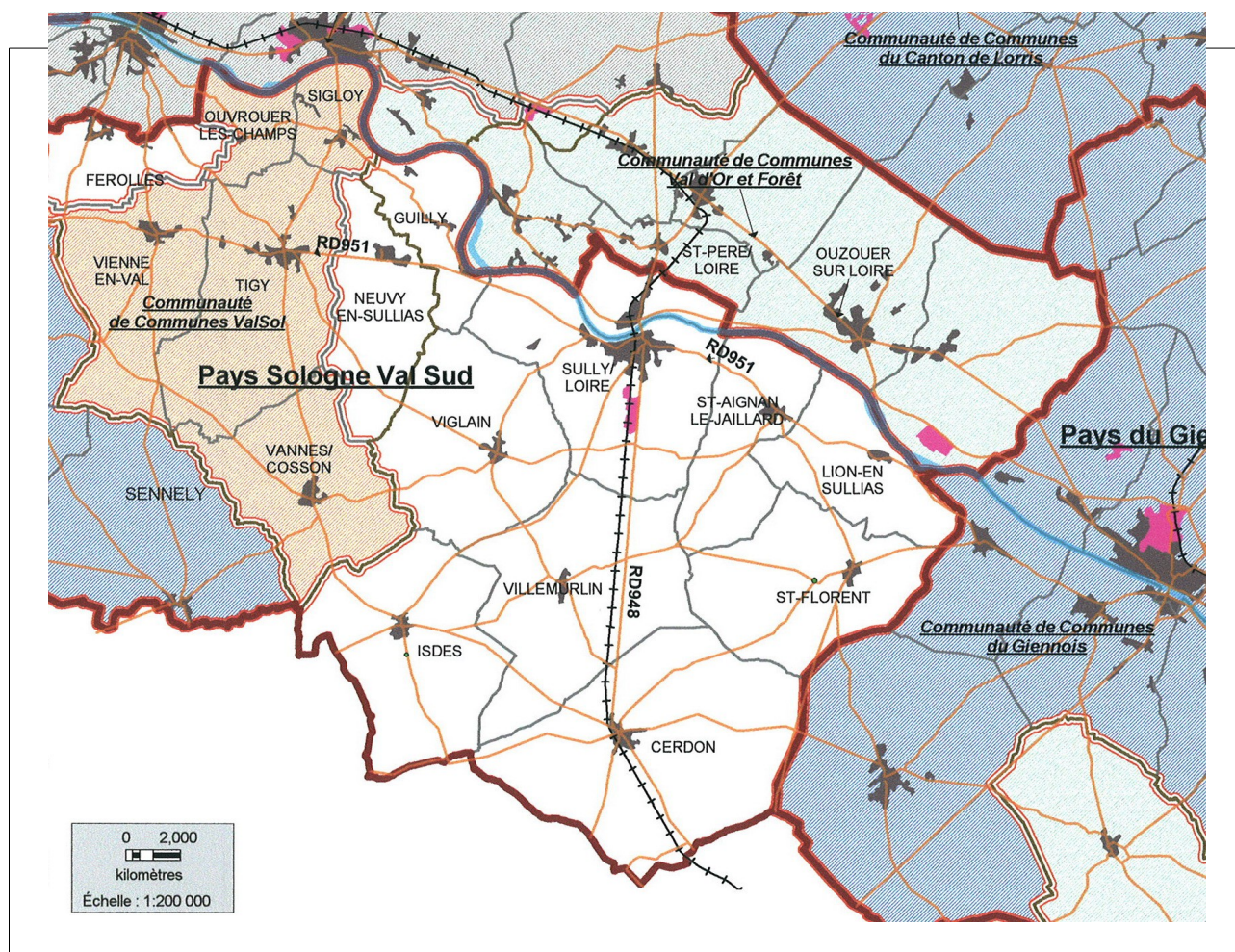
(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

CC Val d'Or et Forêt

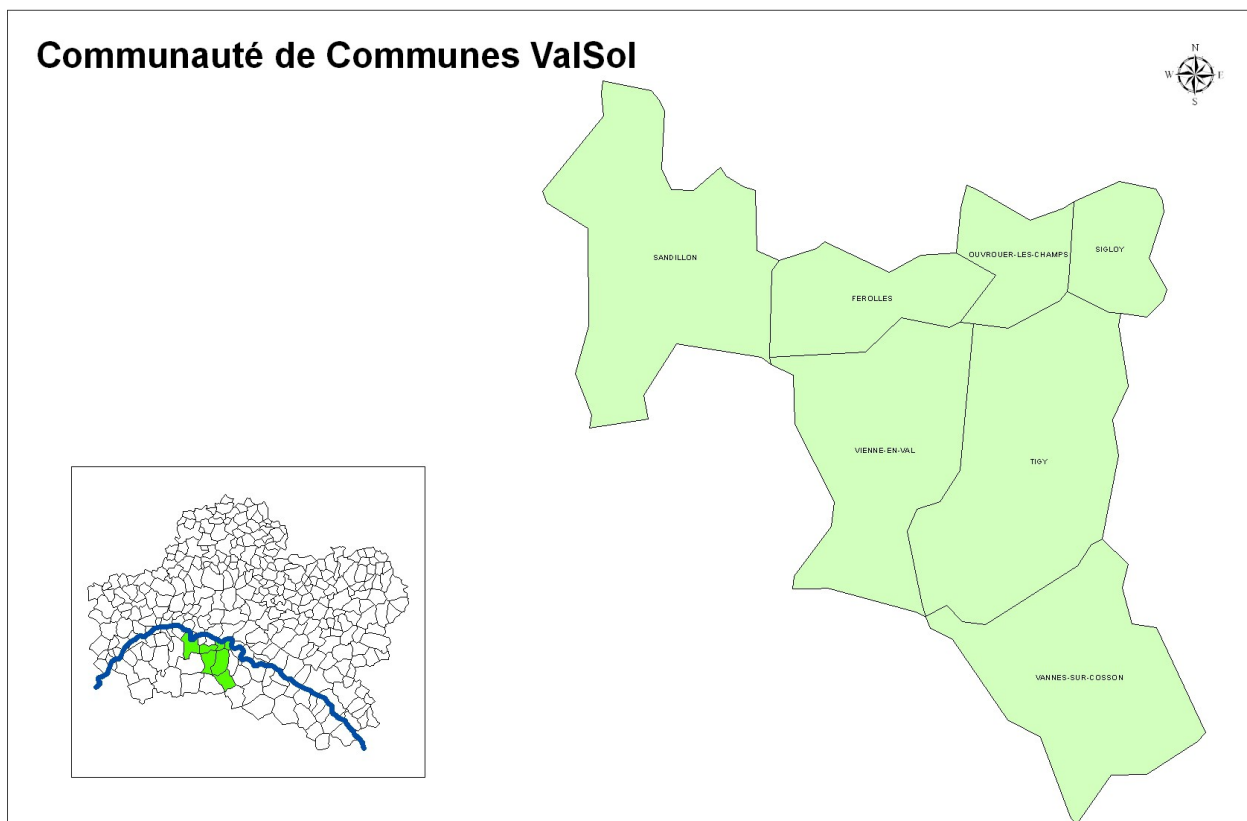
Toutes les communes du canton sont membres de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt créée par arrêté préfectoral du 18 décembre 2002. En janvier 2006, deux communes du canton de Châteauneuf-sur-Loire (Germigny-des-Prés et Saint-Aignan-des-Gués) ont adhéré au groupement.

La CC compte ainsi 8 communes et 10 949 habitants.

La CC de Val d'Or et Forêt dispose d'un périmètre assez restreint et d'une activité semble-t-il modérée. Le périmètre semble cependant pertinent en terme de canton et d'évolution de l'emploi (plus de 10 %).



FICHE 8 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL SOL



COMMUNES	POPULATION (*)
OUVROUER LES CHAMPS	520
SANDILLON	3817
SIGLOY	642
TIGY	2266
VANNES SUR COSSON	612
VIENNE EN VAL	1811
+ FEROLLES	1212
TOTAL	9668 + 1212 = 10880 HABITANTS

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE

Créée en 2005, la communauté de communes Val Sol avec l'intégration de Férolles, auparavant « commune isolée », comprendra 7 des 10 communes du canton de Jargeau (Neuvy en Sullias adhèrera à la CC de Sully sur Loire, tandis que Darvoy et Jargeau adhèrent à la CC des Loges).

La CC s'étend sur 180 km².

Avec l'adhésion de la commune de Férolles (1 212 habitants), sa population est portée à 10 880 habitants. Cette adhésion permet en outre, de résoudre une enclave au sein de la CC, qui rationalise son périmètre.

Issue du SIVU Valsol (créé en 2003 et comprenant en plus Férolles et Neuvy en Sullias), la première vocation de la CC était de se regrouper autour d'un même projet : la création d'une zone d'activité.

Dans un premier temps, une étude a été réalisée par la CCI sur un domaine de plusieurs dizaines d'hectares : soit sur la commune de Sandillon, soit sur celle de Vienne en Val. Elle mettait en avant l'argumentaire qu'aucune zone d'activités n'existait au Sud de la Loire entre Sully à l'Est, Saint Cyr en Val (la Saussaie) à l'ouest et la Ferté Saint Aubin au Sud.

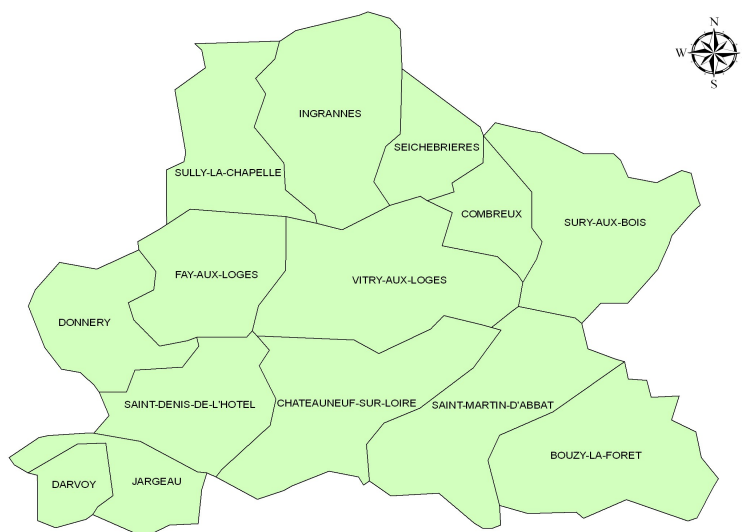
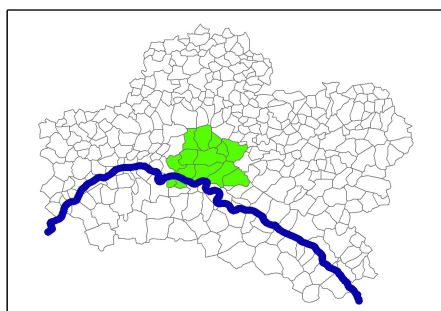
L'étude comportant deux possibilités de zones d'activités sur la commune de Vienne en Val, il a été décidé de porter en premier lieu les efforts de Valsol sur la zone de Saint Germain et de reprendre le projet du Parc d'Activités à plus long terme. Ce dernier prendra en compte la réalisation de la déviation de la RD921 liée au franchissement de la Loire, qui améliorera les communications avec le Nord de la Loire. Ainsi, l'extension de la zone Saint Germain à Vienne en Val est le dossier le plus important porté par la CC Val Sol.

Depuis la création de la CC, l'équipe intercommunale et ses agents travaillent sur le développement des compétences pour répondre aux besoins de la population (2005 : Service Public d'Assainissement Non Collectif ; 2009 : relais assistantes maternelles ; 2011 : projet d'étendre le SIVU EPN (Espace Public Numérique) à toutes les communes du territoire) et la CC a de nombreux autres projets qu'elle souhaite voir évoluer.

A l'avenir, elle exige de développer plusieurs compétences au niveau intercommunal, et plus particulièrement l'urbanisme. Une étude a été réalisée en 2010 pour étudier les actions qui pourraient être menées dans ce domaine afin de mieux accompagner les communes dépourvues d'agents spécialisés (mise en place d'un système d'information géographique au niveau intercommunal, l'assainissement collectif...)

FICHE 9 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LOGES

Communauté de communes des Loges



COMMUNES	POPULATION	CANTON
Bouzy-la-Forêt	1191	Châteauneuf-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Loire	8064	Châteauneuf-sur-Loire
Combreux	247	Châteauneuf-sur-Loire
Darvoy	1895	Jargeau
Donnery	2455	Chécy
Fay-aux-Loges	3318	Châteauneuf-sur-Loire
Ingrannes	512	Neuville aux Bois
Jargeau	4576	Jargeau
Saint-Martin d'Abbat	1608	Châteauneuf-sur-Loire
Saint-Denis de l'Hôtel	2867	Châteauneuf-sur-Loire
Seichebrières	186	Châteauneuf-sur-Loire
Sully-la-chapelle	402	Neuville aux bois
Sury-aux-Bois	741	Châteauneuf-sur-Loire
Vitry-aux-Loges	1853	Châteauneuf-sur-Loire
TOTAL	29915 HABITANTS	

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE

CC des Loges

Créée au 1er janvier 1997, la communauté de communes des Loges est le plus ancien établissement public de coopération intercommunale de l'arrondissement d'Orléans et rassemble actuellement 14 communes, rattachées à 4 cantons différents :

Elle comprend :

– 9 communes sur les 12 communes du canton de Châteauneuf-sur-Loire. Des trois autres communes de ce canton, deux adhèrent à la CC de Val d'Or et Forêt (Saint-Aignan-des-Guès et Gemigny-des-Près). Quant à Chatenoy, cette commune isolée entre plusieurs communautés de communes doit rejoindre la communauté de communes du canton de Lorris,

– 2 communes du canton de Jargeau (Darvoy et Jargeau). L'ensemble des autres communes de ce canton adhère à la CC Val Sol, à l'exception de Neuvy-en-Sullias (CC du canton de Sully-sur-Loire),

– 2 communes du canton de Neuville-aux-Bois (Ingrannes et Sully-la-Chapelle). L'ensemble des autres communes de ce canton adhère à la CC la Forêt,

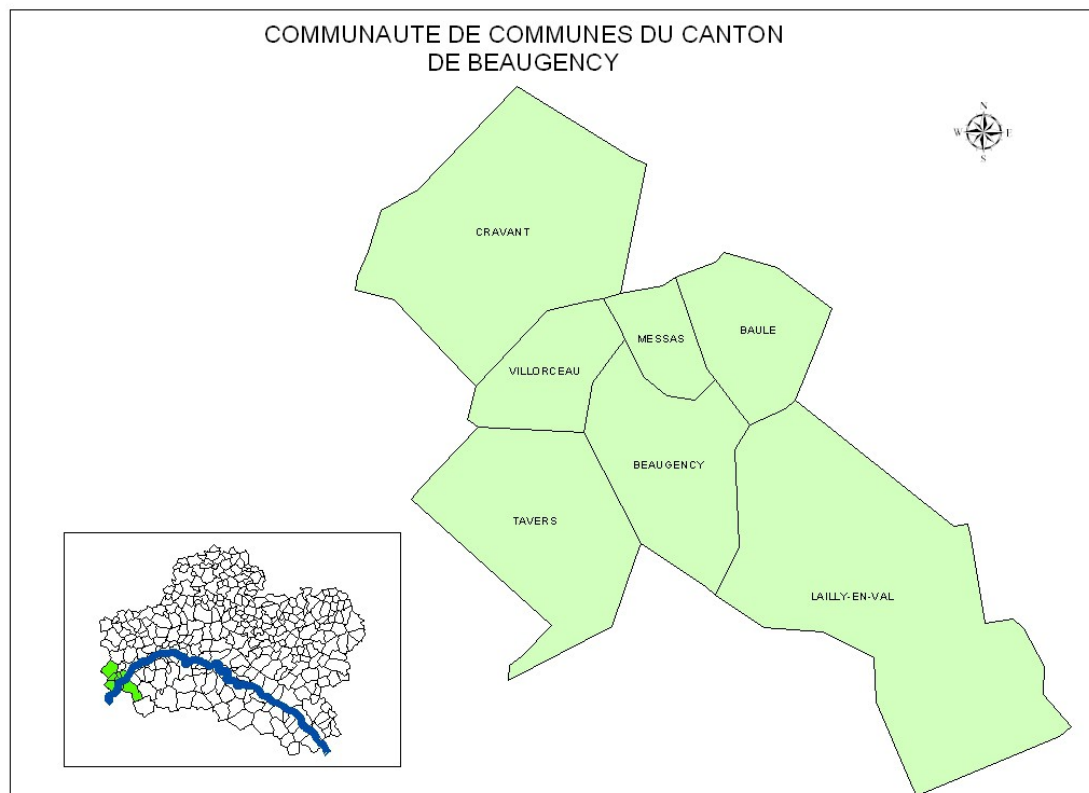
– 1 commune du canton de Chécy (Donnery).

Elle compte ainsi 14 communes et 29 915 habitants, ce qui fait d'elle la communauté de communes la plus peuplée du département.

Située en bordure de l'agglomération orléanaise, la CC des Loges dispose d'une population importante et d'un périmètre cohérent.

Elle dispose de la taille critique pour porter le développement de son territoire : elle bénéficie d'une diversité d'activités et son bassin de vie est entièrement couvert par la CC des Loges. Par ailleurs, à l'examen des données communiquées par l'INSEE, sa densité de population a crû de manière très importante (+11%) depuis 1999. De la même manière, l'évolution de l'emploi depuis 1999 laisse apparaître une augmentation supérieure à 7,5%. Cela démontre le dynamisme constant de cette CC depuis sa création.

FICHE 10 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY



COMMUNES :	POPULATION (*)
BAULE	2104
BEAUGENCY	7979
CRAVANT	938
LAILLY EN VAL	2554
MESSAS	908
TAVERS	1341
VILLORCEAU	1111
TOTAL	16 905 HABITANTS

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

CC du canton de Beaugency

De création récente, la communauté de communes du canton de Beaugency existe depuis le 1^{er} janvier 2009. Toutefois, ses prémices remontent à 2006, date de lancement d'une étude visant à réfléchir sur un projet d'intercommunalité sur le canton.

L'émergence de cette communauté de communes consacre ainsi les nombreux liens intercommunaux tissés de longue date à l'échelle cantonale dans le cadre de la gestion d'équipements et de services locaux.

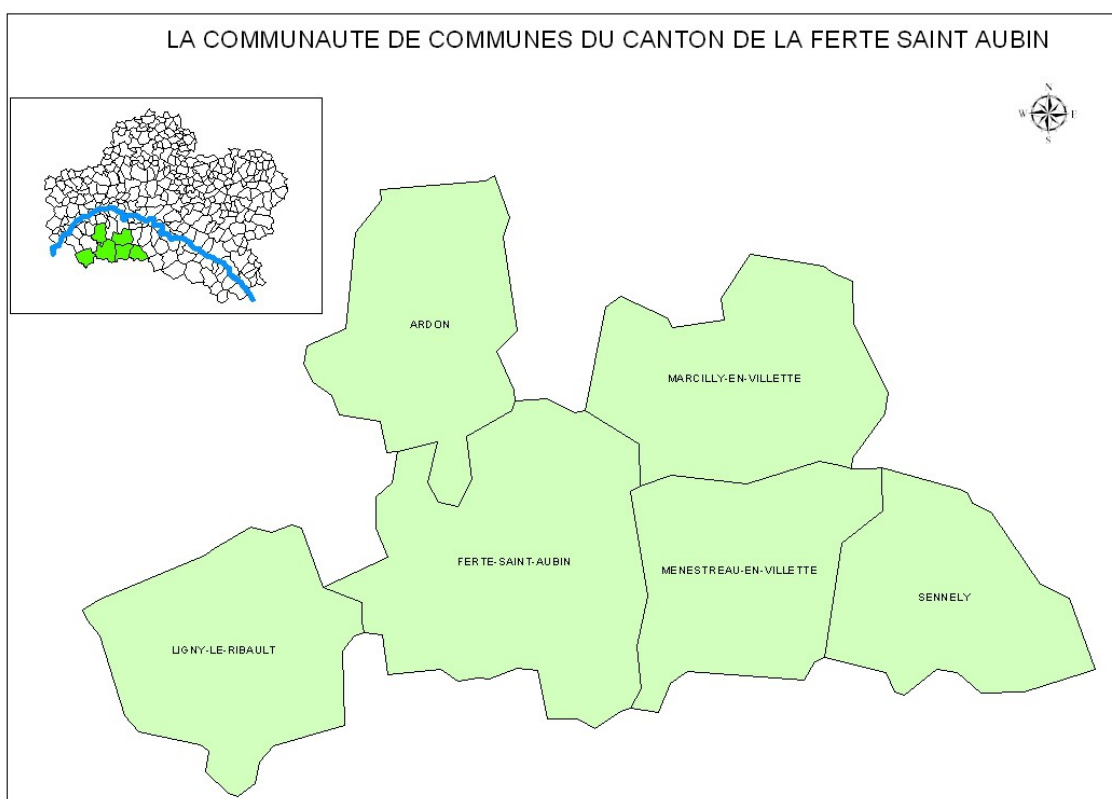
La CC rassemble les 7 communes du canton, à savoir :Baule, Beaugency, Cravant, Lailly en Val, Messas, Tavers et Villorceau.

Elle compte désormais **16 905 habitants**, ce qui fait d'elle une des communautés de communes les plus peuplées du département.

Entre Sologne et Beauce, la CC de Beaugency dispose d'un périmètre pertinent et sa population est suffisamment importante, si l'on se réfère aux données présentées précédemment.

L'intérêt pour l'ensemble des politiques d'aménagement de mettre la Loire au cœur de son territoire renforce la pertinence du périmètre de la communauté de commune.

FICHE 11 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE-SAINTE-AUBIN



COMMUNES	POPULATION (*)
LA FERTE-SAINTE-AUBIN	7205
ARDON	1174
LIGNY-LE-RIBAULT	1371
MARCILLY-EN-VILLETTE	2019
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1520
SENNELY	618
TOTAL	13907 HABITANTS

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

CC du canton de la Ferté St Aubin

Créée en 2006, la communauté de communes du canton de la Ferté St Aubin rassemble les 6 communes du canton et compte 13907 habitant.

Cette CC à l'échelle du canton correspond à un périmètre pertinent : en effet, elle recouvre presque à l'identique le bassin de vie (manque Jouy-le-Potier) et comporte un nombre d'habitants correspondant à la moyenne des communautés de communes (13907 hab).

D'autre part, la population du canton, la part des logements locatifs sociaux et les équipements culturels sont plus élevés que sur les cantons voisins (Cléry-st-André / Jargeau)

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

ETAT DES EPCI A FISCALITE PROPRE APRES MISE EN OEUVRE DU SDCI

Sur l'arrondissement de Montargis, la mise en oeuvre du SDCI, se traduira de la manière suivante pour les EPCI à fiscalité propre :

LES EPCI A PERIMETRE CONSTANT :

----- **5 communautés de communes ne voient pas leur périmètre évoluer :**

Dénomination	pages
- Communauté de communes du canton de Briare	43-44
- Communauté de communes Chatillon sur Loire	45-46
- Communautés de communes de Chatillon-Coligny	55-56
- Communauté de communes du Bellegardois	57-58
- Communauté de communes de Chateau-Renard	59-60

EPCI ACCUEILLANT DE NOUVELLES COMMUNES

---- **4 EPCI à fiscalité propre de l'arrondissement de Montargis vont accueillir de nouvelles communes :**

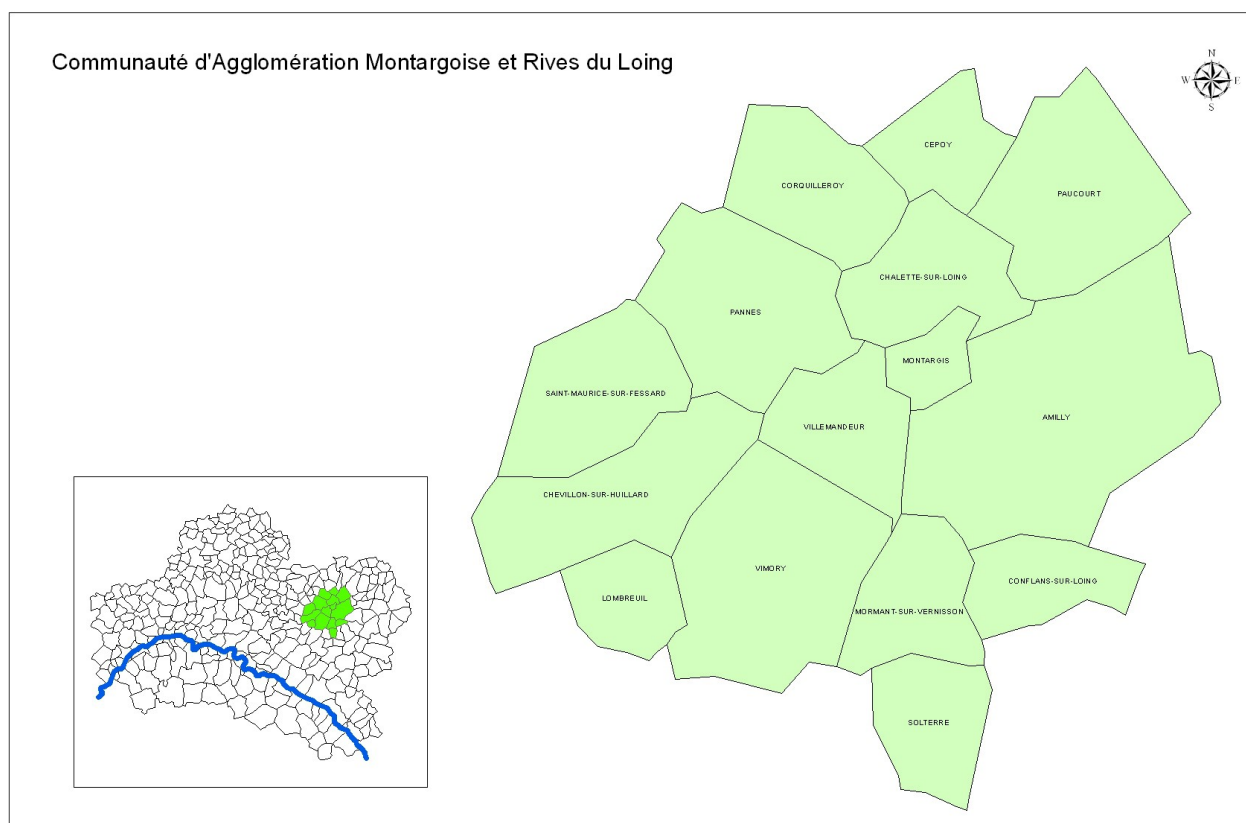
Dénomination	Commune(s) rejoignant le nouvel EPCI	Pages
- Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing	Chevillon sur Huillard, Lombreuil, Mormant sur Vernisson, St Maurice sur Fessard, Solterre	41-42
- Communauté de communes du canton de Lorris	Chatenoy	47-48
- Communauté des Communes Giennoises	Boismorand	51-52
- Communauté de communes des 4 vallées	Rozoy le Vieil	53-54

NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES CREEES :

----**1 nouvelle communauté de commune sera installée dès 2012 :**

Dénomination	pages
- Communauté de communes du Betz et de la Cléry	49-50

FICHE 12 : Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du LOING (AME)



Les 15 communes adhérentes (avec l'adhésion à venir de Chevillon-sur-Huillard, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Saint-Maurice-sur-Fessard et Solterre) :

COMMUNES	POPULATION (*)	COMMUNES	POPULATION (*)
Amilly	12 192 habitants	Villemandeur	6 703 habitants
Cepoy	2 404 habitants	Vimory	1 134 habitants
Châlette-sur-Loing	13 386 habitants	+ Chevillon-sur-Huillard	1 312 habitants
Conflans-sur-Loing	385 habitants	+ Lombreuil	302 habitants
Corquilleroy	2 596 habitants	+ Mormant-sur-Vernisson	132 habitants
Montargis	16 426 habitants	+ Saint-Maurice-sur-Fessard	1 158 habitants
Pannes	3 285 habitants	+ Solterre	516 habitants
Paucourt	9 52 habitants	TOTAL avant intégration des 5 nouvelles communes	59 463 habitants
		TOTAL après intégration des 5 communes	62 883 habitants

population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – source : insee)

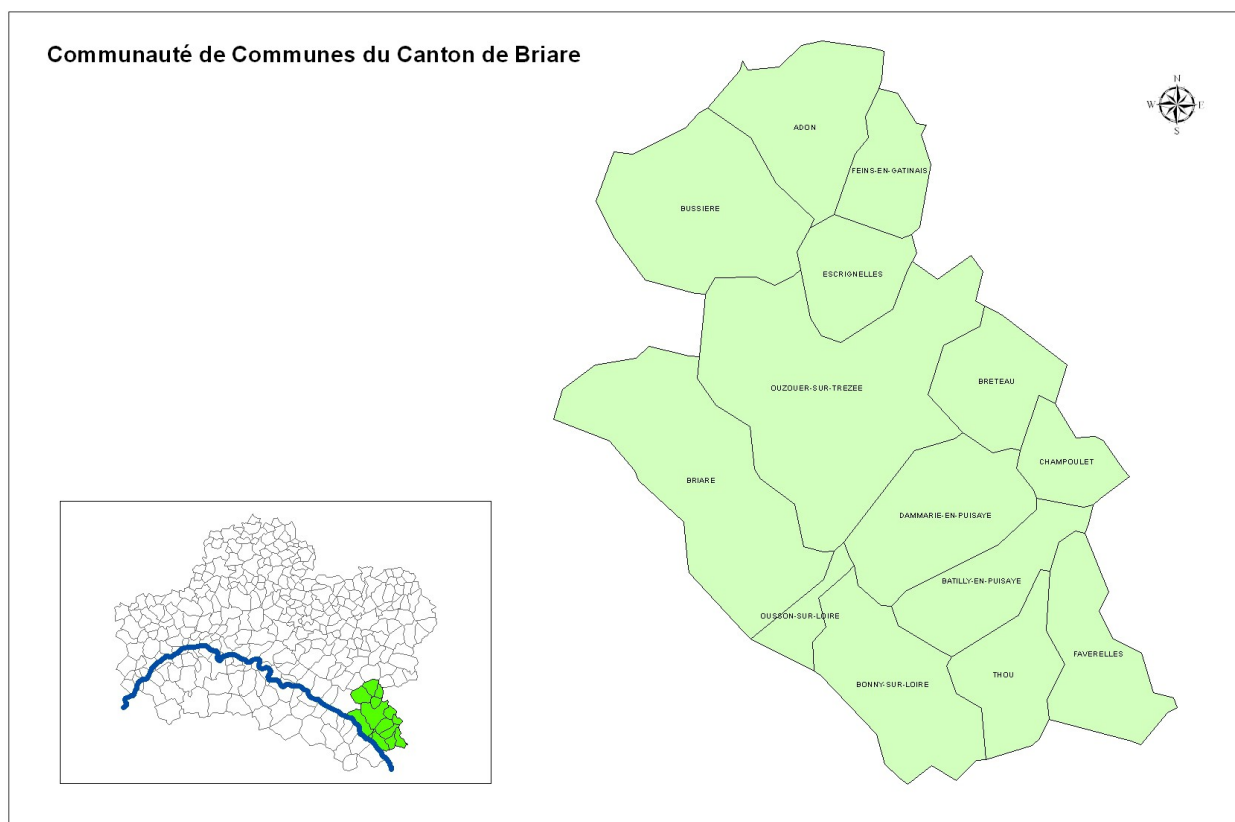
Agglomération Montargoise et Rives du Loing

La Communauté d'Agglomération Montargoise et rives du Loing a été créée le 1er décembre 2001. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Elle regroupe des communes de 3 cantons différents (Montargis, Châlette sur Loing et Amilly) mais n'inclut pas la totalité des communes des 3 cantons.

La commune de Villevoques qui fait partie du canton de Châlette sur Loing a fait le choix de rejoindre la communauté des communes des 4 Vallées (CC4V) le 19 décembre 2006.

Les cinq communes du canton d'Amilly (Chevillon-sur-Huillard, Lombreuil, Mormant-sur-Vernisson, Saint-Maurice-sur-Fessard et Solterre) qui ne font toujours pas partie d'un EPCI à fiscalité propre sont tournées vers le bassin de vie de Montargis. Elles vont donc rejoindre l'AME, ce qui renforcera la cohérence du périmètre de la communauté d'agglomération (l'ensemble des communes du canton d'Amilly sera inclus dans le périmètre de l'AME).

FICHE 13 : CC DU CANTON DE BRIARE



Les 14 communes adhérentes :

COMMUNES	POPULATION (*)	
Briare	5 893	habitants
Adon	183	habitants
Batilly-en-Puisaye	120	habitants
Bonny-sur-Loire	2 117	habitants
Breteau	84	habitants
Bussière (La)	822	habitants
Champoulet	51	habitants
Dammarie-en-Puisaye	178	habitants
Escrignelles	72	habitants
Faverelles	164	habitants
Feins-en-Gâtinais	51	habitants
Ousson-sur-Loire	786	habitants
Ouzouer-sur-Trézée	1 323	habitants
Thou	247	habitants
TOTAL :	12 091	HABITANTS

(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source: INSEE)

Communauté de communes du canton de Briare

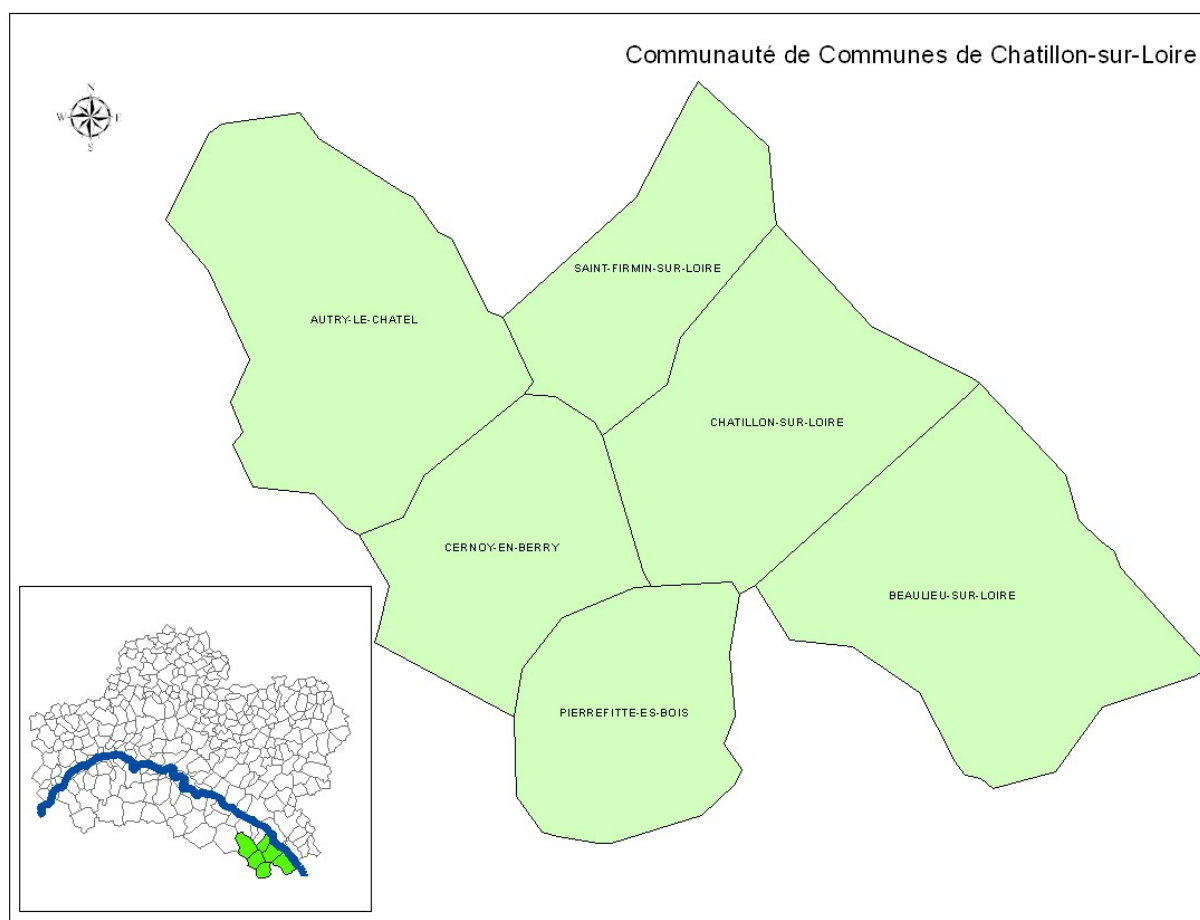
Située sur la rive droite de la Loire, la communauté de communes du canton de Briare a été créée le 29 décembre 1997. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave et, comparée aux autres CC du département, se situe dans la moyenne départementale en terme de population et légèrement au dessus en terme de nombre de communes membres.

La CC a regroupé dès sa création l'ensemble des communes du canton de Briare. Son périmètre est pertinent.

Dans la proposition initiale, il avait été suggéré une fusion avec la CC de Châtillon sur Loire.

Toutefois, ce projet de fusion n'est pas mûr pour être mis en œuvre dès maintenant et n'est donc pas intégré à ce schéma. Les élus pourraient cependant utilement continuer à travailler sur ce projet d'intérêt commun.

FICHE 14 : CC DE CHATILLON SUR LOIRE



Les 6 communes adhérentes :

COMMUNES	POPULATION
Châtillon-sur-Loire	3.194 habitants
Autry-le-Châtel	1.075 habitants
Beaulieu-sur-Loire	1.819 habitants
Cernoy-en-Berry	475 habitants
Pierrefitte-es-Bois	298 habitants
Saint-Firmin-sur-Loire	522 habitants
TOTAL :	7 383 habitants

(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

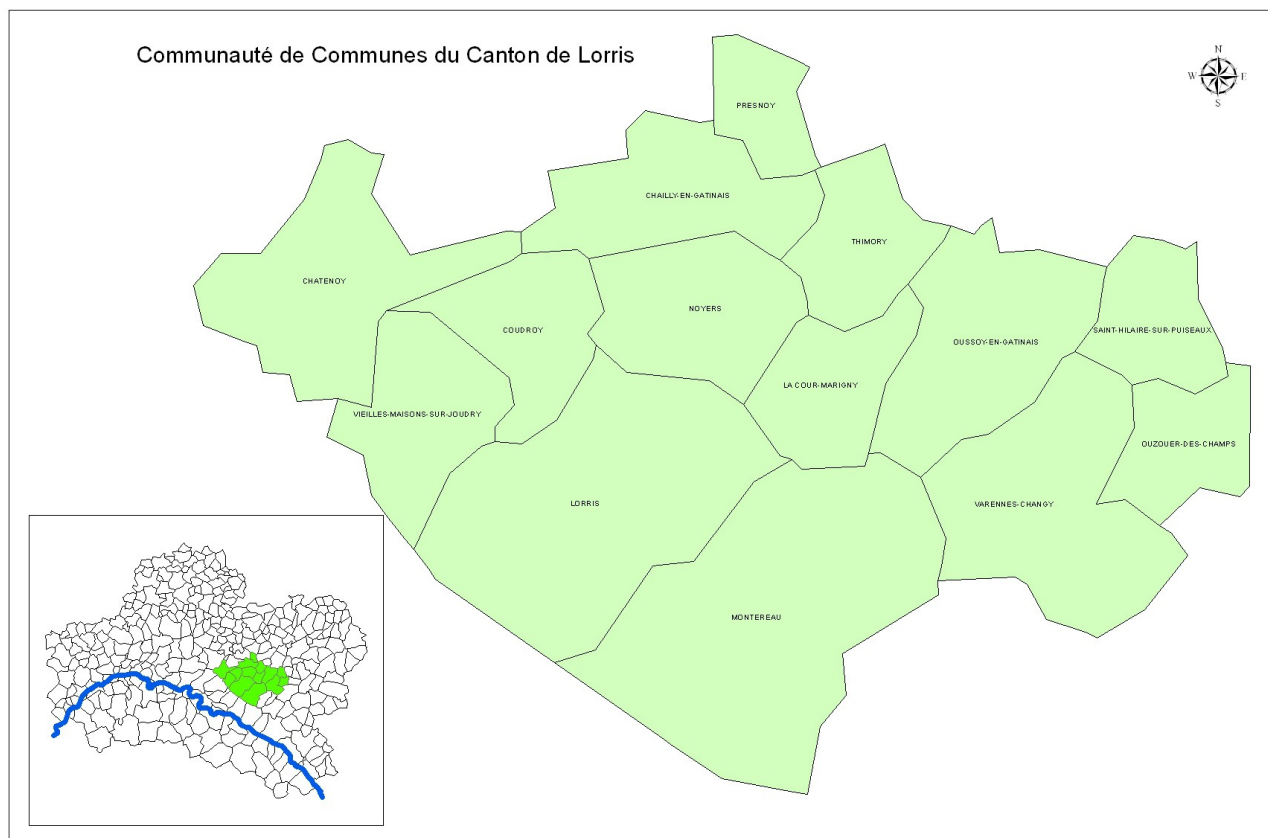
CC de Châtillon sur Loire

Dotée d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, la communauté de communes de Châtillon sur Loire a été créée le 29 décembre 1998. Bordée dans sa partie nord par la Loire, elle est sous la moyenne départementale à la fois en terme démographique et en terme de nombre de communes adhérentes.

Dans la proposition initiale, il avait été suggéré une fusion avec la CC de Briare.

Toutefois, ce projet de fusion n'est pas mûr pour être mis en œuvre dès maintenant et n'est donc pas intégré à ce schéma. Les élus pourraient cependant utilement continuer à travailler sur ce projet d'intérêt commun.

FICHE 15 : CC DU CANTON DE LORRIS



Les 14 communes adhérentes (avec l'adhésion à venir de Châtenoy) :

COMMUNES	POPULATION (*)
Lorris	2992 habitants
Chailly-en-Gâtinais	669 habitants
Coudroy	351 habitants
Cour-Marigny	364 habitants
Montereau	625 habitants
Noyers	739 habitants
Oussoy-en-Gâtinais	416 habitants
Ouzouer-des-Champs	367 habitants
Presnoy	254 habitants
Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	178 habitants
Thimory	689 habitants
Varennes-Changy	1 534 habitants
Vieilles-Maisons-sur-Joudry	599 habitants
TOTAL :	9 777 habitants
+ Châtenoy	435 habitants
TOTAL après intégration de CHATENROY	10 112 habitants

(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

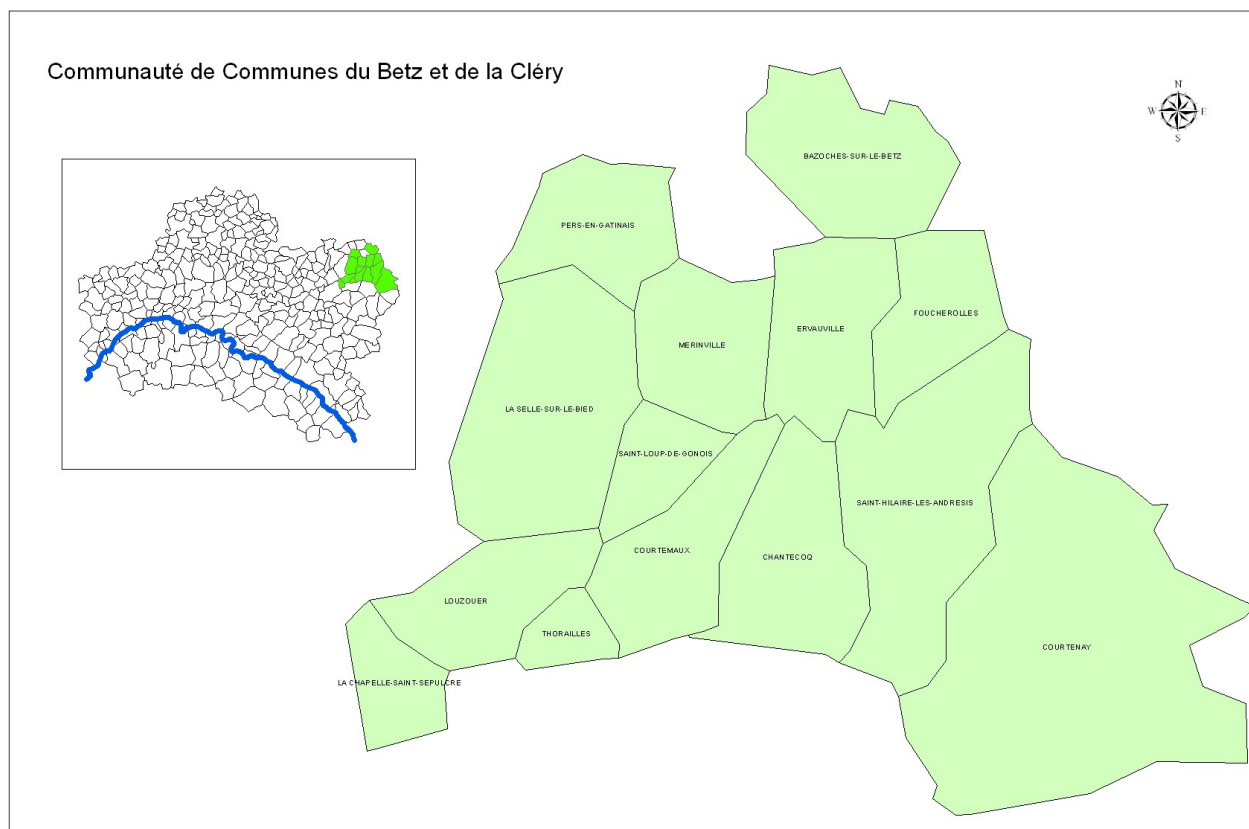
CC du canton de Lorris

La CC du canton de Lorris a été créée le 26 décembre 1997. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Elle a regroupé dès sa création l'ensemble des 13 communes du canton.

Avec l'adhésion de la commune isolée de Châtenoy qui lui est limitrophe, elle franchira la barre des 10 000 habitants. La commune de Châtenoy intégrera également le SIIS de Coudroy et Vieilles Maisons, ce qui renforcera la cohérence de ce nouveau périmètre.

Son périmètre peut donc être considéré comme pertinent.

FICHE 16 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BETZ ET DE LA CLÉRY



Les 14 communes adhérentes :

COMMUNES	POPULATION (*)
Courtenay	3.891 habitants
Bazoches-sur-le-Betz	902 habitants
Chantecoq	526 habitants
Chapelle-Saint-Sépulcre	282 habitants
Courtemaux	301 habitants
Ervauville	567 habitants
Foucherolles	282 habitants
Louzouer	279 habitants
Mérinville	164 habitants
Pers-en-Gâtinais	206 habitants
Saint-Hilaire-les-Andrésis	975 habitants
Saint-Loup-de-Gonois	112 habitants
Selle-sur-le-Bied	1.001 habitants
Thorailles	143 habitants
TOTAL :	9.631 habitants

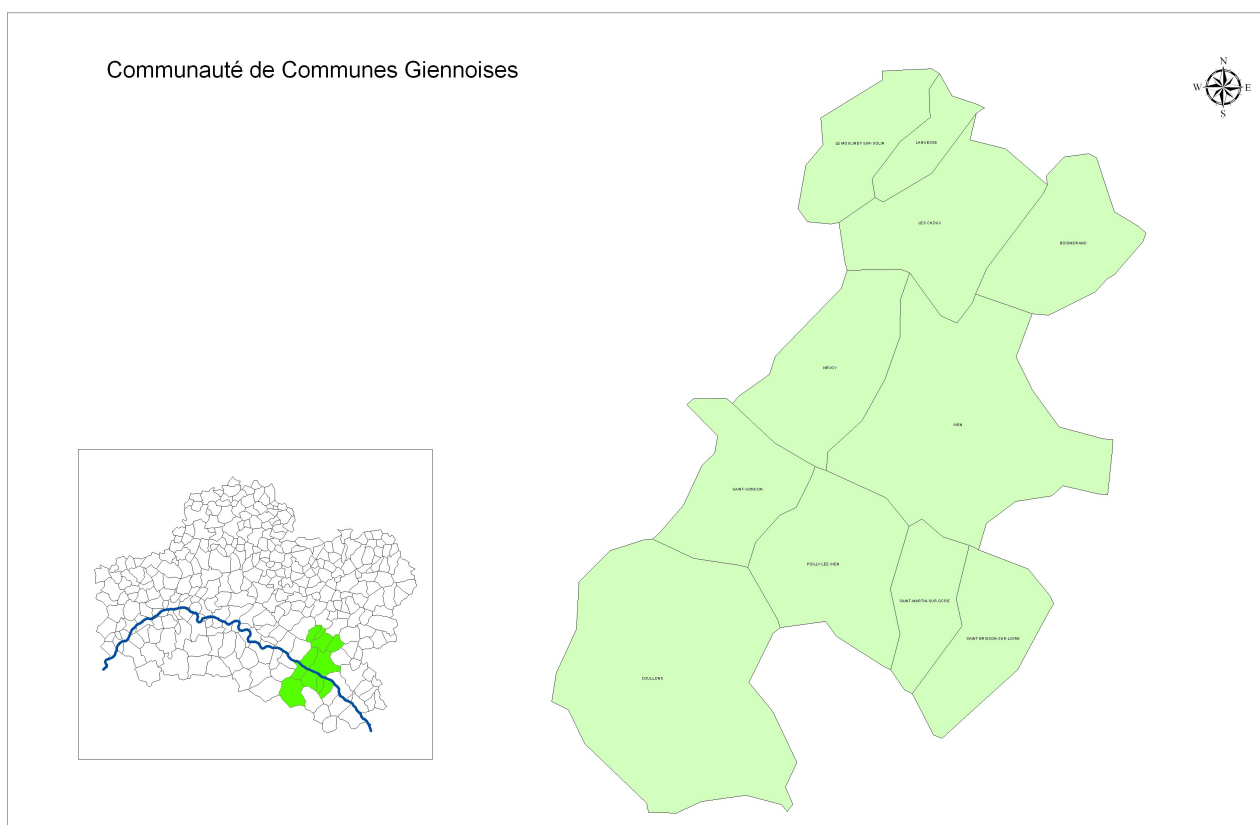
(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

CC du Betz et de la Cléry (ex CC de Courtenay)

La communauté de communes du Betz et de la Cléry, qui sera créée avec effet au 1er janvier 2012, regroupera 14 des 15 communes du canton de Courtenay, la commune de Rozoy le Vieil ayant opté pour un rattachement à la CC4V.

Les 14 communes membres de cette communauté ont déjà l'habitude de travailler ensemble car elles sont regroupées depuis 1969 au sein d'un SIVOM. Elles forment un périmètre cohérent pour des projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

FICHE 17 : CC GIENNOISES



Les 11 communes adhérentes (avec l'adhésion à venir de Boismorand) :

COMMUNES	POPULATION (*)
Gien	15.899 habitants
Choux	540 habitants
Coullons	2.479 habitants
Langesse	77 habitants
Moulinet-sur-Solin	144 habitants
Nevoy	1.142 habitants
Poilly-lez-Gien	2.357 habitants
Saint-Brissson-sur-Loire	1.091 habitants
Saint-Gondon	1.112 habitants
Saint-Martin-sur-Ocre	1.269 habitants
TOTAL :	26 110 habitants
+ Boismorand	834 habitants
TOTAL :	26.944 habitants

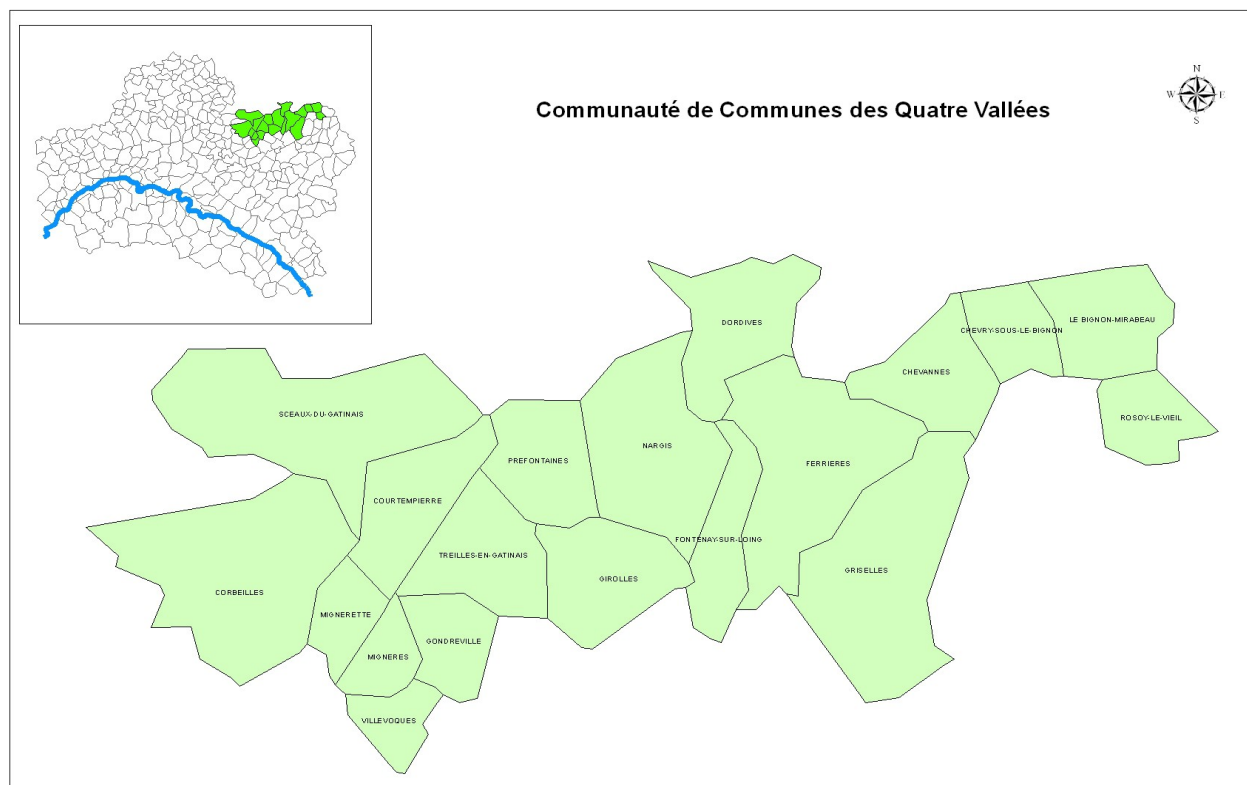
(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

CC Giennes

La Communauté des Communes Giennes a été créée le 21 décembre 2001. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave traversé en son centre par la Loire.

C'est une des communautés de communes les plus peuplées du département. Son périmètre est pertinent. L'adhésion à la communauté des communes giennes de la commune isolée de Boismorand, seule commune du canton de Gien à ne pas y adhérer jusqu'à présent, accroîtra la cohérence de son périmètre.

FICHE 18 : CC DES 4 VALLEES



Les 19 communes adhérentes (avec l'adhésion de Rozoy le Vieil) :

COMMUNES :	POPULATION (*)
Ferrières-en-Gâtinais	3394 habitants
Bignon-Mirabeau (Le)	265 habitants
Chevannes	330 habitants
Chevry-sous-le-Bignon	233 habitants
Corbeilles	1538 habitants
Courtempierre	246 habitants
Dordives	2 905 habitants
Fontenay-sur-Loing	1 749 habitants
Girolles	727 habitants
Gondreville	386 habitants
Griselles	805 habitants
Mignères	342 habitants
Mignerette	348 habitants
Nargis	1 338 habitants
Préfontaines	484 habitants
Sceaux-du-Gâtinais	610 habitants
Treilles-en-Gâtinais	299 habitants
Villevoques	215 habitants
TOTAL :	16 214 habitants
+ Rozoy le Vieil	383 habitants
TOTAL :	16 597 habitants

(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

CC des 4 vallées

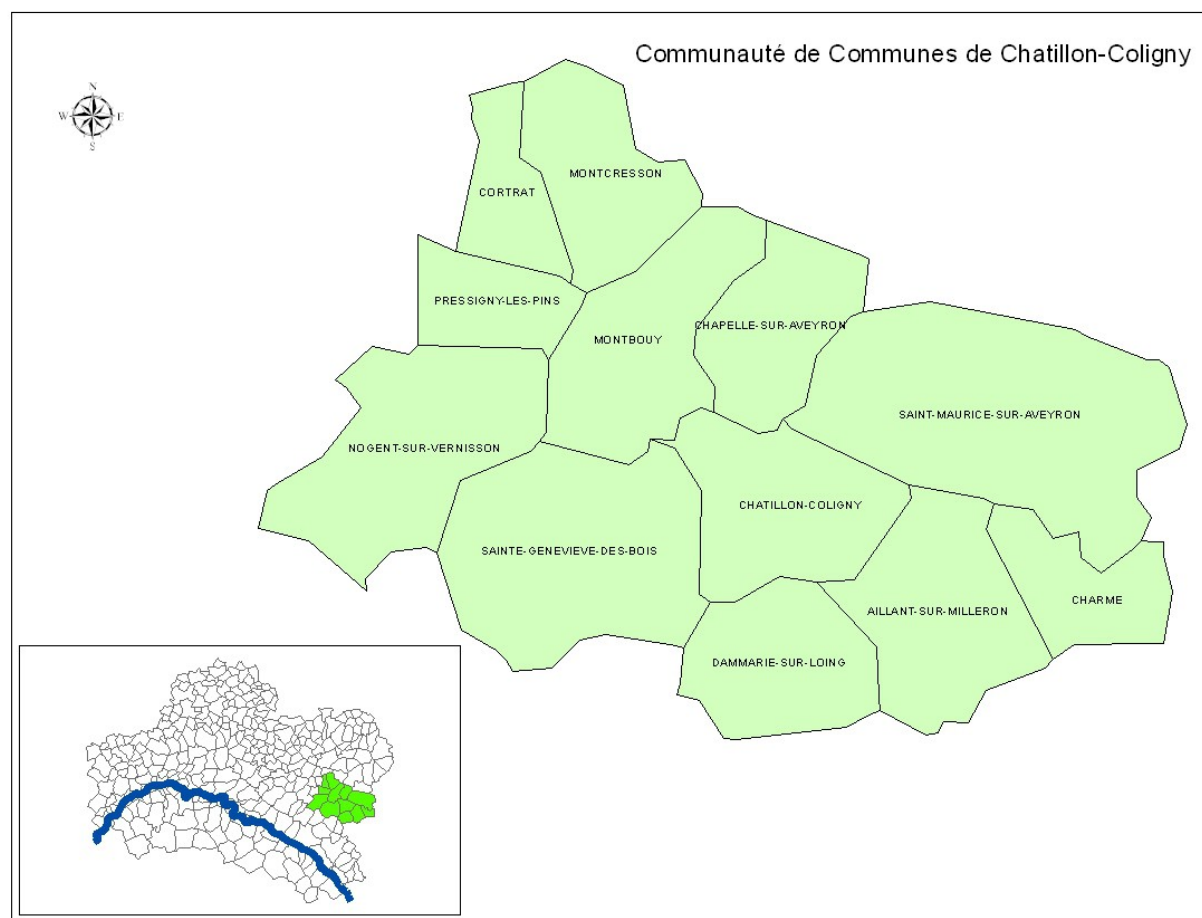
Première communauté de communes à être créée dans l'arrondissement de Montargis le 13 décembre 1996, la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V), a regroupé à sa création l'ensemble du canton de Ferrières et ses 17 communes.

Au 1^{er} janvier 2007, la commune de Villevoques (215 habitants) l'a rejointe.

La commune de Rozoy le Vieil (383 habitants) y sera rattachée à son tour au 1er janvier 2012.

Située en limite de la Seine et Marne, son dynamisme démographique est important et son périmètre est pertinent.

FICHE 19 : CC DE CHATILLON-COLIGNY



Les 12 communes adhérentes :

COMMUNES	POPULATION (*)	
Châtillon-Coligny	2003	habitants
Aillant-sur-Milleron	387	habitants
Chapelle-sur-Aveyron (La)	514	habitants
Charme (Le)	153	habitants
Cortrat	94	habitants
Dammarie-sur-Loing	536	habitants
Montbouy	762	habitants
Montcresson	1 356	habitants
Nogent-sur-Vernisson	2 598	habitants
Pressigny-les-Pins	427	habitants
Saint-Maurice-sur-Aveyron	908	habitants
Sainte-Geneviève-des-Bois	1 137	habitants
TOTAL :	10 875	habitants

(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

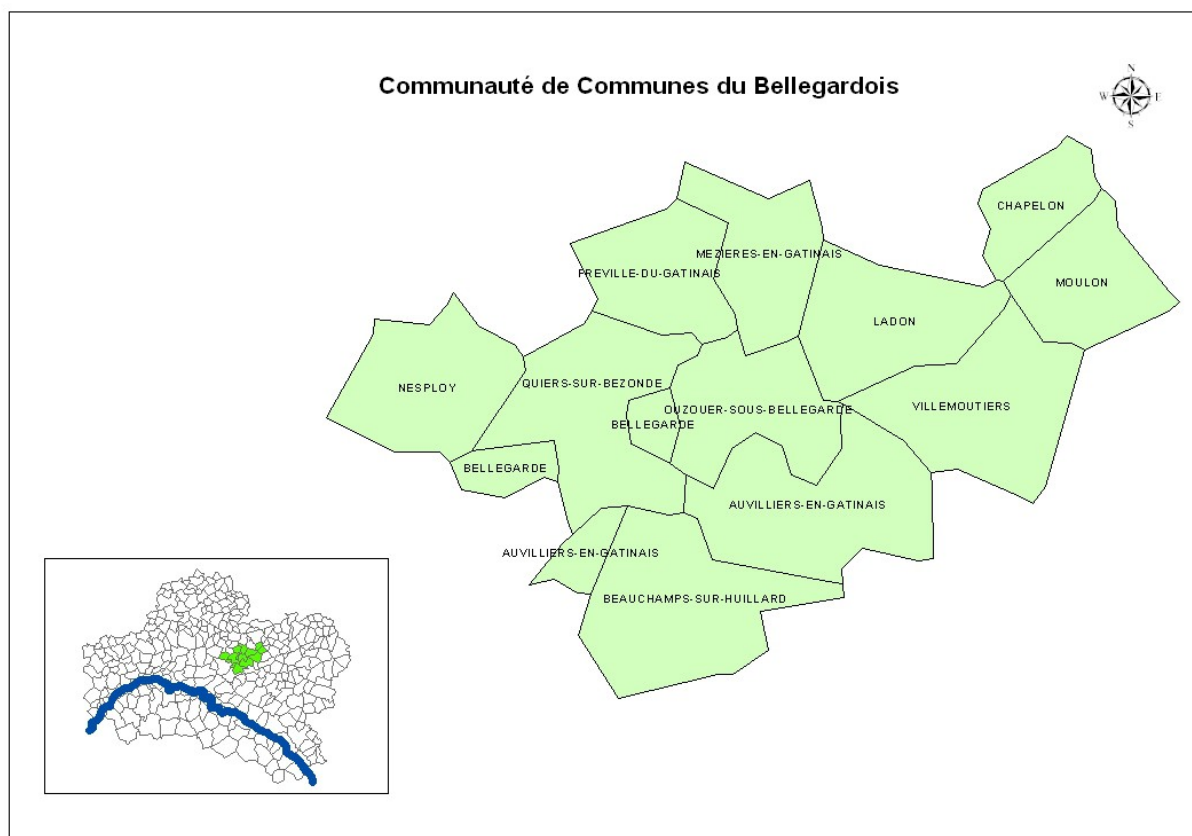
CC de Châtillon-Coligny

La communauté de communes de Châtillon Coligny a été créée le 22 novembre 2004. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

La Communauté de Communes s'étend sur tout le canton de Châtillon Coligny.

Son périmètre peut être considéré comme pertinent.

FICHE 20 : CC DU BELLEGARDOIS



Les 12 communes adhérentes :

COMMUNES	POPULATION (*)
Bellegarde	1.834 habitants
Auwilliers-en-Gâtinais	360 habitants
Beauchamps-sur-Huillard	434 habitants
Chapelon	294 habitants
Fréville-du-Gâtinais	182 habitants
Ladon	1.397 habitants
Mézières-en-Gâtinais	263 habitants
Moulon	191 habitants
Nesploy	373 habitants
Ouzouer-sous-Bellegarde	269 habitants
Quiers-sur-Bezonde	1.185 habitants
Villemoutiers	506 habitants
TOTAL :	7 288 habitants

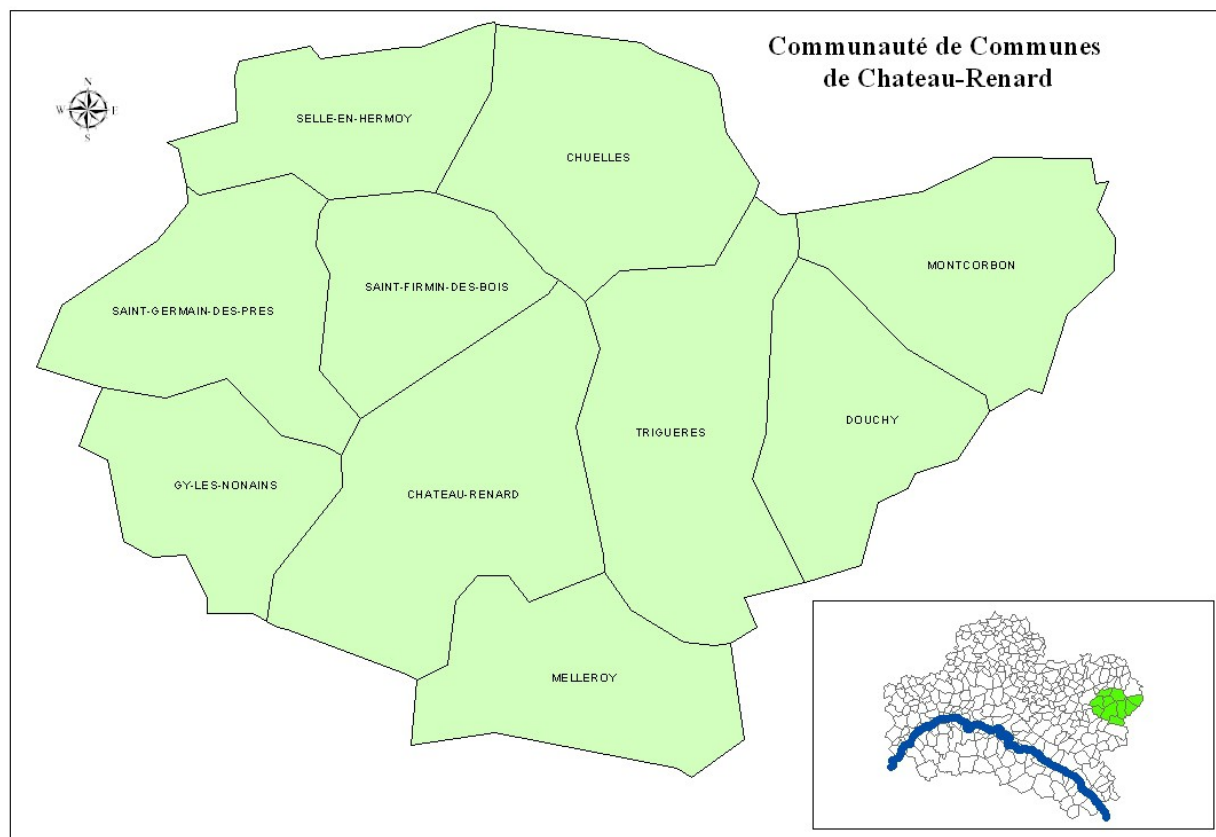
(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

CC du Bellegardois

La communauté de communes du Bellegardois a été créée le 13 décembre 2004. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. La Communauté de Communes du Bellegardois regroupe l'ensemble des communes du canton de Bellegarde.

Comparée aux autres CC du département, elle se situe en dessous de la moyenne départementale en terme de population mais légèrement au dessus en nombre de communes membres. Malgré la faiblesse démographique, son périmètre peut être considéré comme pertinent.

FICHE 21 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAU-RENARD



Les 10 communes adhérentes :

COMMUNES	POPULATION (*)
Château- Renard	2.402 habitants
Chuelles	1.151 habitants
Douchy	1.030 habitants
Gy-les-Nonains	642 habitants
Melleroy	531 habitants
Montcorbon	471 habitants
Saint-Firmin-des-Bois	472 habitants
Saint-Germain-des-Prés	1.926 habitants
Selle-en-Hermois	790 habitants
Triguères	1.371 habitants
TOTAL :	10.786 habitants

(Population légale des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2011 – date de référence statistique : 1er janvier 2008 – Source : INSEE)

La communauté de communes de Château Renard a été créée le 1er décembre 2009. Elle dispose d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Elle regroupe l'ensemble des communes du canton de Château Renard. Son périmètre peut être considéré comme pertinent.

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

ETAT DES EPCI FISCALITE PROPRE APRES MISE EN OEUVRE DU SDCI ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le SDCI prescrit **la fusion de 3 communautés de communes** sur l'arrondissement de Pithiviers. Ces communautés de communes sont les suivantes :

- 1- La *CC du Plateau Beauce* : créée le 9 décembre 2004, la Communauté du Plateau Beauce regroupe 9 communes du canton de Malesherbes (Audeville, Césarville-Dossainville, Engenville, Intville-la-Guépard, Morville-en-Beauce, Pannecières, Rouvres-Saint-Jean, Sermaises, Thignonville) et une commune du canton d'Outarville (Autruy-sur-Juine).
- 2- La *CC de Beauce et du Gâtinais* regroupant 18 communes : Ascoux, Bondaroy, Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-Bois, Boynes, Chilleurs-aux-Bois, Courcy-aux-Loges, Escrennes, Estouy, Givraines, Guigneville, Laas, Mareau-aux-Bois, Marsainvilliers, Ramoulu, Santeau, Vriigny, Yèvre-la-Ville.
- 3- La *CC le Coeur du Pithiverais* regroupant 3 communes : Dadonville, Pithiviers et Pithiviers-le-Vieil.

Après mise en oeuvre du SDCI, l'arrondissement de Pithiviers sera couvert par 5 EPCI à fiscalité propre puisqu'il comprendra :

--- 5 communautés de communes.

Sur l'arrondissement de Pithiviers la mise en oeuvre du SDCI, se traduira de la manière suivante :

LES EPCI A PERIMETRE CONSTANT :

-----4 **Communautés de Communes ne voient pas leur périmètre évoluer :**

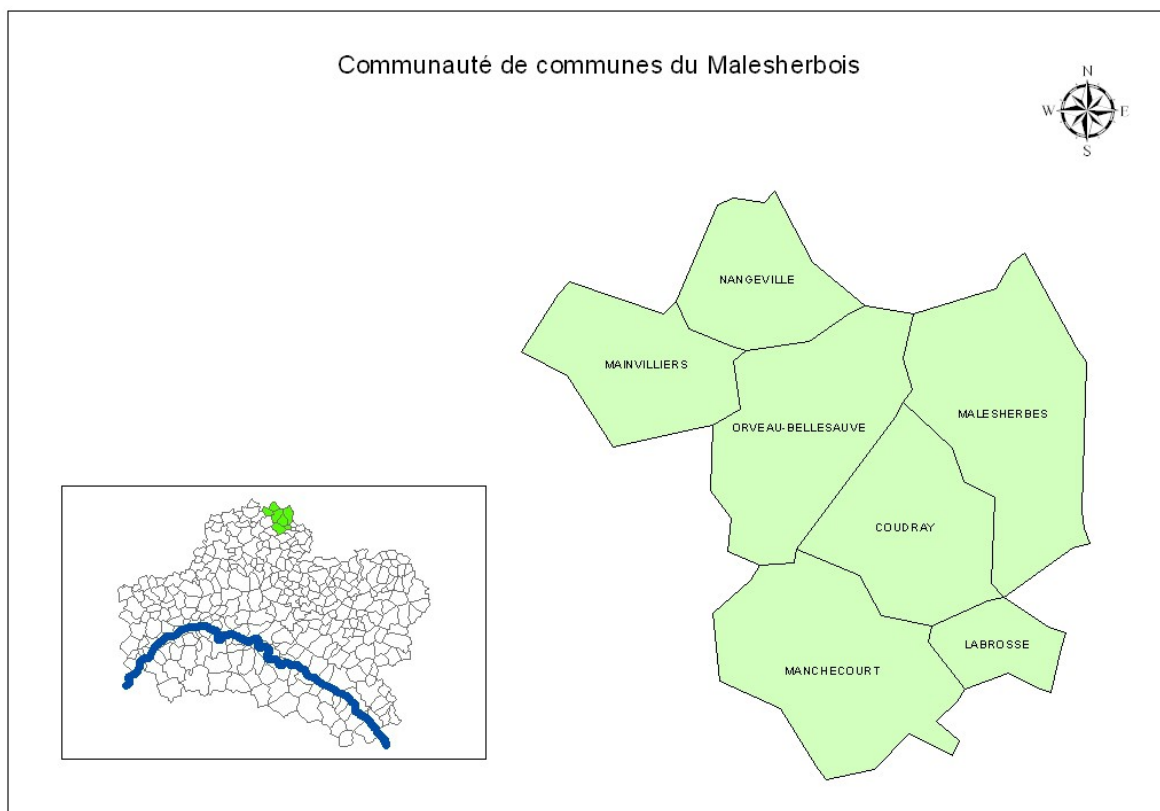
Dénomination	pages
- Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret	p 67-68
- Communautés de communes des Terres Puiseautines	p 69-70
- Communauté de communes du Malesherbois	p 63-64
- Communauté de communes du Beaunois	p 71-72

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES CREEE :

---- 1 **communauté de communes issue de la fusion de 3 communautés de communes va voir le jour :**

Dénomination	pages
- Communauté de communes regroupant la CC Beauce du Gâtinais, la CC le Coeur du Pithiverais et le CC Plateau Beauce.	p 65-66

FICHE 22 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MALESHERBOIS



COMMUNES	POPULATION TOTALE (*)
Malesherbes	6172
Coudray	424
Labrosse	88
Mainvilliers	235
Manchecourt	654
Nangeville	122
Orveau-Bellesauve	384
TOTAL	8079

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

CC du Malesherbois

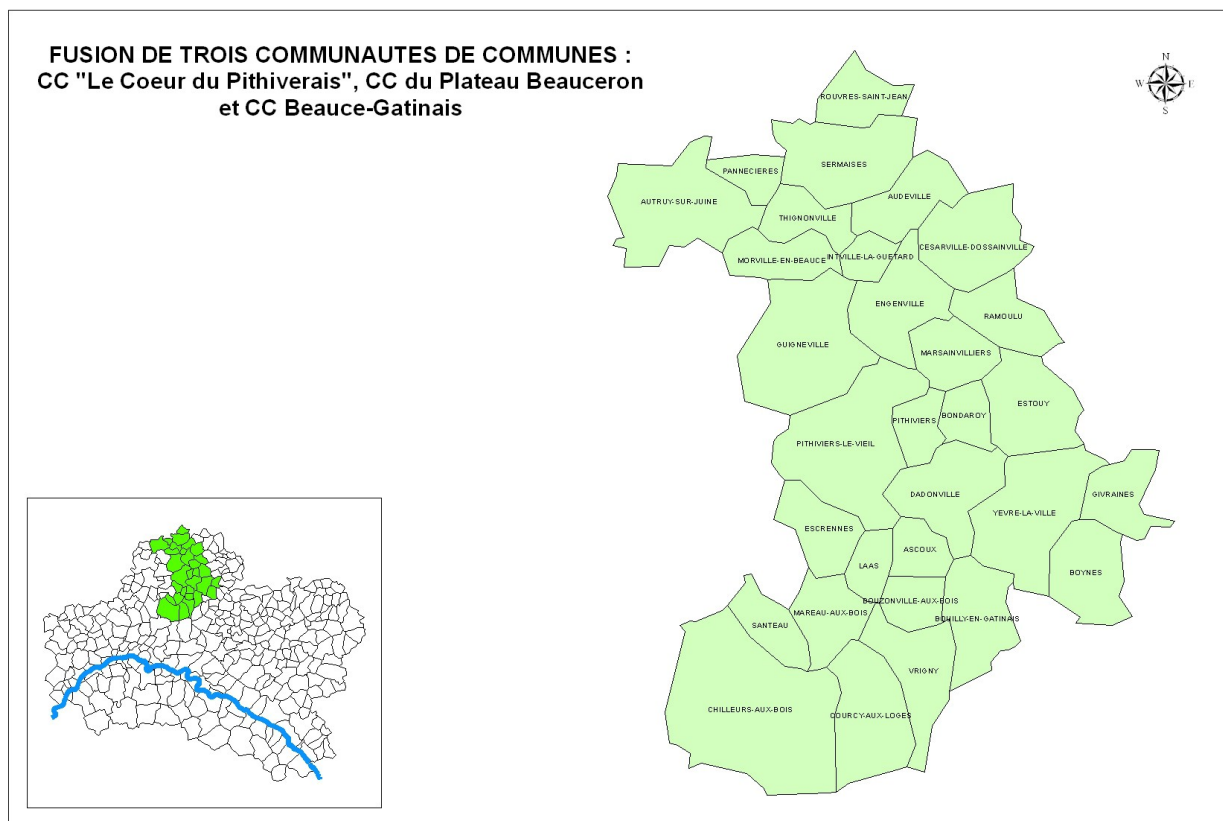
La communauté de communes du Malesherbois compte 7 communes et 8079 habitants.

A titre de comparaison, dans le département, les CC comptent en moyenne 11 communes membres et 12 000 habitants.

La communauté de communes représente 13 % de la population de l'arrondissement de Pithiviers (67,9 % de celle du canton et 1,2 % de la population totale du Loiret). Le taux de couverture s'établit à 8,1 % des communes de l'arrondissement, à 41 % des communes du canton et à 2 % des communes du Loiret.

Le périmètre actuel de la communauté de communes paraît cohérent au regard du bassin de vie et d'emploi du secteur. Le SDCI ne prescrit donc pas de modification de périmètre pour cette CC.

FICHE 23 : FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LE COEUR DU PITHIVERAIS », DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BEAUCE ET DU GÂTINAIS ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU BEUCERON



COMMUNES	POPULATION (*)	COMMUNES	POPULATION (*)
Pithiviers	8916	Mareau-aux-Bois	596
Dadonville	2146	Marsainvilliers	295
Pithiviers-le-Vieil	1933	Ramoulu	259
Ascoux	896	Santeau	348
Bondaroy	408	Vriigny	793
Bouilly-en-Gâtinais	330	Yèvre-la-Ville	707
Bouzonville-aux-Bois	424	Sermaises	1654
Boynes	1245	Audeville	172
Chilleurs-aux-Bois	1909	Autruy-sur-Juine	748
Courcy-aux-Loges	436	Césarville-Dossainville	217
Escrennes	697	Engenville	485
Estouy	532	Intville-la-Guéard	112
Givraines	351	Morville-en-Beauce	197
Guigneville	520	Pannecières	119
Laas	203	Rouvres-Saint-Jean	274
		Thignonville	332
		TOTAL	28254

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE – **POPULATION TOTALE : 28254 habitants**

Fusion de la communauté de communes « le coeur du pithiverais », de la communauté de communes de beauce et du gâtinais et de la communauté de communes du plateau beauceron

Une obligation légale :

Avec une population inférieure à 5000 habitants, la communauté de communes Plateau Beauceron (4 310 habitants) avait l'obligation légale de se regrouper avec une autre intercommunalité.

D'autre part, l'enclave constituée par la commune de Guigneville au sein de la CC de Beauce et du Gâtinais disparaîtrait avec la fusion des trois communautés de communes.

Un périmètre cohérent :

La fusion de ces trois communautés de communes constitue un périmètre pertinent dépassant les limites du canton de Pithiviers

Cette nouvelle communauté de communes est au cœur du Pays Beauce Gâtinais qui est de forme presque circulaire autour de Pithiviers que le futur SCOT vise à transformer pour le confirmer en pôle central structurant avec une prévision démographique nettement volontariste.

La commune de Pithiviers présente toutes les prestations et services d'une ville centre (services publics, prestations culturelles et sportives, commerces, accueil de la petite enfance...).

Les trois communautés de communes sont également reliées par un axe principal de circulation reliant Orléans à l'Île de France.

Cette nouvelle intercommunalité disposera de pôles complémentaires de développement économique avec la future zone d'activité d'Escrennes à la sortie immédiate de l'A19 et les zones existantes ou à venir dans le «cœur du Pithiverais ».

Processus de mise en oeuvre:

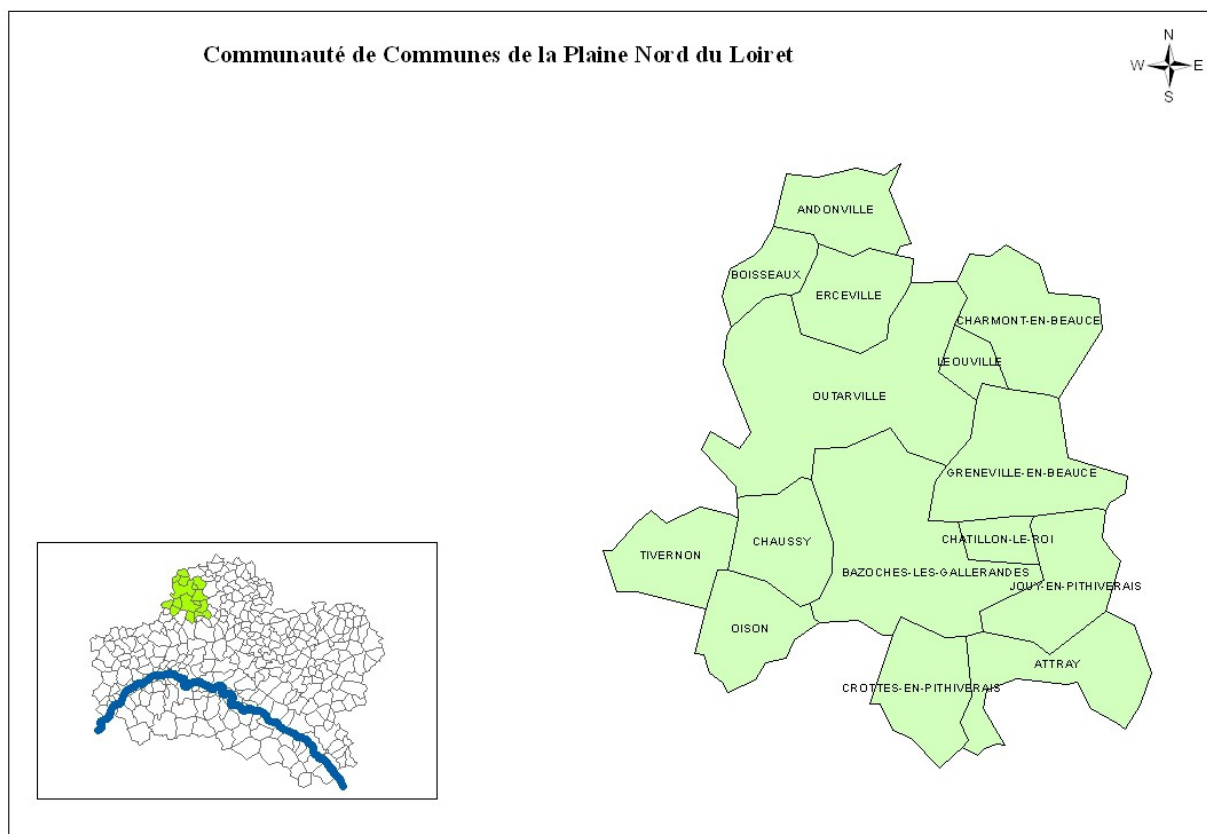
Le préalable à la création de cette nouvelle communauté de commune implique le passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de Communes du Coeur du Pithiverais.

Cet objectif sera atteint dès la fin 2011.

Les compétences de la nouvelle Communauté de Communes seront déterminées d'un commun accord dans une étape ultérieure, courant 2012. La reprise des compétences des Communautés de Communes existantes fera l'objet d'un examen partagé.

Le Préfet pourra accorder un délai en tant que de besoin pour que la fusion des Communautés de Communes aboutisse sur la base d'un calendrier partagé et d'engagements communs, dès lors que le projet de fusion demeure bien l'objectif.

FICHE 24 : COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DU NORD LOIRET



	POPULATION TOTALE (*)°
Outarville	1467
Andonville	205
Attray	212
Bazoches-les-Gallerandes	1462
Boisseaux	375
Charmont en Beauce	384
Châtillon-le-Roi	282
Chaussy	352
Crottes-en-Pithiverais	335
Erceville	315
Greneville-en-Beauce	659
Jouy-en-Pithiverais	255
Léouville	66
Oison	121
Tivernon	239
TOTAL	6729

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

CC Plaine du Nord Loiret

La communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret compte 15 communes et 6729 habitants.

A titre de comparaison, dans le département, les CC comptent en moyenne 11 communes membres et 12 000 habitants.

La communauté de communes représente 11 % de la population de l'arrondissement de Pithiviers (75 % de celle du canton et 1 % de celles du Loiret). Elle représente 17,4% des communes de l'arrondissement (79 % de celles du canton et 4,5 % de celles du Loiret).

Toutes les communes du canton d'Outarville n'adhèrent pas à la CC de la Plaine du Nord Loiret. Ainsi, la commune d'Autruy sur Juine est membre de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, dont le siège, Sermaises, est situé dans le canton de Malesherbes.

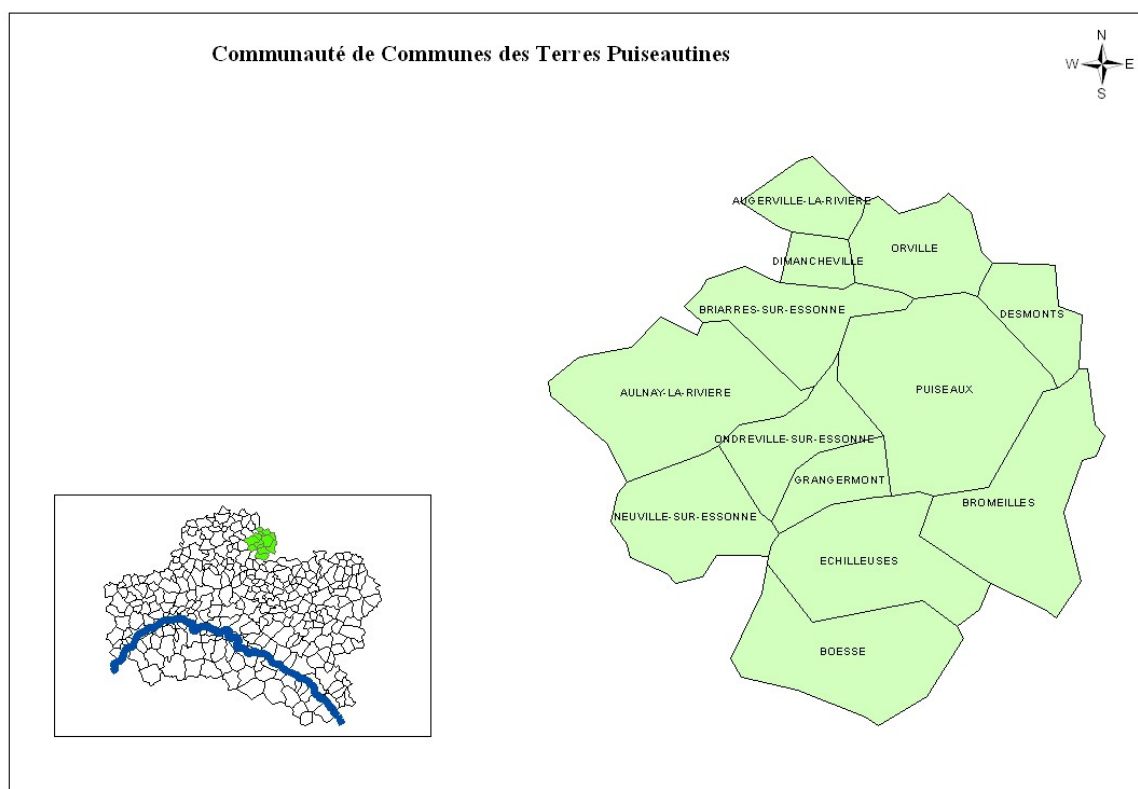
Les communes d'Aschères-le-Marché et Montigny, ont pour leur part, choisi d'intégrer la Communauté de Communes de la Forêt dont le siège est situé à Neuville-aux-Bois. Les conseils municipaux de ces deux communes ont demandé, en 2005, leur adhésion à ce groupement, après sondage auprès des habitants, en se fondant sur leur appartenance au « *bassin de vie* » de Neuville-aux-Bois.

La situation géographique de la commune de Montigny pose un problème de discontinuité de périmètre qui doit être résolu au moyen d'une procédure de modification des limites territoriales de celle-ci et de la commune d'Attray.

La communauté de communes va jouer un rôle moteur dans les années à venir avec le développement de la zone d'activités de Boisseaux.

Le périmètre après la modification des limites territoriales de Montigny et Attray paraît cohérent. Le SDCI ne prescrit donc pas de modification de périmètre pour cette CC.

FICHE 25 : COMMUNAUTÉ DES TERRES PUISEAUTINES



	POPULATION TOTALE (*)
Puisseaux	3365
Augerville-la-Rivière	233
Aulnay-la-Rivière	537
Boësses	383
Briarres sur Essonne	587
Bromeilles	336
Desmots	180
Dimancheville	92
Echilleuses	356
Grangermont	218
Neuville-sur-Essonne	352
Ondreville-sur-Essonne	376
Orville	118
TOTAL	7133

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

Communauté de communes des Terres Puiseautines

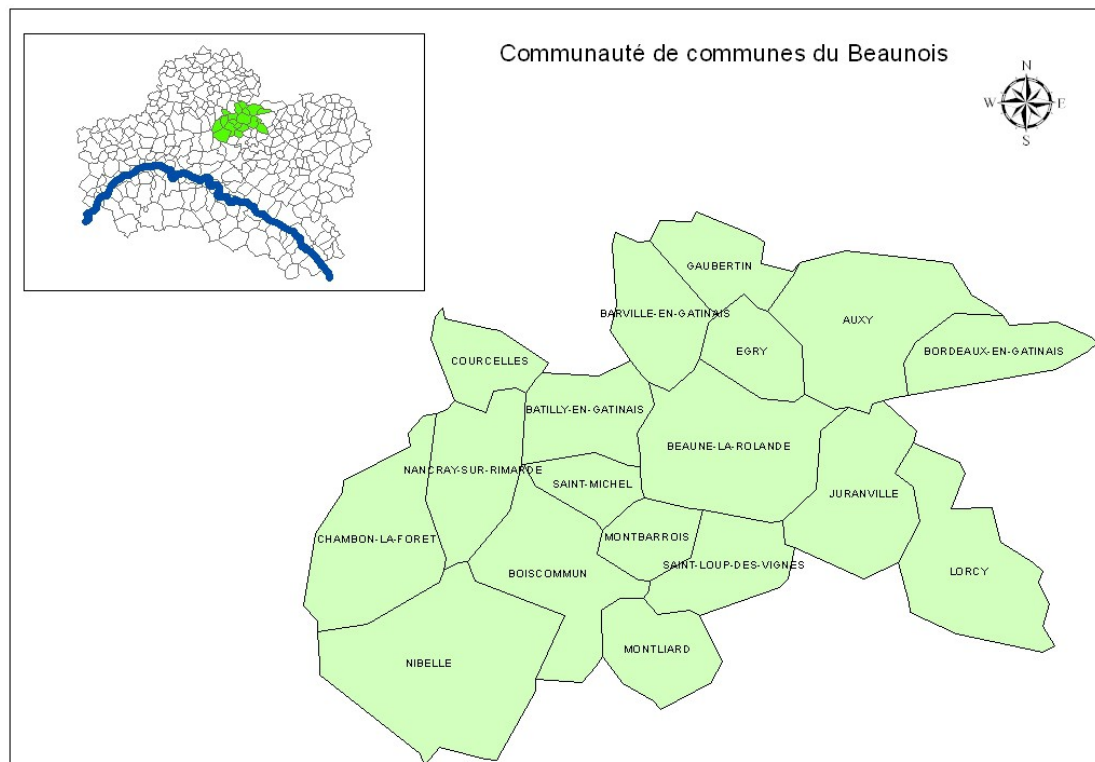
La communauté de communes des Terres Puiseautines compte 13 communes et 7 133 habitants.

A titre de comparaison, dans le département, les CC comptent en moyenne 11 communes membres et 12 000 habitants.

La population de la communauté de communes représente 11,5% de la population de l'arrondissement de Pithiviers (100% de celle du canton et 1% de celle du Loiret). Elle représente 15% des communes de l'arrondissement (100% de celles du canton et 3,9 % de celles du Loiret).

Le périmètre actuel de la communauté de communes, identique à celui du canton, n'est pas à remettre en cause dans l'immédiat. Le SDCI ne prescrit donc pas de modification de périmètre pour cette CC.

FICHE 26 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUNOIS



COMMUNES	POPULATION TOTALE (*)
Beaune-la-Rolande	2216
Auxy	1011
Barville-en-Gâtinais	287
Batilly-en-Gâtinais	409
Boiscommun	1183
Bordeaux en Gâtinais	119
Chambon la Forêt	756
Courcelles	284
Egry	328
Gaubertin	275
Juranville	485
Lorcy	566
Montbarrois	270
Montliard	227
Nancray-sur-Rimarde	527
Nibelle	988
Saint-Loup-des-Vignes	447
Saint-Michel	125
TOTAL	10503

(*) Population légale des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008 – Source : INSEE

La communauté de communes du Beaunois compte 18 communes et 10503 habitants.

A titre de comparaison, dans le département, les CC comptent en moyenne 11 communes membres et 12 000 habitants.

La communauté de communes couvre l'ensemble du canton de Beaune-la-Rolande, et représente 16,9 % de la population de l'arrondissement de Pithiviers (1,6 % de la population totale du Loiret). Le taux de couverture s'établit à 20,9 % des communes de l'arrondissement et à 5,4 % des communes du Loiret.

La communauté de communes va jouer un rôle moteur dans les années à venir avec le développement de la zone d'activités d'Auxy.

Le périmètre de la communauté de communes correspond exactement au périmètre du canton. Le bassin de vie est concentré sur Beaune-la-Rolande, chef-lieu de canton et siège de la communauté de communes. Le SDCI ne prescrit donc pas de modification de périmètre pour cette CC.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

PARTIE 2 :

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET SYNDICATS MIXTES DU LOIRET

I – Etat des lieux de l'intercommunalité de gestion : les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes dans le Loiret au 1er janvier 2011 :

Au 1^{er} janvier 2011, le Loiret répertoriait **224 syndicats répartis de la façon suivante :**

- 178 SIVU (syndicats scolaires, eaux et assainissement, gestion de services publics : bibliothèque, piscine, Relais assistantes maternelles, etc.)
- 9 SIVOM (zone d'activités, assainissements collectifs et non collectifs, éclairage public...)
- 37 syndicats mixtes (12 syndicats mixtes ouverts regroupant des EPCI et au moins une autre personne morale de droit public et 25 syndicats mixtes fermés ne regroupant que des CC et des communes) dans les domaines des déchets, pays, zones d'activités,....

En moyenne, une commune adhère directement à 5 syndicats dans le département, avec un minimum de 1 et un maximum de 9. Trois communes du Loiret n'adhèrent à aucun syndicat.

II - Les objectifs et moyens de la loi :

Selon l'article 35, chapitre II de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, un des objectifs des schémas départementaux d'intercommunalité est de réduire **le nombre de syndicats de communes** sur les territoires.

Plusieurs moyens peuvent être employés :

- la suppression de syndicats devenus sans objet ou dont l'activité est réduite
- la dissolution avec transfert de compétence à un EPCI à fiscalité propre
- le regroupement par fusion de syndicats entre eux

Dès 2009, un groupe de travail réunissant des élus, des membres de la CDCI et les services de l'Etat (DDT et Préfecture) a été mis en place dans le Loiret. Scindé en 2 sous-groupes, il avait pour mission de réfléchir plus spécifiquement à la problématique des « compétences eau et assainissement » et « entretien et aménagement de rivières ». Il a permis de dégager des pistes de réflexion concernant la rationalisation des syndicats d'entretien et d'aménagement de rivières. La rationalisation des syndicats ayant pour compétence « l'eau et assainissement », sans être abandonnée, semble plus délicate à mettre en oeuvre dans un avenir proche, compte tenu notamment des chevauchements de périmètres entre communautés de communes et réseaux existants.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, de nombreuses réunions de travail ont été organisées sous l'égide de l'Etat avec les élus concernés.

Par ailleurs, les membres de la CDCI ont souhaité entendre les présidents des syndicats soumis à une prescription ou à une suggestion de dissolution pour qu'ils fassent remonter les éventuelles difficultés auxquels ils pourraient être confrontés dans la mise en oeuvre du schéma.

C'est ainsi que 5 réunions ont été organisées en Préfecture sous la présidence de M. le Secrétaire Général et de M. le rapporteur de la CDCI avec les présidents des EPCI mentionnés ci-dessus :

- les 15 et 16 juin 2011
- les 13, 19 et 21 octobre 2011

La concertation a ainsi prévalu tout au long de l'élaboration du schéma.

III - L'impact du schéma sur les syndicats :

Le projet de schéma prescrivait initialement la suppression de 47 syndicats.

A l'issue des différentes réunions avec la CDCI et après prise en compte des amendements adoptés, ce sont en définitive 29 syndicats (certains ayant été retirés de la liste initiale, d'autres ajoutés) qui seront amenés à être dissous ou à fusionner.

Ces syndicats sont les suivants :

	Nom du syndicat	Objet	
1	Syndicat du secteur scolaire du collège d'Ingré	Scolaire	Dissolution (convention entre les 2 communes)
2	Syndicat mixte de loisirs Marcilly-Ménestreau en Villette	Divers	Dissolution (validation CDCI du 29 juillet 2011)
3	Syndicat d'intérêt et de secteur scolaire de Châteauneuf sur Loire	Scolaire	Dissolution envisagée fin 2011 (validation CDCI du 29 juillet 2011)
4	SMIRTOM de Montargis rural	Ordures ménagères	Dissolution (compétences déjà assumées par le SMIRTOM de la région de Montargis)
5	Syndicat Intercommunal pour la gestion du Cimetière d'Amilly / Montargis	Gestion cimetière	Dissolution <u>à compter du 1er janvier 2015</u> (reprise de la compétence par l'AME)
6	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la vallée du Betz	Eau potable	Fusion avec le syndicat mixte de production d'eau potable des Trois Fontaines
7	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de la Cléry	Eau potable	Fusion avec le syndicat mixte de production d'eau potable des Trois Fontaines
8	SIRGEST du collège de Pithiviers	Scolaire	Dissolution (validation CDCI du 29 juillet 2011)
9	Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire de Melleroy et Triguères	Scolaire	Dissolution (reprise de la compétence par Melleroy et convention à passer avec Triguères)
10	Syndicat du Bassin de la Crénolle	Rivières	Fusion avec le syndicat du Cens et le syndicat de la Bionne
11	Syndicat du Bassin du Cens	Rivières	Fusion avec le syndicat de la Crénolle et le syndicat de la Bionne
12	Syndicat de la Vallée de la Bionne et des affluents	Rivières	Fusion avec le syndicat du Cens et le syndicat de la Bionne
13	Syndicat d'aménagement de la Retrêve	Rivières	Fusion avec le syndicat de la vallée du Nan

14	Syndicat de la vallée du Nan	Rivières	Fusion avec le syndicat de la vallée de la Retrêve
15	Syndicat d'aménagement du canton de Meung sur Loire	Divers	Ce syndicat pourra être dissous si Charsonville et Epieds en Beauce qui ont demandé à adhérer à la CC de la Beauce Oratorienne (siège 41) demandent leur retrait du syndicat
16	Syndicat d'études et de recherche d'eau potable Charsonville- Epieds	Eau potable	Dissolution
17	Syndicat d'étude et de faisabilité du secteur d'Artenay	Divers	Dissolution à la création de la CC Artenay-Patay
18	SIVOM de Sully sur Loire	Divers	Dissolution en cas de reprise de compétence par la CC de Sully sur Loire
19	SIVU de Tigy	Divers	Dissolution
20	Syndicat de l'espace numérique	Divers	Reprise de compétence de la CC
21	SIRIS Sury-Chatenoy	Scolaire	Dissolution obligatoire: 1 des 2 communes membres (Chatenoy) de ce syndicat rejoignant le SIRIS Coudroy-Vieilles Maisons
22	Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Puiseaux et du Vernisson	Rivières	Fusion avec le Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne
23	SIVOM de Courtenay	Divers	Dissolution (compétences transférées à la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry au 01/01/2012)
24	Syndicat du collège de Bazoches-les-Gallerandes	Scolaire	Maintien du syndicat de collège jusqu'en 2014
25	Syndicat de l'aérodrome de Pithiviers le Vieil/Bellebat	Divers	Dissolution
26	SIIS de la Chapelle St Mesmin-Chaingy	Scolaire	Dissolution
27	Syndicat du collège des Bordes	Scolaire	Reprise de compétences par la CC des Loges
28	SIIS du collège de Tigy	Scolaire	Dissolution
29	SIIS d'Andonville/Boisseaux	Scolaire	Reprise de compétences par la CC Plaine du Nord Loiret

En dehors des syndicats prescrits, il a paru intéressant de mentionner un certain nombre de syndicats pour lesquels il est suggéré une dissolution et qui **sont encouragés à poursuivre leur réflexion en matière de rationalisation.**

Ceci concerne principalement des territoires où de nouvelles communautés de communes doivent être créées.

Par ailleurs, à la lumière de l'avis du conseil général qui s'oppose au principe envisagé par le SDCI de procéder à des fusions de structures intercommunales de transport scolaire ou de faire reprendre cette compétence par les futures CC dès lors qu'aucune précision n'est apportée pour garantir la bonne mise en oeuvre de ces alternatives, il a été acté, lorsque toutes les CC seront créées, le principe d'organiser une concertation avec le conseil général pour aboutir à une cohérence entre les CC et le conseil général en matière de transports scolaires.

Les 35 syndicats pour lesquels une suggestion de dissolution est proposée sont les suivants :

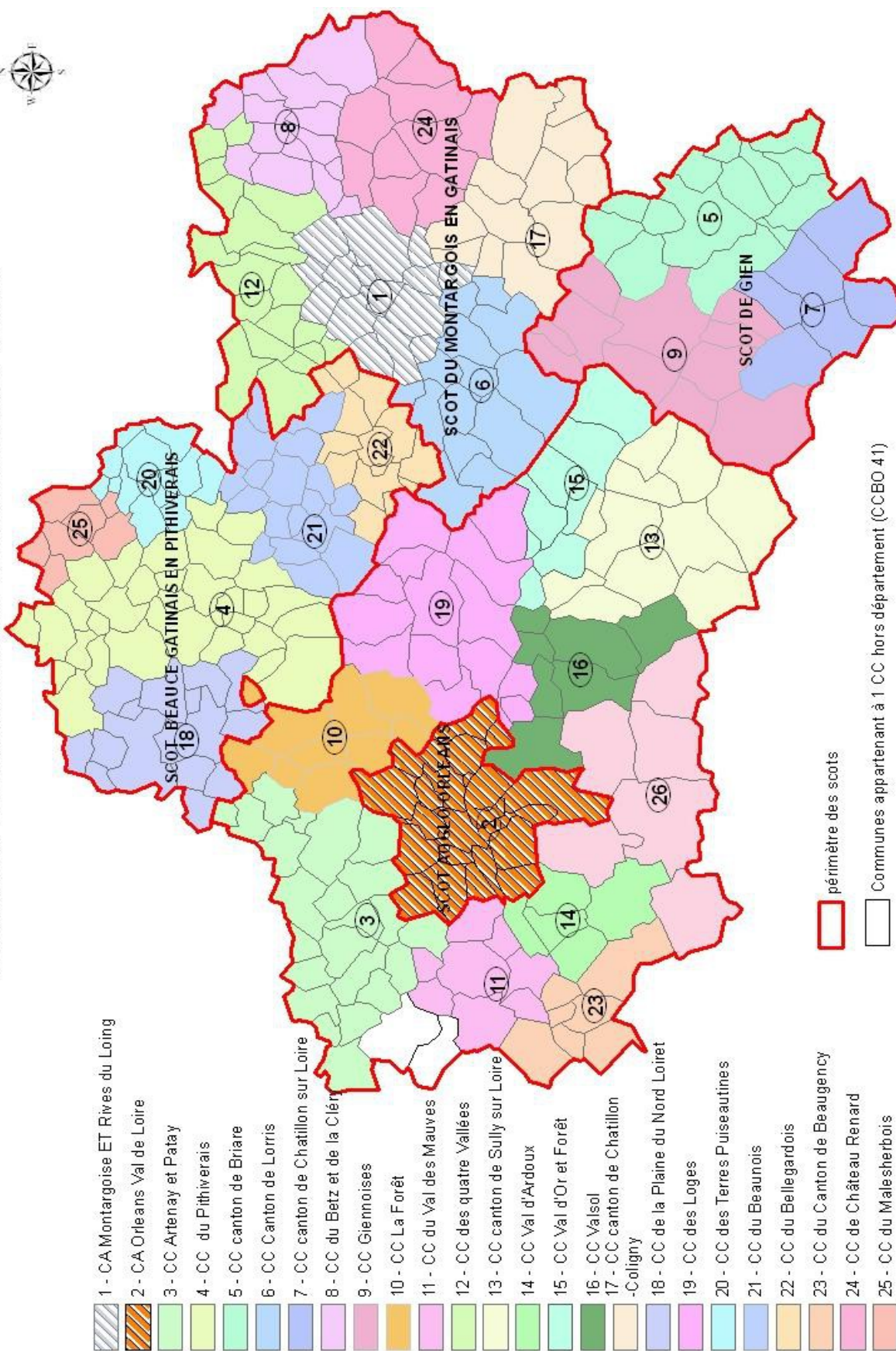
1	Syndicat de transports scolaires d'Artenay	<i>(à voir en fonction des compétences reprises par la CC)</i>
2	Syndicat de transports scolaires de Patay	<i>(à voir en fonction des compétences reprises par la CC)</i>
3	Syndicat de la bibliothèque de St Pérvy la Colombe	<i>(à voir en fonction des compétences reprises par la CC)</i>
4	Syndicat de la médiathèque Marcel Proust	<i>(à voir en fonction des compétences reprises par la CC)</i>
5	Syndicat de construction et gestion du centre de 1ère intervention des sapeurs-pompier de Boulay les Barres (Coinces-Bricy-Boulay)	<i>(à voir en fonction des compétences reprises par la CC)</i>
6	Syndicat de construction et gestion du centre de 1ère intervention des sapeurs-pompier de St Pérvy la Colombe/Gémigny/St Sigismond/Tournoisis	<i>(à voir en fonction des compétences reprises par la CC)</i>
7	Syndicat de la crèche familiale des Marmousets	<i>(dans le cas d'une reprise de compétences par la CC Val d'Ardoux)</i>
8	Syndicat de gestion du Centre de Loisirs sans hébergement de Baule Messas	
9	SIRGEST du collège de Neuville aux Bois	
10	SIRGEST du collège de Trainou	
11	SIIS de Jargeau	
12	SIIS de Huisseau sur Mauves/Baccon	<i>(à voir avec la CC Val des Mauves)</i>
13	SIIS de Meung	<i>(à voir avec la CC Val des Mauves)</i>
14	Syndicat d'intérêt scolaire de St Pérvy la Colombe	<i>(à voir après création de la future CC Patay-Artenay)</i>

15	Syndicat d'intérêt scolaire Sougy-Huêtre	<i>à voir après création de la future CC Patay-Artenay)</i>
16	SIIS Bray en Val/Bouzy	
17	SIRIS de St Martin d'Abbat	
18	SIIS Férolles-Ouvrouer les Champs	
19	SIIS Bellegarde	
20	SIIS Chuelles	
21	SIIS St Germain des Prés	
22	Syndicat mixte secteur scolaire de Puisseaux	
23	Syndicat de secteur scolaire de Malesherbes	
24	SIIS de Boiscommun	<i>(attente étude financière pour reprise compétence CC Beaunois)</i>
25	SIIS Lorcy-Sceaux	<i>(attente étude financière pour reprise compétence CC Beaunois)</i>
26	SIIS de Nancray sur Rimarde	<i>(attente étude financière pour reprise compétence CC Beaunois)</i>
27	Syndicat scolaire du Beaunois	<i>attente étude financière pour reprise compétence CC Beaunois)</i>
28	Syndicat d'intérêt scolaire de Bondaroy	
29	SIIS Escrennes-Mareau-Santeau	
30	SIIS Givraines-Yèvres	
31	SIIS Guigneville-Engenville	
32	SIIS Vrigny/Bouilly/Bouzonville/Courcy	
33	Syndicat mixte du bassin de l'oeuf et de l'Essonne	<i>(fusion avec le syndicat mixte du bassin de la Rimarde)</i>
34	Syndicat des Transports Scolaires de Pithiviers	
35	Syndicat des installations sportives de Nancray sur Rimarde	

ANNEXES

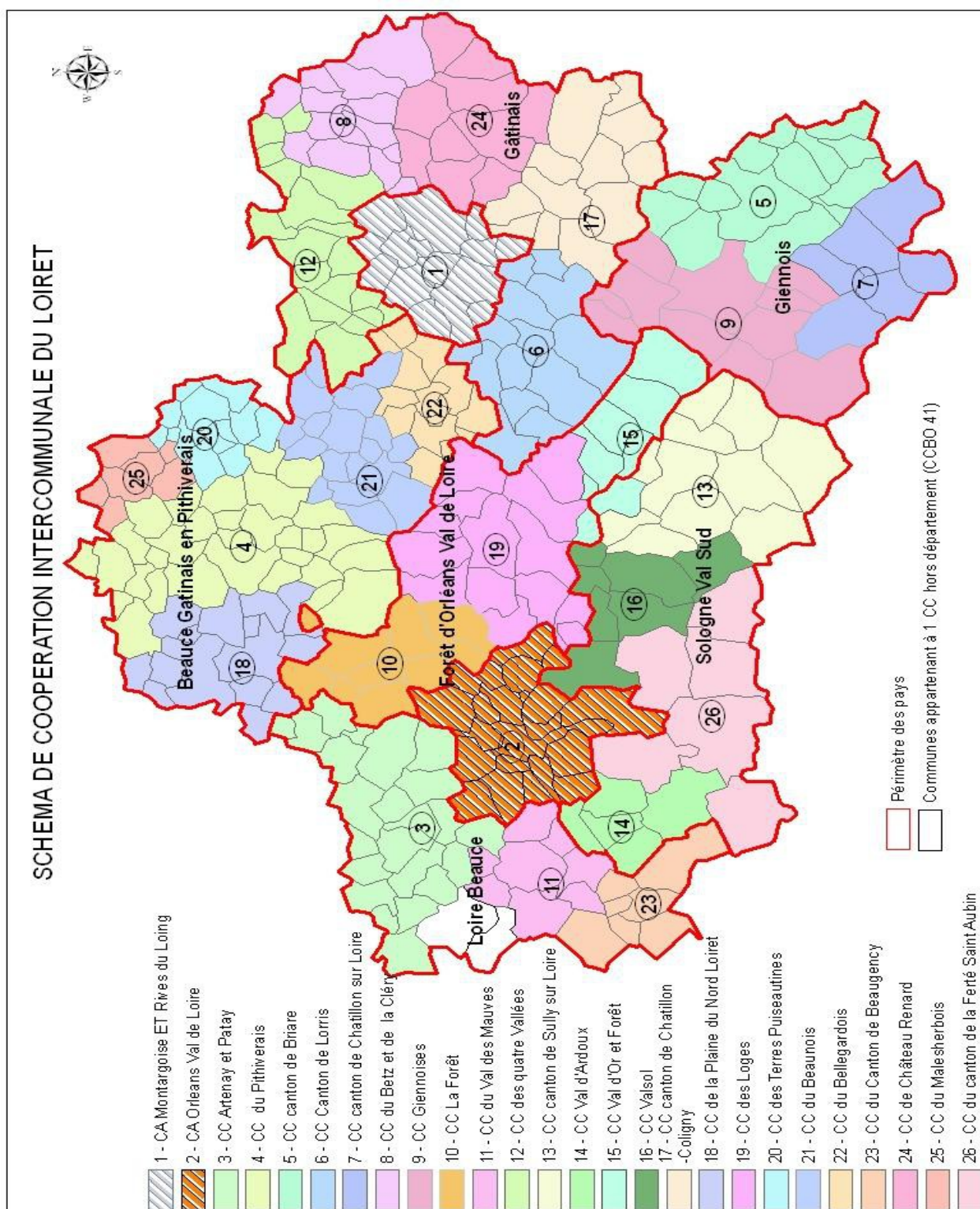
CARTE DES SCOT DANS LE LOIRET

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU LOIRET



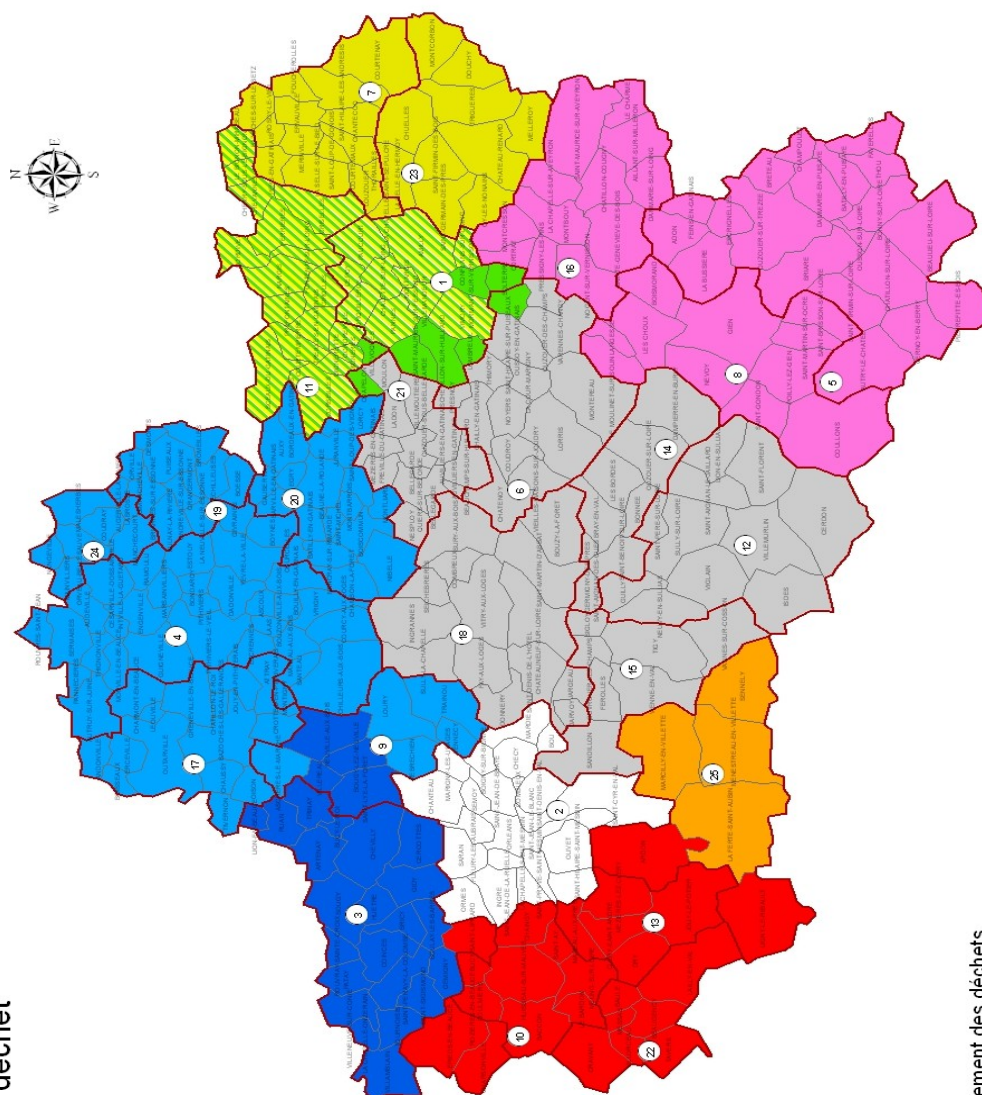
CARTE DES SYNDICATS MIXTES

1- « Syndicats de Pays »



CARTE DES SYNDICATS MIXTES 2- « Compétences Déchets »

Syndicats mixtes compétence déchet

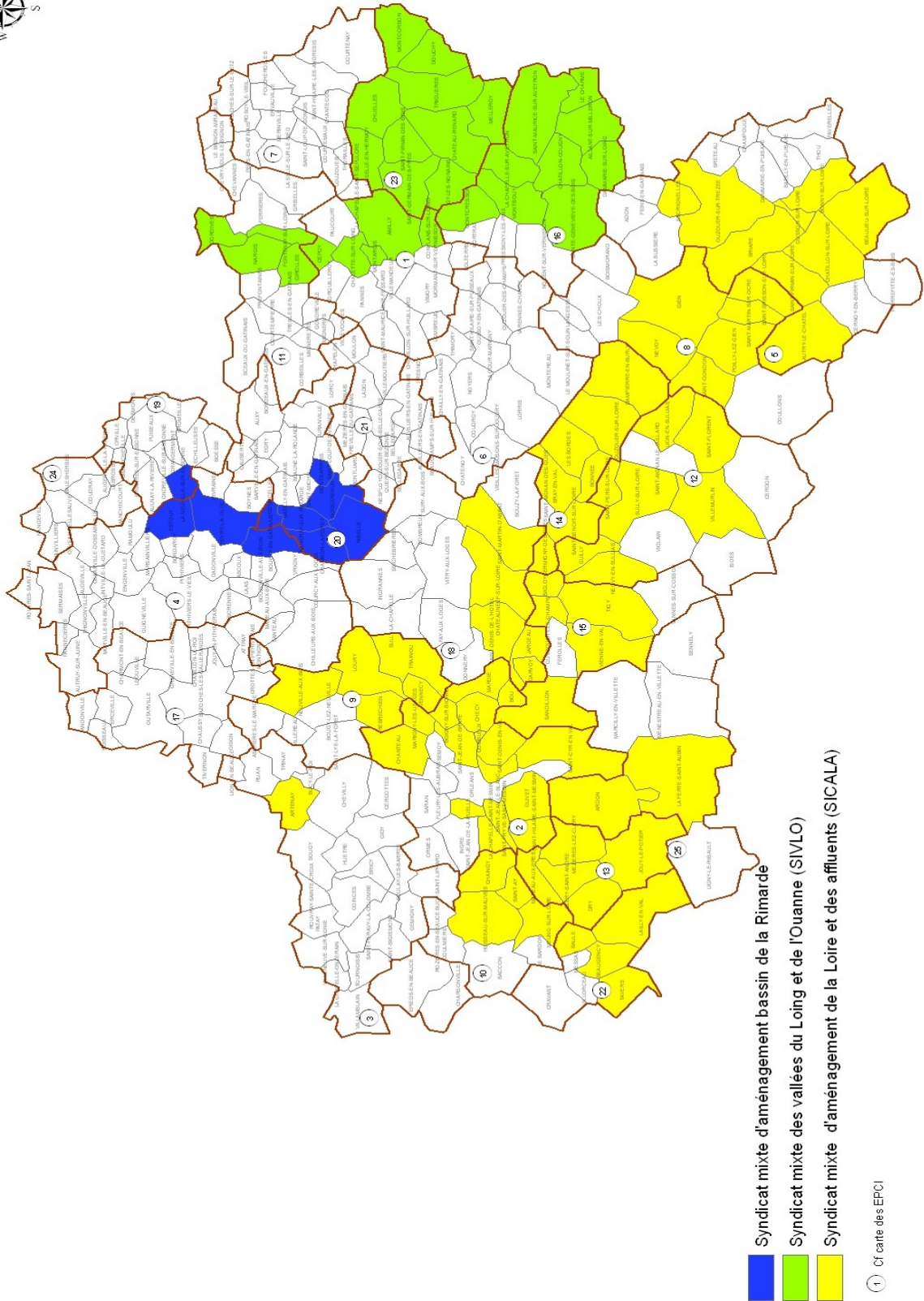
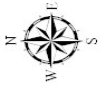


- SMICTOM Lamotte-Salbris (41)
- SMICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire
- SMICTOM des cantons de Gien, Châtillon-sur-Loire, Châtillon-Coligny, Briare
- SMIRTOM de Montargis Rural
- SMIRTOM de la région d'Artenay
- SMIRTOM de la région de Beaugency
- SMIRTOM de la région de Montargis
- SMITOMAP (syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets)
- SYND MIXTE aménagement rural des cantons de Chateauneuf et Courtenay
- SYCTOM des régions de Gien et Chateauneuf (Traitement)
- SYND MIXTE Beauce Gatinais Valorisation

① Cf. carte des EPCI

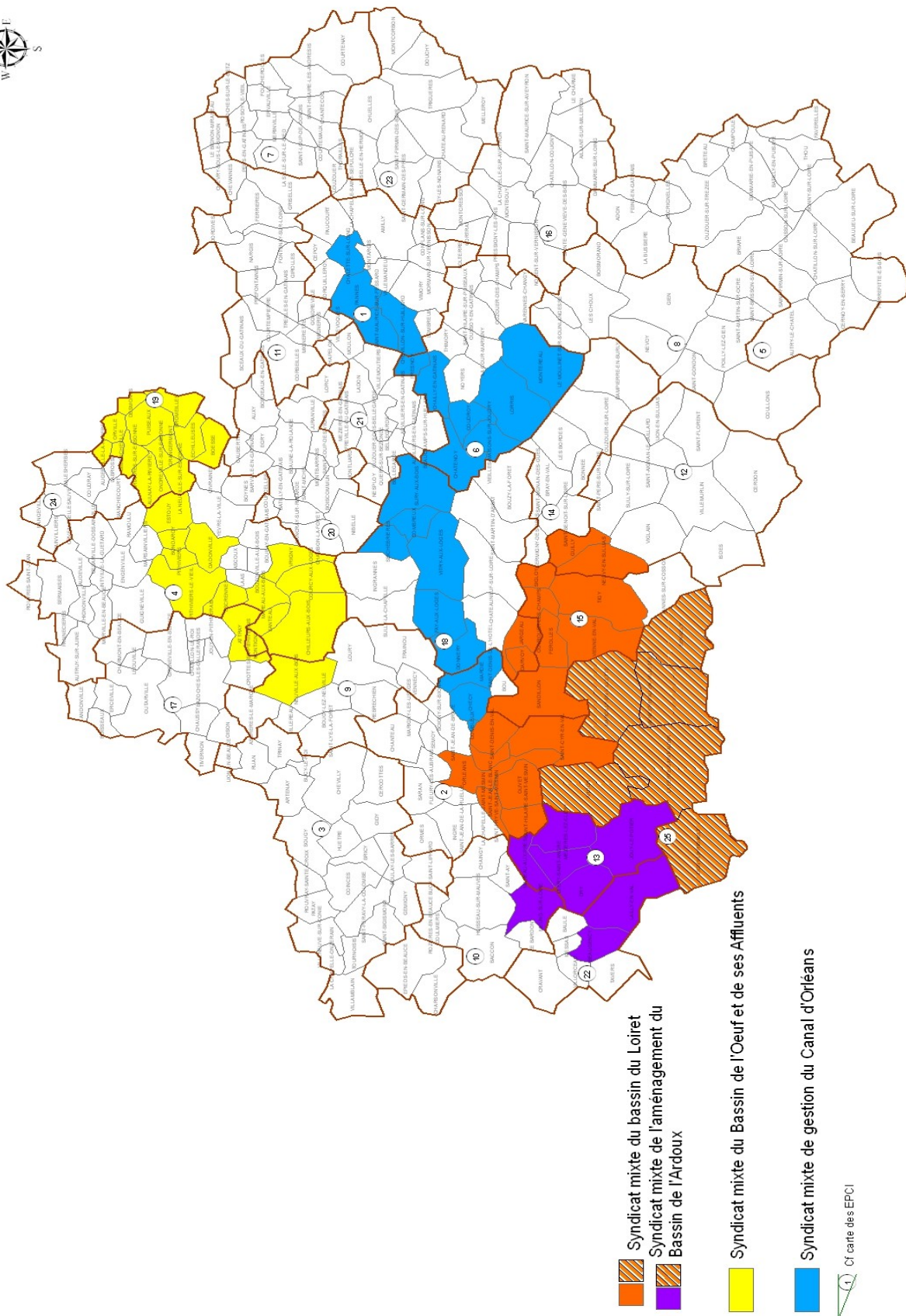
CARTE DES SYNDICATS MIXTES 3-1 « Compétences Hydrauliques »

SYNDICATS MIXTES COMPÉTENCE HYDRAULIQUE CARTE N° 1



CARTE DES SYNDICATS MIXTES 3- 2« Compétences Hydrauliques »

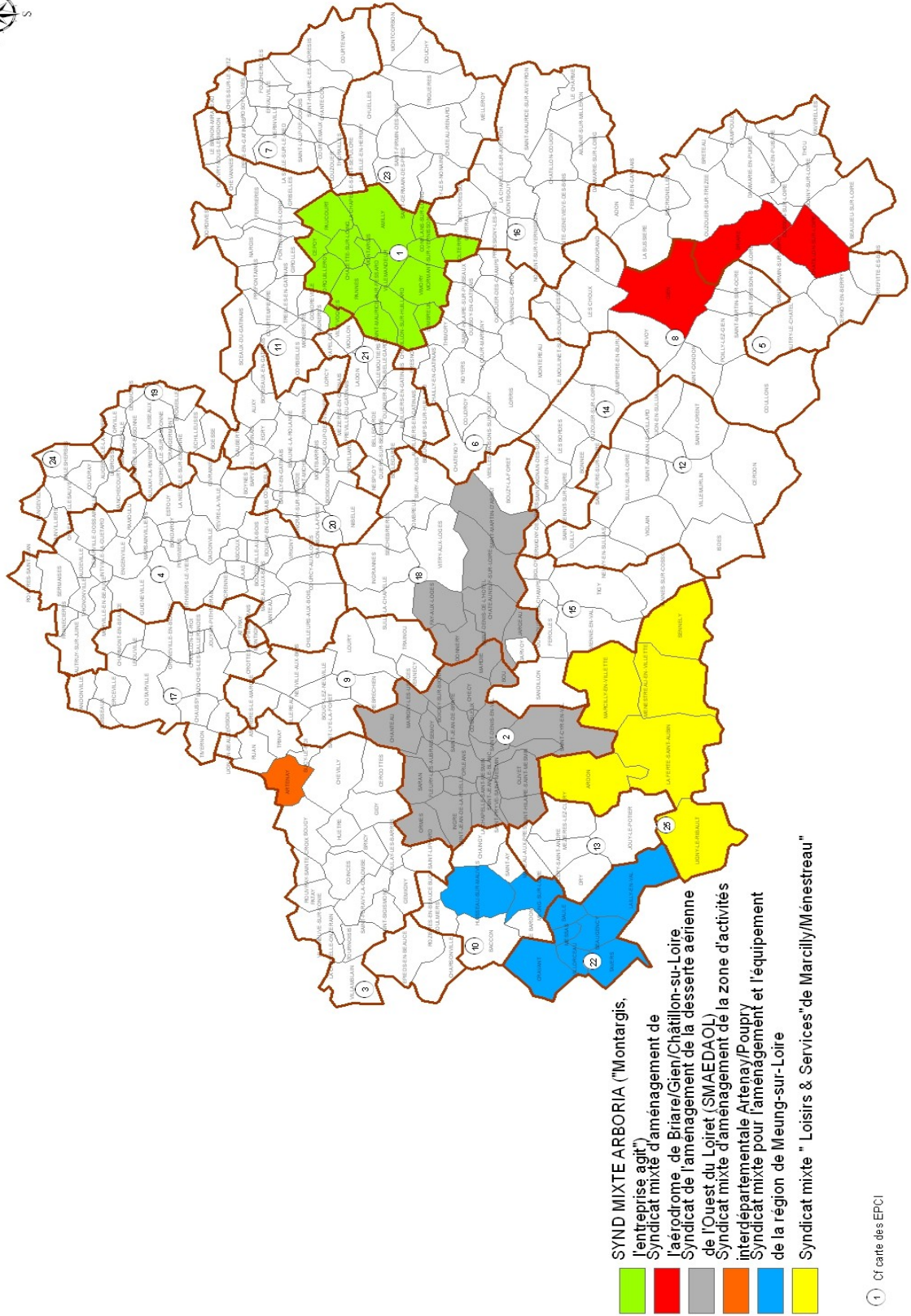
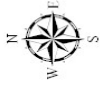
SYNDICATS MIXTES COMPÉTENCE HYDRAULIQUE CARTE N° 2



CARTE DES SYNDICATS MIXTES

4- « compétences équipements et infrastructures »

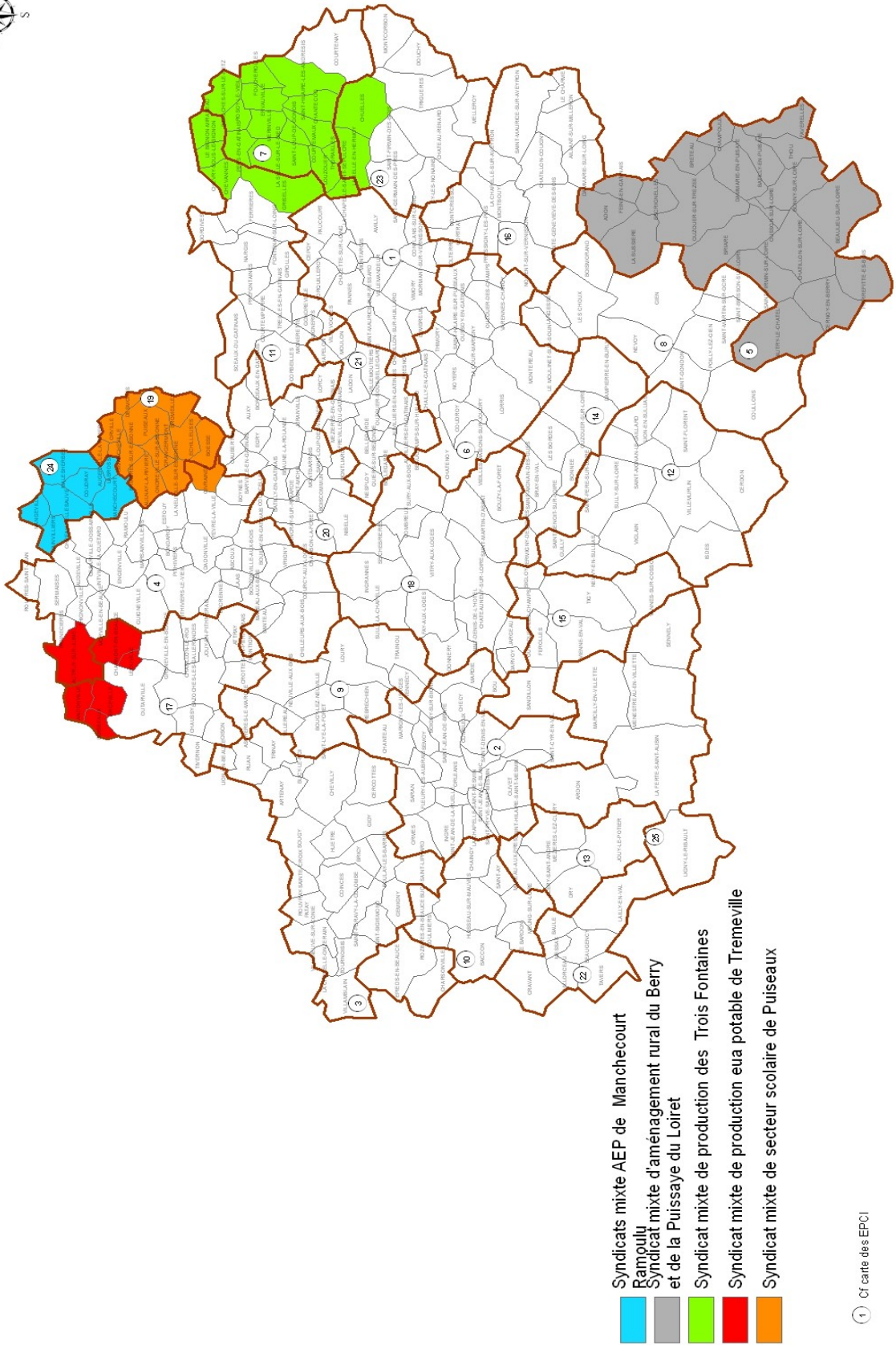
SYNDICATS MIXTES COMPETENCES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES



CARTE DES SYNDICATS MIXTES

5- «compétences diverses»

SYNDICATS MIXTES COMPETENCES DIVERSES



- Syndicats mixte AEP de Manchecourt
Ramoullu
Syndicat mixte d'aménagement rural du Berry
et de la Puisaye du Loiret
- Syndicat mixte de production des Trois Fontaines
- Syndicat mixte de production eau potable de Tremeville
- Syndicat mixte de secteur scolaire de Puisseaux

① Cf carte des EPCI

